



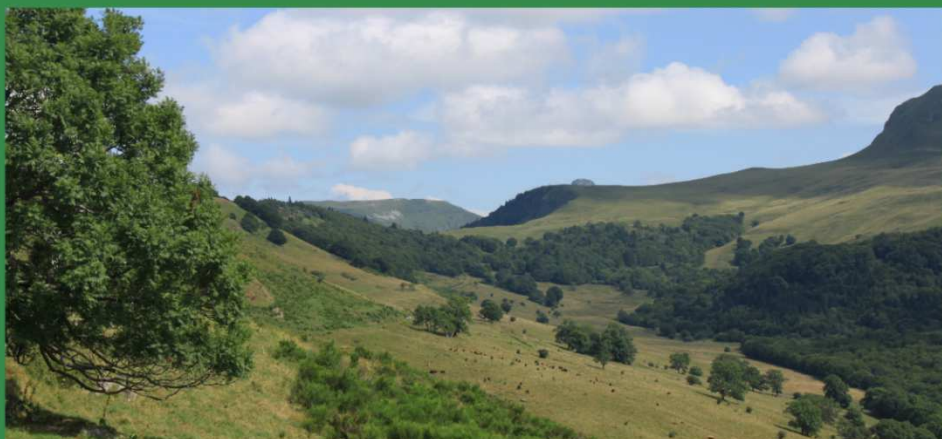
ANNEXES
STRATEGIE DEPARTEMENTALE BIODIVERSITE



Annexe 1- COMITÉ DE PILOTAGE DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE BIODIVERSITÉ

Nom	Fonction	Structure
Gilles CHABRIER	Conseiller Départemental membre de la Commission Transition Écologique	Conseil Départemental du Cantal
Mireille LEYMONIE	Conseillère Départemental membre de la Commission Transition Écologique	Conseil Départemental du Cantal
Marie-Hélène CHASTRE	Conseillère Départemental membre de la Commission Transition Écologique	Conseil Départemental du Cantal
Didier ACHALME	Conseiller Départemental membre de la Commission Transition Écologique	Conseil Départemental du Cantal
Marie-Hélène ROQUETTE	Conseillère Départemental membre de la Commission Transition Écologique	Conseil Départemental du Cantal
Jean MAGE	Conseiller Départemental membre de la Commission Transition Écologique	Conseil Départemental du Cantal
Jean-Baptiste DORE	Chef de service SAGEA	Conseil Départemental du Cantal
Sandrine CARLUT	Directrice de l'Ingénierie Territoriale	Conseil Départemental du Cantal
Brigitte DUBOIS	Directrice Éducation et Jeunesse	Conseil Départemental du Cantal
Nathalie LACAZE	Responsable Mission Agriculture	Conseil Départemental du Cantal
Philippe FABREGUE	Directeur des Mobilités	Conseil Départemental du Cantal
Didier ROUX	Directeur Service Entretien, Exploitation et Réglementation	Conseil Départemental du Cantal
Marc-Antoine LE MINH-TRIET	Chef de projet Énergie, Équipement et Mobilité	Conseil Départemental du Cantal
Stéphanie BOISSIER	Chargée de Mission Tourisme	Conseil Départemental du Cantal
Jonathan BALESTIER	Directeur des Bâtiments	Conseil Départemental du Cantal
Véronique BREUIL	Directrice de l'Action Culturelle	Conseil Départemental du Cantal
Évéa MAUTRET	Chargée d'études / Animatrice	CPIE de Haute Auvergne
Pierre BORDAGE	Responsable antenne Auvergne	Mission Haies AuRA
Romain MAX	Responsable technique	Fédération pour la Pêche et les Milieux Aquatiques Cantal
Rémi LANDEAU	Chargé de mission patrimoine naturel	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Bertrand GOGUILLON	Chargé de mission patrimoine naturel	Parc Naturel Régional de l'Aubrac
Émilie DUPUY	Responsable pôle Cantal	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
Stéphanie PAULET	Responsable Mission Espaces Naturels Ruraux	Conseil Départemental du Cantal
Julien CHARTOIRE	Chef de service du Soutien Territorial, de l'Agriculture et des Espaces Naturels	Conseil Départemental du Cantal
Aurélié CHEBANCE	Chargée de projet espaces naturels et ruraux	Conseil Départemental du Cantal
Xavier BARBEAU	Chargé de projet espaces naturels et milieux aquatiques	Conseil Départemental du Cantal
Jeanne CABAUD	Chargée de projet Stratégie Biodiversité en Apprentissage	Conseil Départemental du Cantal

ANNEXE 2



BILAN ET EVALUATION DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ENS 2019-2024



Introduction

A la lumière du bilan des premiers contrats ENS, le Département a souhaité affirmer sa volonté à maintenir l'exercice de sa compétence en faveur des ENS et à encourager les porteurs de projet à s'engager à ses côtés en faveur du patrimoine naturel cantalien.

C'est dans cet objectif qu'il a redéfini le cadre de sa politique en élaborant une Stratégie départementale en faveur des ENS, adoptée le 24 mai 2019, pour une durée de 10 ans.

Dans ce cadre, il a précisé son **ambition politique** visant à la **stabilisation et la mise en cohérence du réseau ENS** qui doit être composé de sites engagés dans une gestion opérationnelle autour la préservation et la qualité des milieux naturels, des paysages, de l'accueil et des aménagements avant d'espérer amplifier leur valorisation.

Il a également réaffirmé la **démarche partenariale et concertée**, construite entre le Conseil départemental, en tant que pilote de la politique ENS et un porteur de projet local.

Le Conseil départemental est donc responsable de l'attribution du label ENS et assure la continuité de la gestion des sites du réseau. Il coordonne le réseau d'acteurs impliqués dans la gestion des sites et les fédère autour d'une exigence de qualité. Il les accompagne techniquement et financièrement pour la mise en œuvre des actions inscrites au contrat ENS.

Le porteur de projet d'un site ENS est le pilote et le coordonnateur de la mise en œuvre du programme d'actions du site, dans le respect des objectifs et orientations de la Stratégie départementale. Partenaire privilégié du Département, il veille à échanger régulièrement avec les services du Conseil départemental et réalise les actions pour lesquelles il a été identifié comme maître d'ouvrage.

La **mise en œuvre d'actions pilotes et transversales** ainsi qu'un **nouveau cadre d'intervention** ont été validés.

L'intervention du Département en faveur des ENS a été ainsi définie selon **quatre axes stratégiques**, déclinés en **dix actions**, cinq actions étant portées totalement ou en partie par le Département.

AXE 1 - Assurer la **préservation et la gestion des ENS** du département

AXE 2- **Piloter** la mise en œuvre de la Stratégie départementale et **fédérer un réseau d'acteurs**

AXE 3 - **Sensibiliser** aux enjeux du patrimoine naturel et **valoriser** le réseau ENS

AXE 4 - **Améliorer** la connaissance et **optimiser** son organisation et sa diffusion

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie départementale en faveur de la biodiversité, **le plan d'actions de la Stratégie départementale en faveur des ENS fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation près de cinq ans après sa validation** afin de déterminer l'état d'avancement des actions prévues et le niveau de réussite de l'action.

Cette évaluation a également pour objectif de proposer aux élus du Conseil départemental une adaptation possible du cadre d'intervention de la collectivité, pouvant notamment se traduire par une modification des moyens techniques alloués par le Département pour accompagner les structures opérationnelles et une révision du dispositif départemental d'aides financières.

L'évaluation de la Stratégie départementale en faveur des ENS concerne donc la période 2019-2024 : elle comprend un bilan et une évaluation des 10 fiches actions validées en 2019 par l'Assemblée départementale et une analyse financière des subventions attribuées par le Conseil départemental sur cette période.

En parallèle, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie biodiversité du Département, une consultation des principaux acteurs territoriaux intervenant dans le domaine du patrimoine naturel et des milieux aquatiques a également été réalisée. Dans ce cadre, des informations et avis concernant la politique ENS ont été demandées aux participants.

Axe 1 : Assurer la préservation et la gestion des ENS du département

OBJECTIFS INITIAUX

Afin de consolider le réseau des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental s'assure de la **volonté des porteurs de projets** à maintenir et renouveler leur engagement, puis les accompagne dans **l'élaboration d'un schéma directeur de gestion**, vers la signature d'un **contrat ENS**.

Pour renforcer la gestion des sites, il veille à la définition **d'actions de gestion durable** adaptée aux enjeux des sites, et à la réalisation systématique d'une **évaluation des actions** mises en œuvre.

Enfin, la **labélisation de nouveaux sites** pourra être étudiée, en cohérence avec le patrimoine naturel du territoire et avec les objectifs de la Stratégie départementale.

FICHES-ACTION CONCERNÉES

Action 1.1. Conforter le réseau ENS existant et garantir la préservation des sites

Action 1.2. Renforcer et accompagner la gestion des sites

Action 1.3. Labelliser de nouveaux sites ENS

ACTION 1.1 : CONFORTER LE RESEAU ENS EXISTANT ET GARANTIR LA PRESERVATION DES SITES

Axe 1 - Assurer la préservation et la gestion des ENS du département

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental du Cantal / Porteurs de projet

OBJECTIFS

- Garantir une cohérence dans le partenariat et la gestion des sites actuels du réseau
- S'assurer de la volonté des porteurs de projet à maintenir et renouveler leur engagement en faveur de ces sites
- Identifier, si besoin, 1 porteur de projet et se doter d'un schéma directeur de gestion par site

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

Pour tous les sites labellisés ENS :

- Le Conseil départemental devra **identifier un porteur de projet** et lui demander de confirmer sa volonté à poursuivre la démarche par **une délibération de la collectivité**. Le porteur de projet s'engagera alors à respecter les principes et orientations de la Stratégie départementale en faveur des ENS et à se doter de moyens financiers et humains (interne ou par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage) pour assumer son rôle de porteur de projet.
- Après délibération, le porteur de projet devra engager **l'élaboration du schéma directeur de gestion** (après bilan et évaluation du 1^{er} contrat, si nécessaire) et aura **3 ans pour finaliser le document**.

Pour les sites où aucun schéma directeur de gestion n'a été rédigé dans les 4 ans suivant la labellisation ENS ou l'échéance d'un précédent contrat ENS, le label ENS sera retiré.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : nombre de sites ayant 1 porteur de projet identifié / nombre de schémas directeurs de gestion élaborés et validés / nombre de contrats ENS signés

État initial : 3 ou 4 contrats ENS en cours / 14 sites ENS

Objectif fixé : tous les sites labellisés avec 1 porteur de projet / 1 schéma directeur de gestion / 1 contrat ENS

Echéancier :

Délibération de la collectivité, au plus tard, 1 an après la validation de la Stratégie.

Lancement de la rédaction du schéma directeur, au plus tard, 3 années après la validation de la Stratégie.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Élaboration d'un schéma directeur de gestion :

- CD 15 : accompagnement estimé à 8 j chargé de projet / schéma et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

- Porteur de projet : entre 5 et 15 000 € selon les sites

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

- En 2019, deux sites bénéficiaient d'un contrat ENS : le Cirque de Récusset (deuxième contrat ENS 2017-2021) et le Pas de Cère (deuxième contrat ENS 2018-2022), deux sites étaient en phase de bilan et de définition d'un nouveau programme d'actions : le Puy de la Tuile et les Zones humides du bassin de Saint-Paul-des-Landes. Pour une majorité de sites ayant bénéficié d'un premier contrat ENS, les **bilans et évaluations des schémas directeurs n'avaient pas toujours été réalisés**, malgré les relances du Conseil départemental au cours des années précédentes. Les sites ne bénéficiaient donc plus de programmes de gestion. A noter : quatre sites du réseau n'ayant jamais intégré la démarche (labélisation ancienne) (Corniches basaltiques de l'Alagnon, Moulin du Fau, Tourbière du Jolan et Tourbières des Vergnes des Mazes).

- Après la validation de la Stratégie ENS, le Conseil départemental a rencontré **l'ensemble des porteurs de projets des sites** et a accompagné les territoires qui témoignaient d'une volonté à renouveler leur engagement en faveur des ENS, dans la définition de schémas directeurs. Cet accompagnement a pu se traduire par une assistance marquée à la rédaction des documents.
- En **2024, six sites bénéficient d'un contrat ENS** : le Puy de la Tuile et les Zones humides du bassin de Saint-Paul-des-Landes, le Puy Courny (2022-2026), le Lac du Pêcher et la Roche de Landeyrat (2023-2027), les Estives et tourbières du plateau de Chastel (2024-2028). Dans l'année, les schémas directeurs du Cirque de Récusset et de la Tourbière des Vergnes des Mazes devraient être approuvés et la phase bilan-évaluation engagée pour le Pas de Cère.
- La question du maintien dans le réseau ENS se pose pour la **Tourbière du Jolan** qui est désormais classée Réserve Naturelle Régionale et bénéficie donc d'une gestion réglementaire et de moyens techniques et financiers importants ainsi que pour le **Moulin du Fau**, dont la gestion et les usages actuels ne sont pas en adéquation avec les objectifs de la Stratégie. Le devenir du label ENS pour le **Bois du Marilhou, la Tourbière de la Pignole et les Corniches basaltiques de l'Alagnon** n'est pas encore tranché.

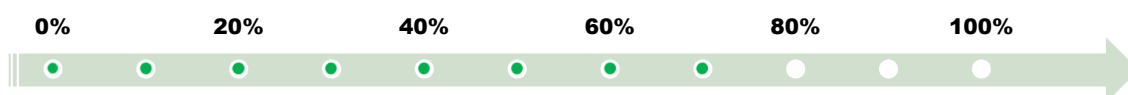
MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1.
Accompagnement variable selon les sites comprenant une relecture des documents jusqu'à leur co-rédaction. Soutien financier selon dispositif en vigueur.
- Pour les porteurs de projet
Elaboration du schéma directeur réalisée par un prestataire de façon totale ou partielle (si mission d'AMO) ou en interne lorsque la structure dispose de moyens dédiés, pour un **coût moyen de 4 200 € / site** (auquel il convient d'ajouter le coût de réalisation du bilan-évaluation du précédent schéma – Cf. action 1.2).

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre de sites ayant 1 porteur de projet identifié : 13 sites
- nombre de schémas directeurs de gestion élaborés et validés : 8 schémas et 1 bilan en cours
- nombre de contrats ENS signés : 8 contrats ENS en 2024



Objectif partiellement atteint

- Forte mobilisation technique du Département : dès le lancement de la Stratégie, réorganisation de la Mission Espaces Naturels et Ruraux avec identification de référents par site et d'un binôme pour une mobilisation des 3 agents de la Mission. Rencontre des porteurs de projets, concertation et appui technique pour relancer la gestion des sites, avec un appui plus ou moins important, comprenant pour certains sites, la rédaction du schéma directeur (ZH bassin de St-Paul, Cirque de Récusset).
- Volonté des porteurs de projets réaffirmée pour la majorité des sites ou validation de nouveaux porteurs de projet. Identification ou recrutement de référents de sites dans la structure, facilitée par l'accompagnement financier du Département.
- Malgré ces éléments positifs, la relance effective est souvent longue et pour certains sites, la situation n'est encore pas réglée. Le portage d'un site ENS reste une mission encore complexe et non « prioritaire » pour les EPCI ou collectivités.

ACTION 1.2 : RENFORCER ET ACCOMPAGNER LA GESTION DES SITES ENS

Axe 1 - Assurer la préservation et la gestion des ENS du département

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental du Cantal / Porteurs de projet

OBJECTIFS

- Conserver la gestion écologique comme priorité d'action
- Adapter la gestion aux enjeux du site
- Renforcer l'évaluation de la gestion des sites

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

Lors de l'élaboration des schémas directeurs de gestion, le Conseil départemental doit s'assurer de la programmation d'actions de **gestion durable** adaptée aux enjeux du site. Si nécessaire, des actions de restauration des milieux seront prévues. Les bilans établis annuellement par le porteur de projet permettront de vérifier la mise en œuvre équilibrée des actions.

Une attention particulière sera portée à la conciliation des usages et des activités, notamment touristiques, en lien avec l'attribution d'autres labels de qualité portés par le CD15 (PDESI).

Un **suivi de la fréquentation** des sites pourra être proposé par l'utilisation d'écocompteurs (installés par le Conseil départemental ou avec un soutien à l'acquisition – dispositif en faveur des itinéraires de randonnée).

Dans tous les programme d'actions, une **évaluation du schéma directeur de gestion** sera prévue et intégrée. Elle sera confiée à un prestataire externe pour plus d'objectivité et de recul. Elle sera conduite en lien avec la connaissance, pour intégration des éléments de suivi d'espèces ou d'état de conservation des milieux. Cette évaluation permettra de discuter de la gestion conduite et de proposer des adaptations, si nécessaire.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : pourcentage d'actions de gestion réalisées au cours d'1 contrat ENS / nombre de comités de suivi organisés / nombre de bilans annuel réalisés / nombre de bilans-évaluations réalisés

État initial : taux moyen de réalisation des actions de gestion = 26% (base de 10 contrats)

Objectif fixé : à mi-parcours de chaque contrat ENS, la moitié des actions de gestion en cours ou prévues / 1 comité de suivi local par an / rédaction d'1 bilan annuel par site / rédaction d'1 bilan-évaluation en fin de contrat

Echéancier :

Dès 2019, avec l'élaboration des nouveaux schémas directeurs de gestion

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Élaboration du bilan et de l'évaluation d'un schéma directeur de gestion :

- CD15 : accompagnement estimé à 3 j chargé de projet / bilan et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

- Porteur de projet : entre 5 et 10 000 € selon les sites

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

- Sur la période, **8 sites** ont engagé et finalisé un bilan et une évaluation du schéma directeur et du contrat ENS précédent. Pour **3 d'entre eux**, la réalisation a été **externalisée**, pour **2 sites**, elle a été conduite par la structure assurant une **assistance à maîtrise d'ouvrage** au cours du contrat, pour **2 sites**, elle a été **réalisée en interne** avec l'appui du Conseil départemental. Enfin, pour **1 site**, cette mission a été confiée à une étudiante en stage au sein du Conseil départemental. A noter : ces bilans sont parfois engagés plusieurs années après la fin d'un contrat ENS, ce qui demande un travail supplémentaire, en particulier pour mobiliser à nouveau les partenaires.

Dans la plupart des cas, une consultation des principaux partenaires impliqués sur le site et une concertation avec le comité de suivi a été mise en œuvre de façon plus ou moins importante. On peut noter que les résultats des actions de connaissance précédemment réalisées sont généralement valorisés dans le cadre des bilans.

Les bilans établis annuellement par le porteur de projet ne sont pas systématiquement formalisés : souvent ils sont présentés en comités de suivi. Pour **4 sites**, ils ont été régulièrement élaborés, facilitant le suivi de la mise en œuvre des actions.

- Lors de l'élaboration des schémas directeurs de gestion, le Conseil départemental s'est assuré de la programmation d'**actions de gestion durable** adaptée aux enjeux du site. Si nécessaire, des actions de restauration des milieux seront prévues. Sur la période, une quinzaine d'actions ont ainsi été engagées ou réalisées. Pour 5 actions, il s'agit de travaux de gestion ou restauration des sentiers de découverte. Des travaux de restauration ou de gestion de milieux ont aussi été proposés.
- La **conciliation des usages et des activités** a été un sujet régulièrement abordé lors des comités de suivi pour certains sites. Cette question peut concerner des pratiques générant un impact potentiel sur les milieux ou les aménagements (VTT/pontons en bois, camping sauvage) ou l'accessibilité du site et notamment les possibilités de stationnement. Pour partie, les réponses potentielles ne seront pas apportées dans le cadre des outils ENS.
- La **fréquentation** des sites a été évaluée après l'installation d'écocompteurs sur **4 sites** : Lac du Pêcheur, Marais du Cassan, Pas de Cère, Cirque de Récusset. Cette fréquentation annuelle est comprise entre 6 800 personnes au Marais du Cassan et près de 17 000 personnes au Puy Violent à Récusset.

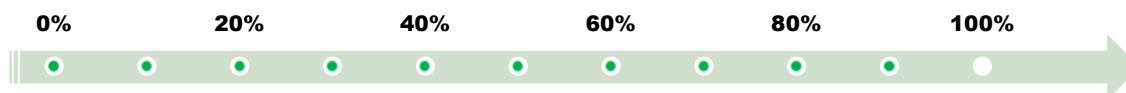
MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1.
Accompagnement variable selon les sites et estimé en moyenne à **4,5 j / site soit environ 1 350 € / site**.
Soutien financier apporté selon dispositif en vigueur.
Montant des subventions attribuées et/ou versées pour les actions de gestion (2020-2024) : **51 000 €** soit en moyenne **10 200 € / an et 3 400 € / action**.
- Pour les porteurs de projet
Elaboration du bilan-évaluation réalisée par un prestataire, par l'AMO ou en interne lorsque la structure dispose de moyens dédiés, pour un **coût moyen de 5 400 € / site (entre 750 € et 8 640 €)**.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- pourcentage d'actions de gestion réalisées au cours d'1 contrat ENS : non estimable
- nombre de comités de suivi organisés : en moyenne 1 comité de suivi / an / site (hors 2020)
- nombre de bilans annuel réalisés : pour 4 sites, le bilan annuel est formalisé. Pour les autres, il est présenté en comité de suivi / nombre de bilans-évaluations réalisés : 8 bilans réalisés



Objectif atteint :

- La réalisation des bilans et évaluations des schémas directeurs est désormais inscrite au Contrat ENS, les porteurs de projet ont compris l'intérêt de cette action, même s'il est encore parfois difficile de l'engager avant la fin du Contrat, ce qui pénalise la dynamique engagée dans le cadre du contrat, ou de systématiser son externalisation complète à un tiers, totalement extérieur à la structure porteur de projet.
- De plus en plus d'actions de gestion sont intégrées aux schémas directeurs, même si elles ne sont pas systématiquement réalisées dans le cadre des contrats.
- Le suivi de la fréquentation doit être poursuivi et la conciliation des usages recherchée sur tous les sites.

ACTION 1.3 : LABELLISER DE NOUVEAUX SITES ENS

Axe 1 - Assurer la préservation et la gestion des ENS du département

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental du Cantal / Porteurs de projet

OBJECTIFS

- Élargir le réseau ENS en cohérence avec le patrimoine naturel du territoire
- Encadrer la labellisation des sites en cohérence avec les objectifs de la Stratégie départementale

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

1. Identification de sites potentiels

- à l'initiative du Conseil départemental, à partir des éléments dont il dispose et, en partenariat avec les structures intervenant dans le domaine du patrimoine naturel, en se concentrant sur de nouveaux secteurs géographiques, sur des milieux naturels peu présents dans le réseau ou accueillant des espèces emblématiques, patrimoniales ou menacées...
- à l'initiative de porteurs de projet.

Dans les 2 cas, les services du CD15 assureront un travail d'animation et d'accompagnement en vue de l'analyse de la faisabilité de la labellisation, de l'identification d'un porteur de projet puis de l'émergence de la démarche (lien avec action 2.1).

Afin d'appréhender les caractéristiques du site potentiel, sa valeur patrimoniale, la gestion mise en œuvre, les possibilités d'actions et donc la faisabilité et l'intérêt de la labellisation ENS, le porteur de projet devra établir un état des lieux du site, selon le cahier des charges défini par le Conseil départemental.

2. Labellisation de nouveaux sites

Les conclusions de l'état des lieux préalable seront examinées et analysées selon une grille de critères de sélection des sites, par le Conseil départemental après avis du comité technique sur la pertinence de l'entrée du site dans le réseau ENS.

Si le projet reçoit un avis de principe favorable à la labellisation, le porteur de projet devra s'engager par délibération et finaliser le schéma directeur de gestion du site. Après sa pré-validation par le Conseil départemental et le comité technique, le site sera labellisé ENS et le contrat ENS, permettant la mise en œuvre des actions, sera co-signé.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : nombre de nouveaux sites labellisés

État initial : réseau de 14 sites

Objectif fixé : 1 nouvel ENS maximum par an / maximum 5 nouveaux sites labellisés à la fin de la Stratégie

Echéancier :

Après la stabilisation du réseau, à compter de 2022

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Identification de sites potentiels

- CD15 : accompagnement à la sélection de sites et élaboration de l'état des lieux estimé à 10 jours chargé de projet / an (sur 3 ans) et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1
- Porteur de projet : élaboration de l'état des lieux estimée entre 5 et 10 000 € selon les sites

2. Labellisation de nouveaux sites

- CD15 : accompagnement à la finalisation de schéma directeur estimé à 10 jours chargé de projet / schéma et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1
- Porteur de projet : finalisation du schéma directeur estimée entre 2 et 5 000 € selon les sites

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

1. Identification de sites potentiels

A l'initiative du Conseil départemental

Un travail a été conduit dès 2021 en vue de la labélisation de **bosquets de pins de la Planèze de Saint-Flour**. Tout d'abord, confié à la Mission haies 2021, la démarche a été élargie avec la participation de la LPO et des services de Saint-Flour Communauté. Elle n'a pas abouti à ce jour. La mobilisation d'autres outils de préservation (réserve régionale notamment) est envisagée.

Depuis plusieurs années, le Département souhaiterait labéliser un site de pelouses et milieux thermophiles. Sa réflexion a été enrichie par plusieurs projets, en particulier l'étude conduite par le CEN Auvergne en 2020, à la suite de laquelle une concertation a été engagée avec la Commune d'Arpajon-sur-Cère en vue de la labélisation du **puy de Vaurs**. Celle-ci a reçu un avis favorable de la Collectivité mais des projets privés à proximité immédiate du site doivent être écartés avant d'envisager la poursuite de la démarche.

Par ailleurs, le Conseil départemental devrait disposer fin 2024 d'un ENS départemental si l'acquisition de **parcelles forestières** sur les communes de Lugarde et Saint-Amandin se concrétise. Ce site à dominante forestière aurait vocation à être géré vers une libre évolution des milieux.

A l'initiative de porteurs de projet

En 2020, Saint-Flour Communauté a sollicité la labélisation de la narse de Nouvialle. En 2024, le Conseil départemental n'a pas officiellement pris de décision.

2. Labellisation de sites

La grille de critères visant à faciliter la sélection des sites n'a pas été élaborée.

Aucun nouveau site n'a été labélisé à ce jour.

MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

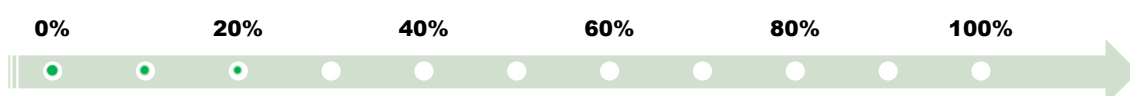
Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1.

La mobilisation des services est relativement faible et est estimée à **3 à 5 jours chargés de projet / an**. Seul le projet relatif à l'acquisition de parcelles forestières a impliqué un travail plus conséquent d'environ **8 jours** en 2023 et 2024.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre de nouveaux sites labélisés : 0 mais 2 sites potentiels identifiés et 1 site départemental en cours de concrétisation



Objectif non atteint

→ Pas encore d'aboutissement des démarches de concertation locale et de travail technique engagés sur 2 sites pressentis pour intégrer le réseau, travail à reprendre dès la validation de la Stratégie Biodiversité en fonction des actions définies.

→ Presque pas de sollicitation des territoires en vue de la labélisation de nouveaux sites, sans doute par manque d'animation du Conseil départemental.

→ Compte tenu de la non-stabilisation de l'actuel réseau, qui était une priorité de la Stratégie ENS, le Conseil départemental n'a pas mobilisé beaucoup de moyens sur cette action. Il s'est néanmoins engagé pour disposer d'un ENS départemental en propriété.

Axe 2 : Piloter la mise en œuvre de la Stratégie départementale et fédérer un réseau d'acteurs

OBJECTIFS INITIAUX

Le **pilotage de la politique ENS et l'animation du réseau d'acteurs associés au réseau de sites** sont essentiels à la réussite de la Stratégie départementale, tant pour créer et maintenir une dynamique de réseau que pour assurer la mise en œuvre du programme d'actions. Cela implique la mobilisation des agents de la collectivité en charge de ce domaine d'intervention. Cette assistance technique s'accompagne d'un appui financier à la réalisation des actions inscrites aux contrats ENS.

Le Conseil départemental s'est également engagé à la mise en place **d'actions pilotes et transversales**, notamment dans le domaine de la valorisation et de la sensibilisation, en proposant dès la rentrée scolaire 2019-2020, un **appel à projets en faveur des collégiens**, pour accompagner la réalisation de projets pédagogiques autour des ENS et offrir ainsi la possibilité aux collégiens de découvrir activement ces sites.

Le Département souhaite renforcer la **découverte et l'appropriation des ENS** par le plus grand nombre, en pilotant un appel à projets en faveur des collégiens et en poursuivant la valorisation touristique des sites.

FICHES-ACTION CONCERNÉES

Action 2.1. Renforcer l'appartenance au réseau ENS et accompagner les porteurs de projet

Action 2.2. Proposer la mise en place d'actions pilotes et transversales

ACTION 2.1 : RENFORCER L'APPARTENANCE AU RESEAU ENS ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET

Axe 2 - Piloter la mise en œuvre de la Stratégie départementale et fédérer un réseau d'acteurs

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental du Cantal

OBJECTIFS

- Assurer le rôle de pilote et de coordonnateur de la politique ENS
- Créer une dynamique de réseau et organiser les échanges entre membres du réseau et partenaires
- Valoriser l'expérience acquise au profit de tous les sites et développer l'assistance technique aux porteurs de projet
- Simplifier et accompagner les démarches administratives des porteurs de projet

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

1. Animation du réseau d'acteurs

Le Conseil départemental sera responsable de :

- L'organisation d'une journée d'échanges avec l'ensemble des porteurs de projets (élus, techniciens, AMO) et principaux partenaires intervenant dans le domaine du patrimoine naturel.
- La création et l'animation d'un comité technique regroupant les techniciens des collectivités, porteurs de projet et les principaux partenaires.
- La création d'outils de partage et de valorisation des données et informations.

2. Assistance technique

Il poursuivra et amplifiera l'assistance technique apportée aux porteurs de projet tout au long de la vie d'un site ENS.

- Phase préalable jusqu'à la labellisation et la signature du Contrat ENS

Le Conseil départemental proposera un cahier des charges pour l'état des lieux à conduire sur les sites potentiels et un guide rédactionnel pour les schémas directeurs de gestion. Il définira également, en lien avec le comité technique, les modalités de labellisation des sites (grille de critères). Tout au long de la phase préalable, il apportera un appui technique et des données au porteur de projet et l'accompagnera pour assurer la concertation avec le comité de suivi local.

- Mise en œuvre des contrats ENS

Le Conseil départemental proposera un dossier type pour toutes les démarches administratives liées à la mise en œuvre des contrats ENS. Il assurera un suivi de la mise en œuvre de chaque contrat, notamment en participant au comité de suivi.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : nombre de journées d'échanges-nombre de comités techniques organisés et taux de participation / nombres de dossiers instruits / nombre de réunions de comités de suivi

État initial : -

Objectif fixé : 1 journée d'échanges par an / au minimum 1 comité technique par an et 1 comité de suivi local par site et par an

Echéancier :

Dès le lancement de la Stratégie

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Animation du réseau d'acteurs : 15 à 20 j chargé de projet CD15 / an

2. Assistance technique

- Finalisation des documents de cadrage : 35 j chargé de projet CD15
- Élaboration des schémas directeurs de gestion : 10 j chargé de projet CD15 / schéma
- Mise en œuvre des contrats ENS : entre 5 et 10 j chargé de projet CD15 / contrat ENS / an
- Labellisation de nouveaux sites : 30 j chargé de projet CD15 sur 3 ans et 10 j chargé de projet CD15 / site

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

1. Animation du réseau d'acteurs

Le Conseil départemental a assuré l'organisation d'une journée d'échanges avec l'ensemble des porteurs de projets et principaux partenaires pour le **lancement de la Stratégie en faveur des ENS** en 2019. Plus de 20 participants ont assisté à cette journée qui s'est tenue à Saint-Paul-de-Salers et a permis la découverte du Cirque de Récusset. Aucune autre journée n'a été organisée sur la période 2019-2024. Le comité technique regroupant les techniciens des collectivités, porteurs de projet et les principaux partenaires n'a pas été mis en place.

En 2023, la définition d'un référentiel visant à la mise en place d'une base de données naturalistes dédiée aux ENS a été initiée, mais n'a pas été finalisée en l'absence de référent SIG au sein du Conseil départemental. Une page Facebook dédiée « Espace Nature Cantal » permettant la valorisation d'actions par le partage de publications des partenaires a été créée et gérée jusqu'à mi-2024.

2. Assistance technique

Les services du Conseil départemental n'ont pas finalisé le cahier des charges encadrant l'état des lieux à conduire sur les sites potentiellement labélisables ni les modalités de labellisation des sites (grille de critères).

Sans avoir élaboré de guide pour la rédaction des schémas directeurs de gestion, l'équipe de la Mission Espaces Naturels et Ruraux qui assure cette mission (répartition entre les 3 agents) a néanmoins apporté **appui et expertise dès le début de la phase de relance de la démarche sur les ENS du réseau** et toutes les informations et éléments techniques pour enrichir les schémas directeurs. Pour 1 site, le Conseil départemental a rédigé le schéma directeur du site avec mobilisation d'un étudiant en stage.

Cet accompagnement se poursuit bien sûr tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions inscrit aux Contrats ENS, à travers des points et échanges avec les porteurs de projet ou intervenants sur les sites, une participation au comité de suivi ou réunions techniques préalables à la réalisation d'actions.

Afin de formaliser les démarches administratives liées aux demandes de subventions un **dossier type** a été finalisé et transmis et un travail engagé pour permettre une dématérialisation des demandes.

MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

1. Animation du réseau d'acteurs : en dehors de l'année 2019, cette action a mobilisé **moins de 10 j de chargé de projet / an**.

2. Assistance technique

- Finalisation des documents de cadrage : non réalisée

- Élaboration des schémas directeurs de gestion : le nombre de jours mobilisés par les services sur la période (8 schémas) s'élève à **10 jours par site** en moyenne, mais cette implication a été parfois plus conséquente (jusqu'à 18 jours avec un renfort de stagiaire sur 4 mois).

- Mise en œuvre des contrats ENS : le nombre de jours mobilisés dans ce cadre est très variable selon le site et le nombre d'actions mises en œuvre. Il est a minima de **5 jours par an** et tend vers une augmentation.

- Labellisation de nouveaux sites : non réalisée.

Bilan général temps de travail équipe ENS CD15 :

- 2019 : environ 0,5 ETP mobilisés

- 2020 : environ 0,5 ETP / alternant en partie = 0,8 ETP

- 2021-2022 : environ 0,6 ETP mobilisés / alternant en partie = 0,8 ETP

- 2023 : environ 0,6 ETP / alternant pour partie importante (0,5 ETP) = 1,1 ETP

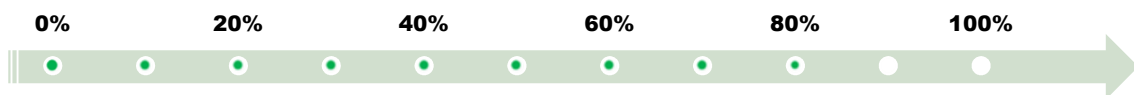
- Pour 2024 : environ 0,6 ETP

➔ Montant estimé à environ **36 000 € / an** (sur la base d'un coût journalier estimé à 300 €/jour, pour 200 j travaillés / an et en moyenne, 0.6 ETP/an)

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre de journées d'échanges organisées et taux de participation : 1 journée de lancement de la Stratégie / plus de 50%
- nombre de comités techniques et taux de participation : /
- nombre de dossiers instruits : le nombre de dossiers instruits pour attribution et paiement de subventions est estimé à 70 dossiers.
- nombre de réunions de comités de suivi : en général (hors 2020), un comité de suivi est organisé pour chaque site 1 fois par an.



Objectif partiellement atteint

- Peu d'actions spécifiques à l'animation du réseau d'acteurs et peu d'outils déployés pour faciliter les échanges
- Mais forte mobilisation technique de l'équipe de la Mission Espaces Naturels et Ruraux pour accompagner les porteurs de projets dans la relance effective de la gestion des sites. Cet accompagnement des services départementaux est indispensable, trop de porteurs de projet ne disposant pas de moyens internes dédiés ou de personnel manquant de compétences dans le domaine de l'environnement. Il convient de constater que la dispersion de cet appui au sein des 3 agents de la mission, initiée en 2019, ne le rend sans doute pas assez « efficient » et que l'émergence de nouveaux sujets essentiels pour le réseau ENS (foncier, base de données naturalistes) appelle une mobilisation importante. Cette mobilisation sera également fonction du nombre de sites engagés dans une démarche opérationnelle.

ACTION 2.2 : PROPOSER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PILOTES ET TRANSVERSALES

Axe 2 - Piloter la mise en œuvre de la Stratégie départementale et fédérer un réseau d'acteurs

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental du Cantal

OBJECTIFS

- Assurer un lien entre la politique ENS et les autres domaines de compétences et d'intervention du Département
- Maintenir et développer le partenariat entre services du Conseil départemental
- Renforcer la découverte et l'appropriation des ENS par le plus grand nombre

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

1. Appel à projets en faveur des collégiens

Le Conseil départemental organisera, à compter de la rentrée 2019, un appel à projets destinés aux collégiens du Cantal, pour renforcer son action dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des jeunes cantaliens. En lien avec l'éducation nationale, il accompagnera techniquement et financièrement les collèges pour réaliser des projets pédagogiques, sur le réseau ENS cantalien, projets accompagnés par des acteurs de l'Éducation dans une dimension pluridisciplinaire (environnementale, artistique, culturelle, scientifique, géographique, historique, sportive...). Cet appel à projets sera reconduit pendant 3 ans.

2. Valorisation touristique des ENS

La valorisation touristique des ENS initiée ces dernières années, en lien avec le Service tourisme, sera poursuivie : promotion du réseau (Cf. action 3.2) et sensibilisation des partenaires institutionnels (accompagnement technique par réunion d'échanges, mise à disposition d'informations, ...).

3. Autres appels à projets

Au cours de la période de validité de la Stratégie, le Conseil départemental organisera au moins un autre appel à projets sur un sujet encore à définir.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : Appel à projets collégiens : nombre de projets accompagnés / nombre de collégiens sensibilisés - Valorisation touristique : nombre de réunions avec partenaires / nombre de documents techniques produits

État initial : mise à jour site Internet Espace-nature.cantal.fr, création page Facebook, réalisation brochure de présentation

Objectif fixé : Appel à projets collégiens : 10 projets / an (2 projets max / collèges) - Valorisation touristique : nombre de réunions avec partenaires / nombre d'actions réalisées / actions de promotion du réseau (Cf. action 2.1)

Echéancier :

1. Appel à projets collégiens : 2019-2022 / 2. Valorisation touristique : dès le lancement de la Stratégie

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Appel à projets en faveur des collégiens

15 j chargé de projet CD15 / an pendant 3 ans - Pm-Cf. action 2.1 - 1 500 € max / projet - 15 000 € max / an

2. Valorisation touristique

Actions de promotion du réseau (Cf. action 3.2) - Animation du réseau d'acteurs : 5 j chargé de projet CD15 / an - Pm-Cf. action 2.1

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

1. Appel à projets en faveur des collégiens

Le Conseil départemental a initié dès la rentrée scolaire 2019, un appel à projets destinés aux collégiens du Cantal (initialement ouvert aux collèges publics puis aux collèges privés à compter de 2022) afin d'accompagner techniquement et financièrement la réalisation de projets pédagogiques, proposés par les enseignants, intégrant au moins une sortie sur un site du réseau d'ENS.

En raison du contexte sanitaire, les projets déposés en 2019 n'ont pas été réalisés, une partie des collèges ayant reporté leur candidature en 2020. **Quatre campagnes d'appel à candidatures** ont donc été effectives, avec les modifications suivantes : **en 2022, ouverture aux collèges privés et organisation de 2 sessions de candidature** (mai et septembre) et en **2023, élargissement aux lycées, maisons familiales et rurales**.

En parallèle, le Conseil départemental est devenu **membre du groupe E3D** mis en place par l'éducation nationale et participe aux deux réunions organisées chaque année. La Mission ENR participe également aux réunions du **réseau d'Éducation à l'environnement Auvergne** (REEA) qui a pour vocation de mettre en lien les acteurs de l'EEDD du territoire auvergnat. En 2024, la Mission a contribué à la définition et à l'organisation d'une formation inscrite au plan académique de formation sur le thème « Concevoir une sortie pédagogique sur un ENS du Cantal ».

2. Valorisation touristique des ENS

La valorisation touristique des ENS initiée ces dernières années s'est poursuivie : le service Tourisme a été partenaire et relais des actions de la Stratégie visant à la découverte et à la promotion du réseau, auprès des **offices de tourisme** ce qui a permis de renforcer le partenariat avec ces structures qui assurent désormais la réservation des animations du programme Cantal'ENS animations et un relais de communication.

Un travail a été conduit avec le service tourisme pour apprécier les intérêts touristiques des sites ENS (lien possibles avec itinéraires de randonnée, VAE, hébergements nature...). Un bilan de la signalétique routière existante également été conduit afin d'identifier les aménagements complémentaires à envisager.

3. Autres appels à projets

A mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie ENS, le Conseil départemental n'a pas organisé de nouvel appel à projets.

MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1

Le montage et la définition de l'appel à projet a représenté environ **15 jours chargé de projet en 2019**. Depuis, l'ensemble des interventions de la Mission dans le domaine de l'éducation à l'environnement sont estimées à **15 jours / an en moyenne**. La valorisation du réseau sur le plan touristique est estimée à 5 j/an en moyenne.

- Montant des subventions versées aux établissements scolaires sur 4 ans : **27 130 €** soit en moyenne **6 783 € / an**.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

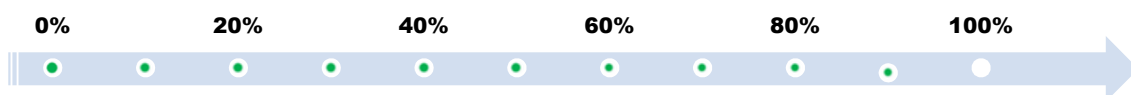
Appel à projets collégiens :

- nombre de projets accompagnés : **28 projets mis en œuvre par 27 collèges et 1 lycée** (en moy : 7 établissements scolaires / an)

- nombre de collégiens sensibilisés : **1 065 élèves (en moy : 266 élèves / an)**

Valorisation touristique :

- nombre de réunions avec partenaires : 2 / nombre de documents produits : 1 affiche de présentation des sorties Cantal'ENS animations / site concerné en 2021, 2022 et 2023 et 1 brochure de présentation du programme en 2022, 2023 et 2024 (diffusion numérique et papier en 2023 et 2024)



Objectif atteint

→ A noter un réinvestissement du Conseil départemental dans le domaine de l'éducation à l'environnement à travers la mise en œuvre de l'AAP pour les collégiens, désormais accessible aux lycéens. Cette action a permis de recréer des liens avec les acteurs intervenant dans ce domaine et avec l'Education nationale. Ce projet est bien perçu par ses intervenants et par les autres acteurs territoriaux.

Intérêt de poursuivre la démarche et les actions engagées.

→ La valorisation touristique a été poursuivie mais ne s'est pas vraiment concrétisée. Une signalétique routière permettant un meilleur fléchage des ENS est souvent sollicitée par les porteurs de projet. Son déploiement est d'ores et déjà envisagé.

Meilleure communication et promotion des sites attendue.

Axe 3 : Valoriser le réseau ENS et sensibiliser aux enjeux du patrimoine naturel

OBJECTIFS INITIAUX

Afin de permettre une **découverte en autonomie** dans le respect des enjeux des sites, le Département maintient son accompagnement à la conception et réalisation d'outils de valorisation sur sites, complétés éventuellement par des livrets. Des outils complémentaires pourront être créés, notamment à destination de publics spécifiques comme les enseignants.

La **découverte encadrée** des sites sera encouragée pour proposer une approche pédagogique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour tous les publics. Un programme annuel d'animations sera piloté par le Conseil départemental pour compléter l'offre de découverte et de valorisation des sites. Ce programme pourra compléter les programmes définis par les porteurs de projet ou partenaires.

Pour amplifier la promotion locale et touristique des ENS, des outils de communication seront créés ou améliorés, par le Conseil départemental, pour le réseau ENS ou par les porteurs de projet et leurs partenaires, à l'échelle des sites.

Des outils de promotion seront créés pour permettre la reconnaissance du réseau dans le territoire et à l'extérieur et pour mettre en lumière l'implication du Conseil départemental en faveur du patrimoine naturel cantalien.

FICHES-ACTION CONCERNÉES

Action 3.1. Favoriser et améliorer la découverte en autonomie des sites

Action 3.2. Développer une découverte encadrée des sites

Action 3.3. Développer une communication globale et cohérente

ACTION 3.1 : FAVORISER ET AMELIORER LA DECOUVERTE EN AUTONOMIE DES SITES

Axe 3 - Valoriser le réseau ENS et sensibiliser aux enjeux du patrimoine naturel

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental / Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

OBJECTIFS

- Garantir une découverte de qualité dans le respect des enjeux des sites
- Proposer des outils de découverte ciblés et adaptés au plus grand nombre

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

Pour favoriser la découverte des ENS en **autonomie par un large public**, le Département poursuivra son accompagnement à la réalisation de **sentiers aménagés**, avec une approche d'interprétation, réduisant au maximum les équipements sur site. Les sentiers de découverte seront labellisés au PDIPR et pourront être complétés de livrets de découverte et/ou d'application numérique (lien action 3.2). Panneaux et livrets devront respecter la charte graphique départementale.

La diffusion des livrets sera favorisée :

- diffusion numérique par téléchargement à partir de sites Internet ou applications dédiées, pose de flashcodes...
- diffusion par les offices de tourisme ou lieux d'accueil situés à proximité des sites ou sur les sites dans des « boîtes à livrets ».

Dans un objectif de cohérence, en particulier pour les sites bénéficiant déjà d'aménagements de découverte, le maître d'ouvrage de nouveaux outils de valorisation (dont application numérique) devra associer le Conseil départemental, dès le lancement de la phase d'élaboration.

Des **outils spécifiques** pourront être proposés aux enseignants pour les accompagner dans la découverte des sites et dans la préparation des projets pédagogiques et sorties, qu'ils pourront réaliser en autonomie ou accompagnés.

Enfin, pour étudier la faisabilité d'un accueil de personnes en situation de handicaps, le service tourisme du Conseil départemental assurera un **audit « tourisme et handicap »** pour tous les sites labellisés. Dans la continuité de cet audit, des aménagements spécifiques seront réalisés, si possible.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : nombre de sentiers aménagés et labellisés PDIPR / nombre de livrets et outils de découverte réalisés

État initial : 11 sentiers et 8 livrets de découverte / 1 malle pédagogique – 1 jeu de fiches pédagogiques

Objectif fixé : 1 sentier et 1 livret par site / 1 action scolaire par site / 1 audit par site (au maximum 2 audits / an)

Echéancier : Dès le lancement de la Stratégie et tout au long de la vie d'un site labellisé.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Aménagements ou outils de découverte

- CD15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1
- Audit « tourisme et handicap » : 3 j chargé de projet CD15 / site - Pm

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

Différents projets ont concerné les **sentiers de découverte ou d'interprétation existants** :

- création d'un nouvel itinéraire de petite randonnée au cirque de Récusset,
- réflexion pour l'extension de l'itinéraire de découverte et la création d'une boucle au Puy Courny,
- reprise des aménagements du sentier du tour du Marais et de l'itinéraire de découverte au Marais du Cassan,
- réflexion pour l'extension de l'itinéraire de petite randonnée à la roche de Landeyrat,
- projet de restauration d'une partie du sentier de découverte du Pas de Cère.

Dans les différents contrats ENS en cours, des projets de réhabilitation-restructuration des sentiers, intégrant selon les sites, changement de mobilier pédagogique, modification d'itinéraire, lien avec des outils numériques, ... sont également prévus.

La diffusion des **livrets pédagogiques existants** s'est poursuivie mais dans la plupart, aucun travail n'a été engagé en vue d'une réédition ou reprise des documents. Pour plusieurs sites, le livret initial n'est plus distribué faute de réédition. En parallèle, de **nouveaux outils de découverte** ont été proposés sur certains sites. Des livrets en lien avec l'application Ecobalade ont été réalisés pour les 5 sites ENS du territoire de Hautes Terres Communauté. Une application numérique les Trésors du Volcan Cantalien incluant une découverte du Pas de Cère a été finalisée. Enfin, un livret permettant l'accompagnement de jeunes scolaires ou dans un cadre de loisirs a été travaillé pour le Pas de Cère.

Afin d'étudier la faisabilité d'un accueil de personnes en situation de handicaps, le service tourisme du Conseil départemental a réalisé un **audit « tourisme et handicap »** sur 3 sites : le Marais du Cassan, le Pas de Cère et la Roche de Landeyrat. Cet audit a notamment démontré les difficultés à aménager des sites naturels dans un contexte de moyenne montagne. Des possibilités sont cependant évoquées pour le Marais du Cassan.

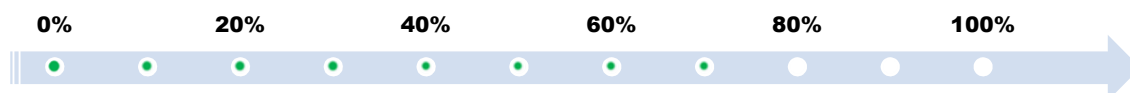
MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1
- Montant des subventions versées entre 2019 et 2024 : **moins de 1 000 €**

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre de sentiers aménagés et labellisés PDIPR : 15 PR dans tout ou partie de l'ENS
- nombre de livrets : 10 livrets encore diffusés en version numérique essentiellement / outils de découverte réalisés : 6 réalisés ou engagés
- 3 audits Tourisme et handicap



Objectif partiellement atteint

→ Compte tenu de l'offre de découverte déjà existante, moins de concrétisation de projets que précédemment. Les porteurs de projet et acteurs locaux restent cependant attentifs à ce sujet, de nouvelles approches se dessinent en lien avec le numérique par exemple.

→ Maintien de l'appui technique et financier du Département qui essaie de veiller à la cohérence des outils proposés mais en l'absence d'un cadre général dans cette thématique, création d'une certaine disparité de l'offre sur les sites. Des projets ont vu le jour sans lien direct avec le Contrat ENS.

ACTION 3.2 : DEVELOPPER UNE DECOUVERTE ENCADREE DES SITES

Axe 3 - Valoriser le réseau ENS et sensibiliser aux enjeux du patrimoine naturel

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental / Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

OBJECTIFS

- Garantir une découverte de qualité dans le respect des enjeux des sites
- Assurer une découverte encadrée du réseau ENS par tous les publics et tout au long de l'année

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

Les ENS proposent un cadre de découverte favorable à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement. Ils constituent également des lieux d'exception propices à l'expression de tous types d'art (théâtre, musique, land' art...).

Dans le cadre de la mise en œuvre des premiers contrats ENS, des animations ont été régulièrement proposées sur les sites où l'accueil de groupes est possible.

Pour s'assurer que la **découverte encadrée des sites** soit une découverte de qualité, réalisée en sécurité et dans le respect de l'environnement, une Charte des animations sur les ENS a été élaborée en partenariat avec les principales structures intervenant dans cette thématique. Elle permet de définir le rôle et les engagements respectifs de chacune des parties : porteur de projet, maître d'ouvrage d'animations ou sorties découverte, prestataires à l'initiative de sorties sur les ENS. Sous réserve de la signature de la Charte et de leur inscription au contrat ENS, le Conseil départemental accompagnera financièrement la réalisation d'animations et sorties.

La définition de programme d'animations sera encouragée et programmée dans le cadre des contrats ENS.

- *Programme d'animations à l'échelle des sites*

En lien avec des manifestations nationales et/ou des manifestations du territoire, compatibles avec un site naturel. Des sorties adaptées au public scolaire et aux publics en situation d'handicaps pourront être organisées. Un bilan annuel sera réalisé pour évaluer la réussite de ces programmes et adapter si besoin leur contenu.

- *Programme départemental d'animations*

Le Conseil départemental organisera un programme d'animations, placé sous le signe de l'originalité et de la singularité, dans le respect des enjeux environnementaux : balades contées spécifiques, prestations artistiques : concert, spectacle de théâtre, œuvres de plasticiens, land art, conférences scientifiques sur site...

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : nombre de Chartes signées / nombre d'animations réalisées au niveau départemental et local

État initial : animations ponctuelles organisées sur certains sites

Objectif fixé : signature de la Charte par tous les porteurs de projet et OT / 1 programme d'animations par site / max 10 animations portées par le Département par an

Echéancier : Dès le lancement de la Stratégie et tout au long de la vie d'un site labellisé.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Programme d'animations à l'échelle des sites

CD15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

Programme départemental d'animations

Entre 5 à 10 j chargé de projet CD15 / an - Pm-Cf. action 2.1
15 000 € max / an

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

- *Programme d'animations à l'échelle des sites*

Des **animations et sorties de découverte** sont proposées annuellement sur la majorité des sites, à l'initiative des porteurs de projet, des offices de tourisme et de partenaires associatifs, dans le cadre des contrats ENS ou hors contrats. Ces événements peuvent intégrer des manifestations nationales ou être consécutifs à la réalisation d'études et inventaires réalisées sur le site afin de permettre un partage des connaissances. C'est le cas pour le **Cirque de Récusset, le Puy de la Tuile, le Puy Courny, le Pas de Cère, les corniches basaltiques de l'Alagnon et le Marais du Cassan**. Depuis son classement en réserve naturelle régionale, un programme est également organisé par le SM du Parc naturel régionale des Volcans d'Auvergne sur la tourbière du Jolan.

Des projets et démarches visant plus spécifiquement le **public scolaire** ont été engagés ou sont inscrits à certains contrats ENS. Des animations pour les scolaires sont soutenues et encouragées par le SIVU Auze ouest Cantal qui a également porté un appel à projets pour les écoles primaires pour favoriser la découverte du Marais du Cassan. Une telle démarche est inscrite aux contrats des ENS de Hautes Terres Communauté. L'organisation d'animations scolaires est encouragée par les porteurs de projet au Puy de la Tuile et au Puy Courny. Pour ce site, la Ville porte également un projet d'Ecole dehors en lien avec le CPIE.

- *Programme départemental d'animations*

Depuis 2021, le Conseil départemental assure l'organisation du programme **Cantal'ENS animations** sur certains sites du réseau, avec un développement croissant pour le nombre d'événements proposés, de sites concernés et de public touché. L'offre proposée se veut diversifiée et intègre, en plus des sorties découverte, des prestations artistiques (danse, peinture, concert acoustique), des animations détente en famille ou des activités bien-être, toujours en veillant au respect des enjeux environnementaux. Des sorties adaptées à des **publics spécifiques** (enfants ou adultes en situation de handicaps, seniors) ont été organisées en 2022 et 2023.

Le projet de Charte des animations sur les ENS travaillée en 2019 pour encadrer les animations et veiller à une découverte de qualité, réalisée en sécurité et dans le respect de l'environnement, n'a finalement pas abouti.

MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1

Pour la définition du programme Cantal'ENS, son organisation et sa promotion ainsi que la réalisation du bilan annuel : environ **15 jours de chargé de projet par an en moyenne**.

Montant des dépenses réalisées par le CD15 : **2021 : 3 090 € / 2022 : 8 500 € / 2023 : 10 150 € / 2024 : 9 100 € (prévisionnel)**

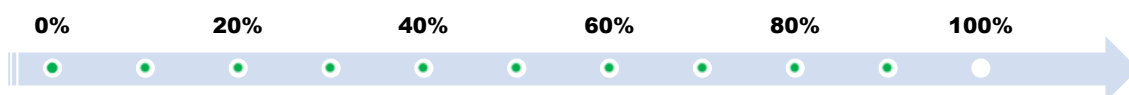
- Montant des subventions attribuées et/ou versées entre 2019 et 2024 : **pas de subvention attribuée**

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre de Chartes signées : 0

- nombre d'animations réalisées au niveau départemental : **2021 : 8 animations / 2022 : 13 évènements sur 6 ENS – 190 participants / 2023 : 17 évènements sur 7 ENS – 350 participants / 2024 : 26 évènements sur 9 ENS.**



Objectif atteint

→ **Mobilisation importante des services du Conseil départemental pour assurer l'organisation, la coordination et promotion du programme Cantal'ENS animations. Relais local important assuré par les Offices de tourisme. A noter toutefois un manque de coordination avec le niveau local.**

→ **Malgré l'accompagnement financier du Département, les programmes inscrits aux contrats ne sont pas toujours déployés.**

ACTION 3.3 : DEVELOPPER UNE COMMUNICATION GLOBALE ET COHERENTE

Axe 3 - Valoriser le réseau ENS et sensibiliser aux enjeux du patrimoine naturel

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental / Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

OBJECTIFS

- Renforcer la promotion locale et touristique du réseau ENS
- Assurer la mise en cohérence de la promotion des sites

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

1. Communication à l'échelle du réseau

Cette communication sera assurée par le Conseil départemental, par la création ou l'amélioration d'outils de promotion propres au réseau ENS :

- après stabilisation du réseau, édition d'une brochure de présentation et/ou création de nouveaux outils de promotion (affiche...),
- développement des outils numériques : développement d'un site Internet ou création de pages spécifiques sur le site cantal.fr ou sur le nouveau site de Cantal destination, application numérique dédiée.

Afin d'assurer une promotion du réseau auprès des cantaliens, des articles proposant une mise en lumière des sites, des actions réalisées et des animations programmées seront publiés dans la revue Cantal avenir, dans les différents supports numériques du Conseil départemental et de ses partenaires, et dans la presse.

Afin d'intégrer les ENS à la signalétique routière, le Conseil départemental installera des flèches directionnelles avec une information ciblée, sur les routes départementales à proximité de tous les sites.

2. Communication à l'échelle des sites

Les porteurs de projet et les offices de tourisme seront accompagnés dans le développement d'une communication spécifique aux sites de leur territoire : affiche, flyer ou autres supports de communication, et dans la mise à jour des sites Internet (lien action 3.1).

Ils assureront une promotion des programmes d'animations proposés à l'échelle des sites et la diffusion de ces informations vers le Conseil départemental.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : nombre de documents de promotion édités / consultation des sites Internet et suivi des pages Facebook / nombre de publications réalisées

État initial : Site Internet espace-nature.cantal.fr – page Facebook Espace nature Cantal – conception brochure ENS – 1 affiche pour 2 sites ENS

Objectif fixé : 1 document de présentation du réseau au minimum / 1 outil numérique / Pour certains sites : pages dédiées sur site Internet et affiche spécifique

Echéancier : Dès la stabilisation du réseau ENS, à compter de 2020

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

1. Communication à l'échelle du réseau

Entre 5 à 10 j chargé de projet CD15 / an - Pm-Cf. action 2.1
25 000 € à 30 000 € sur 2-3 ans

2. Communication à l'échelle des sites

CD15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

1. Communication à l'échelle du réseau

Entre 2019 et 2024, le Conseil départemental a assuré une communication via la **page Facebook Espace Nature Cantal**, portant essentiellement sur les actions mises en œuvre par la collectivité (Cantal'ENS Animations, Cantal'ENS collèges). Des publications FB ont permis également de relayer l'action des services ou des partenaires conduites sur les ENS ou en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Une mise à jour du site Cantal.fr a été également assurée.

Une brochure de présentation et des affiches ont été conçues pour faire connaître le programme **Cantal'ENS animations** mais aucun outil spécifique n'a été proposé pour présenter les sites du réseau ENS ou la politique ENS. Des articles proposant une mise en lumière des actions réalisées par le Conseil départemental ont été régulièrement publiés dans la revue Cantal Avenir, notamment depuis début 2023 (1 page Environnement réservée à chaque numéro) et des communiqués ont été diffusés dans la presse locale.

Afin d'intégrer les ENS à la signalétique routière, le Conseil départemental a travaillé au déploiement de flèches directionnelles intégrant une information ciblée, sur les routes départementales à proximité de tous les sites (mise en œuvre pour le Marais du Cassan). Cette action est désormais intégrée aux nouveaux contrats ENS.

2. Communication à l'échelle des sites

Peu de projets ont été programmés et engagés pour une communication spécifique aux sites. Certains porteurs de projets ont assuré la mise à jour, voire la refonte totale, de leurs sites Internet (lien action 3.1) pour disposer de pages dédiées.

La promotion des programmes d'animations proposés à l'échelle des sites est généralement assurée par les offices de tourisme et peut être plus ou moins bien relayée par les porteurs de projet ou membres du comité de suivi.

MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

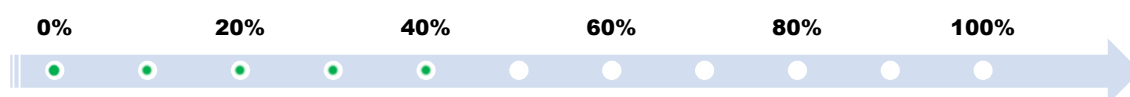
- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1
- Montant des subventions attribuées et/ou versées entre 2019 et 2024 : **moins de 1 000 €**.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre de documents de promotion édités : aucun

- consultation des sites Internet et suivi des pages Facebook : la page Espace Nature Cantal était suivie par **1 570 personnes** / nombre de publications réalisées sur Espace Nature Cantal : environ une **trentaine par an**



Objectif partiellement atteint

→ Peu de concrétisation pour le Conseil départemental en dehors de la communication institutionnelle par le magazine Cantal'Avenir. La non-stabilisation du réseau explique en partie l'absence de support de communication dédié.

La page Facebook Espace Nature Cantal était fonctionnelle et présentait un outil appréciable pour valoriser les actions de la collectivité ainsi que celles de ses partenaires, mais elle a été clôturée en mai 2024 pour recentrer les moyens de communication de la collectivité.

→ Peu de lisibilité des actions réalisées par les porteurs de projet ou de sollicitation de leur part sur cette thématique

Axe 4 : Améliorer la connaissance et optimiser son organisation et sa diffusion

OBJECTIFS INITIAUX

Afin de **conforter les connaissances naturalistes** nécessaires à l'identification des enjeux, à la gestion des sites et à un suivi de leur état de conservation, des études et suivis complémentaires seront réalisés afin d'établir ou compléter l'état des lieux de la biodiversité des sites.

En partenariat avec les porteurs et ses partenaires techniques, le Conseil départemental **centralisera et diffusera les connaissances acquises** au sein du réseau ENS et au-delà.

Une analyse des résultats sera conduite afin de suivre l'évolution des sites et d'établir un bilan de l'efficacité des actions conduites.

FICHES-ACTION CONCERNÉES

Action 4.1. Poursuivre l'acquisition des connaissances

Action 4.2. Partager et valoriser les connaissances acquises

ACTION 4.1 : POURSUIVRE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES
Axe 4 - Améliorer la connaissance et poursuivre son organisation et sa diffusion
MAITRE D'OUVRAGE : Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage
OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les connaissances naturalistes pour appréhender les enjeux des sites et en assurer une bonne gestion - Participer à améliorer la connaissance de la biodiversité départementale - Développer les suivis pour dégager des tendances d'évolution de l'état de conservation des sites
RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION
<p>Afin d'améliorer encore le niveau de connaissance déjà disponible, il convient de doter, l'ensemble des sites du réseau, d'un état des lieux de leur biodiversité en réalisant une cartographie des habitats et des espèces végétales patrimoniales, en proposant des suivis des espèces caractéristiques ou en initiant de nouveaux inventaires. Une certaine transversalité et complémentarité dans l'acquisition de ces connaissances seront recherchées pour éviter des conflits de gestion, entre groupes d'espèces par exemple.</p> <p>Les études seront réalisées en fonction des connaissances déjà disponibles et en lien avec les autres outils de connaissance existants sur les sites, selon des protocoles reproductibles et adaptés, pour une meilleure valorisation des résultats à l'échelle du réseau et au-delà (lien avec action 4.2).</p> <p>Elles devront également permettre d'évaluer le niveau de conservation des ENS dans une approche globale, ou plus ciblée sur des espèces et habitats prioritaires, identitaires ou en vigilance. Des secteurs ayant bénéficié d'actions de gestion ou de restauration pourront faire l'objet de suivis spécifiques afin d'apprécier l'efficacité des actions conduites. Au-delà des réunions de rendu et documents généralement finalisés, il sera demandé aux prestataires de fournir une synthèse illustrée et pédagogique et de partager les conclusions de leur travail via une conférence ou une sortie terrain.</p>
MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER
<p>Indicateurs : nombre d'études complémentaires réalisées / nombre d'études respectant les protocoles / état de conservation des habitats / nombre d'espèces présentes et/ou des populations</p> <p>État initial : 4 sites avec cartographie des habitats et espèces patrimoniales / plus d'une vingtaine d'études disponibles</p> <p>Objectif fixé : 1 cartographie des habitats et espèces patrimoniales par site / 1 suivi d'espèces au moins par site / 1 synthèse pédagogique par étude</p> <p>Echéancier : Dès le lancement de la Stratégie et tout au long de la vie d'un site labellisé</p>
ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE
CD15 : accompagnement à la mise en œuvre des contrats ENS estimé à 8 jours chargé de projet / contrat / an et participation selon dispositif financier / Pm-Cf. action 2.1
BILAN DE L'ACTION MI 2024
<p><u>BILAN QUANTITATIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition de connaissances sur les sites s'est poursuivie. Plusieurs étude et inventaires ont ainsi été réalisés : <ul style="list-style-type: none"> - la cartographie des habitats et espèces patrimoniales effectuée ou mise à jour sur 2 sites (Zones humides du bassin de Saint-Paul et Pas de Cère) et programmée dans 4 contrats ENS validés ou à venir, - des inventaires et suivis d'espèces mis en œuvre sur 3 sites (Zones humides du bassin de Saint-Paul, Puy de la Tuile, Puy Courny) dans la continuité notamment d'études précédentes et selon des protocoles normés (POPamphibiens, ou reprenant les protocoles précédemment déployés).

Les conclusions de certaines études et suivi permettent d'aborder le niveau de conservation des sites mais cette approche s'inscrit dans la durée et le recul n'est pas toujours suffisant. Les actions de connaissance programmées dans les contrats nouvellement signés devraient encore davantage contribuer à cette évaluation.

- Pour la plupart des études, une synthèse **illustrée et pédagogique** a été proposée et a été accompagnée d'une restitution en comité de suivi, parfois suivie d'une sortie terrain ou découlant vers des animations grand public.

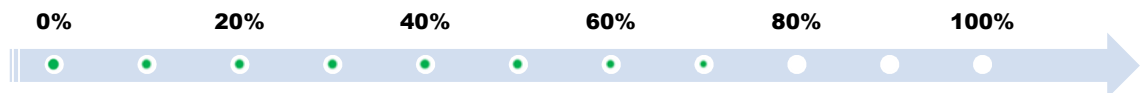
MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1
- Montant des subventions attribuées et/ou versées entre 2019 et 2024 : **33 000 €**.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre d'études complémentaires réalisées : 6
- nombre d'études respectant les protocoles : /
- état de conservation des habitats : non évalué
- nombre d'espèces présentes et/ou des populations : non évalué



Objectif partiellement atteint

- De plus en plus d'études et de suivis sont intégrés aux schémas directeurs : c'est notamment le cas dans les programmes d'actions des contrats ENS nouvellement signés. Prochainement, un socle de connaissances homogène devrait être disponible sur la plupart des sites.
- L'aspect financier de cette thématique et les difficultés de financement de ces actions pour certains types de milieux naturels peuvent constituer un frein pour les porteurs de projet.

ACTION 4.2 : PARTAGER ET VALORISER LES CONNAISSANCES ACQUISES

Axe 4 - Améliorer la connaissance et poursuivre son organisation et sa diffusion

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil départemental / Porteurs de projet / Autres maîtres d'ouvrage

OBJECTIFS

- Centraliser et diffuser les connaissances acquises au sein du réseau et au-delà
- Analyser les résultats et les tendances d'évolution de l'état de conservation des sites
- Évaluer l'efficacité de la politique ENS

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION

En 2019, le Conseil départemental ne disposait pas d'une base de données dédiée au réseau ENS permettant de centraliser les connaissances acquises et de faciliter leur diffusion et leur exploitation.

Dans un objectif d'harmonisation des données, le Conseil départemental, en lien avec le comité technique ENS, proposera des **méthodologies et protocoles** et identifiera les groupes d'espèces à étudier prioritairement par site.

En collaboration avec les porteurs de projet, il établira une **synthèse des connaissances disponibles par site** (données administrative, foncière, patrimoniales, ...) et une **base de données** (avec format défini et compatible avec SINP) en lien avec un outil SIG.

Il assurera la **mise à disposition des études produites et des données géographiques** sur les sites (cartographie des habitats, données de localisation espèces, parcellaire, localisation aménagements, linéaires sentiers...), et veillera à leur intégration dans les bases de données nationales et régionales.

Une **analyse des résultats** sera conduite afin de suivre l'évolution des sites et d'établir un bilan de l'efficacité des actions conduites.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION / ECHEANCIER

Indicateurs : nombre de rapports d'études diffusés / nombre de données collectées et analysées / évolution de l'état de conservation des habitats et/ou des populations / évolution du nombre d'espèces présentes

État initial : plus d'une vingtaine d'études disponibles

Objectif fixé : 1 document de synthèse par site / 1 base de données / mise à disposition d'un SIG dédié aux ENS en ligne

Echéancier : Dès le lancement de la Stratégie

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

CD15 : animation du comité technique, développement et mise à jour des outils (base de données, protocoles, SIG) : 10 j chargé de projet / an - Pm-Cf. action 2.1

BILAN DE L'ACTION MI 2024

BILAN QUANTITATIF

- Dans un objectif d'harmonisation des données et d'évaluation des, le Conseil départemental a identifié les **principaux protocoles** pouvant intéresser les Espaces Naturels Sensibles. Ce travail pourra être mis à disposition et valorisé autant que de besoin.
- En 2023, un travail de **collecte et d'organisation des données relatives aux ENS** a été engagé avec comme objectif la constitution d'une base de données naturalistes et la définition d'un standard (compatible SINP) permettant de faciliter leur intégration et leur exploitation dans les Systèmes d'Information Géographique du Conseil départemental puis leur mise à disposition. En l'absence de SIGiste au sein de la collectivité, l'outil n'a pas été déployé comme prévu.

- La **synthèse des connaissances** disponibles par site a été engagée mais n'a pas abouti pour l'ensemble des sites. Elle n'a pas été systématiquement suivie d'une mise à disposition des études produites. Par contre, dans la plupart des cas, les données sont transmises par les chargés d'études pour intégration dans les bases de données nationales et régionales.
- Considérant que les outils pouvant faciliter l'évaluation sont insuffisants, l'analyse des résultats d'études n'a pas été mise en œuvre.

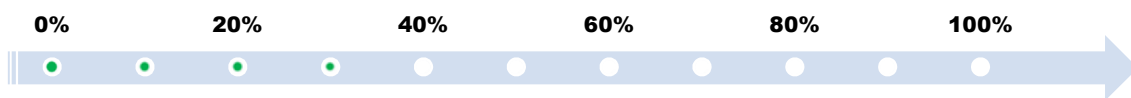
MOYENS TECHNIQUES - ENVELOPPE FINANCIERE

- Pour le Conseil départemental, bilan à retrouver dans la fiche-action 2.1

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE)

Indicateurs :

- nombre de rapports d'études diffusés / nombre de données collectées et analysées / évolution de l'état de conservation des habitats et/ou des populations / évolution du nombre d'espèces présentes : non évalué



Objectif non atteint

→ Le Conseil départemental a engagé plusieurs chantiers visant à centraliser les connaissances et à les organiser afin de disposer d'une base de données naturalistes utilisables et diffusables. Mais aucun n'a été complètement finalisé, pénalisant ainsi l'analyse des études en vue d'apprécier les tendances d'évolution de conservation des sites et d'évaluer l'efficacité des actions déployées. Nécessité de poursuivre et de faire aboutir la démarche.

Conclusion

Le bilan de la Stratégie départementale en faveur des ENS apparaît plutôt contrasté : le niveau de réussite des actions oscille entre 20 et 90%, avec une moyenne de 65%.

Le Conseil départemental s'est **fortement mobilisé pour relancer la gestion de plusieurs ENS** et accompagner les porteurs de projet, dans l'élaboration de bilans de schémas directeurs ou la définition de nouveaux projets en vue de la signature de contrats ENS.

La volonté des porteurs de projets a ainsi été réaffirmée pour la majorité des sites, leur engagement a conduit à la signature de **8 contrats ENS pour 14 sites en 2024**. Dans certains cas, il s'est accompagné de l'identification de moyens humains dédiés.

L'accompagnement de la collectivité en lien avec l'ambition de la Stratégie départementale ENS a également eu un impact sur le **contenu des programmes d'actions et leur mise en œuvre** : un plus grand nombre d'actions de connaissance et de gestion ont été réalisés ou sont programmées dans les contrats nouvellement signés. Une meilleure coordination sur les volets valorisation et communication a également été recherchée.

L'implication du Conseil départemental s'est également traduite par le **portage d'actions** permettant de favoriser la **découverte du réseau et la sensibilisation du public** avec le pilotage et la mise en œuvre du programme Cantal'ENS animations et des appels à projets Cantal'ENS scolaires.

Par contre, son engagement en vue d'une **amélioration de l'organisation de la connaissance acquise et de sa diffusion** n'a pas abouti.

Malgré plusieurs rencontres et échanges et l'accompagnement des services du Conseil départemental, la **relance de la gestion n'est toujours pas effective sur certains sites**. La question du **maintien dans le réseau ENS** se pose même pour quelques-uns mais elle n'est pas encore tranchée.

La démarche choisie par le Département pour la mise en œuvre de sa compétence ENS est basée sur la concertation et l'implication de partenaires locaux, ce qui permet une **meilleure appropriation** de l'outil et des **enjeux de préservation** du patrimoine naturel et la construction de projets acceptés par les acteurs locaux. Pour autant, il apparaît que le portage de sites ENS reste une **mission encore complexe et non prioritaire** pour les collectivités les ayant pris en charge.

Les réponses au questionnaire réalisé auprès des porteurs de projet dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Départementale Biodiversité font apparaître que les acteurs locaux souhaiteraient :

- un dispositif financier plus favorable,
- la mise en place d'une politique foncière d'acquisition et de gestion de la part du Conseil départemental,
- la mise en place de protection forte sur certains sites,
- un réseau d'acteurs et la complémentarité des outils améliorés.

La Stratégie Départementale Biodiversité est l'occasion de clarifier la situation et d'amplifier l'implication du Conseil départemental pour aboutir à un réseau opérationnel de sites préservés et gérés dans une exigence de qualité reconnue et partagée par tous.

ANNEXE 3

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES 2014-2024

Bilan 2021-2024



Version finale – Août 2024



Table des matières :

Préambule – Contexte	3
Orientation A : Renforcer la préservation et la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.....	6
Orientation B : Renforcer la cohérence des politiques publiques et la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets.....	10
Orientation C : Améliorer les connaissances et optimiser leur diffusion	15
Orientation D : Sensibiliser aux enjeux des milieux aquatiques	21
Orientation transversale : Conforter l'assistance technique aux collectivités et aux partenaires, assurer la mise en œuvre du SDMA et l'accompagnement financier du Conseil départemental	24
Conclusion	28
Synthèse financière	29

Préambule – Contexte

Ce document a pour objectif de **présenter un bilan de la mise en œuvre du Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (SDMA)**, sur la période 2021-2024 suite au bilan à mi-parcours réalisé en 2020 qui avait conduit à l'adaptation et la réorientation de plusieurs actions.

Réalisé en interne par la Mission Espaces Naturels et Ruraux au 1^{er} semestre 2024, durant la dernière année de mise en œuvre du Schéma, **ce bilan n'intègre pas les résultats des actions qui seront réalisés durant le second semestre 2024.**

Il permet néanmoins de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie biodiversité du Département du Cantal, outil qui prendra le relais du SDMA à compter de 2025.

- **Le cadre d'actions : le Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (SDMA) 2014-2024**

Le Conseil départemental du Cantal a élaboré en 2014 son Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (SDMA), validé par délibération de l'assemblée départementale les 26 et 27 juin 2014. Issu d'un travail de concertation entre les acteurs du territoire (collectivités, services de l'État, partenaires associatifs, ...), trois parties le composait :

- ✓ Un état des lieux reprenant l'ensemble des données disponibles notamment des politiques départementales passées (PDIZH, aides à l'animation et fonctionnement des structures, ...)
- ✓ Une présentation des orientations stratégiques, résultats de l'analyse des principaux enjeux sur chaque bassin et par conséquent d'une sectorisation opérationnelle ;
- ✓ Un plan d'actions multithématiques : cours d'eau, zones humides, animation et structuration des territoires, financements, ... Composé de 5 orientations et 21 fiches-actions, il présentait des propositions sur l'organisation territoriale à favoriser, le type d'actions à mettre en œuvre, les territoires ou actions prioritaires, les moyens humains, techniques et financiers dédiés, de même que les modalités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ce schéma départemental.

Sa mise en œuvre a débuté au 1^{er} trimestre 2015 avec la création d'un poste spécifique au sein de la Mission Espaces Naturels et Ruraux.

- **La révision à mi-parcours (2020)**

Cinq ans après sa mise en œuvre effective, le plan d'actions a fait l'objet d'une évaluation dite « à mi-parcours » afin de déterminer l'état d'avancement des actions prévues voire une redéfinition de ces dernières. Réalisée en interne en 2020, cette évaluation a porté sur la période 2015-2019.

Elle a permis une meilleure coordination des missions à mettre en œuvre sur les thématiques « milieux aquatiques » définies, en concertation avec le Contrat de Progrès Territorial signé entre le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Adour-Garonne en novembre 2019 pour 6 ans. Elle a également été rendue nécessaire par la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » au 1^{er} janvier 2018 par les intercommunalités.

L'évaluation a eu pour objectif de proposer aux structures éligibles une adaptation des moyens techniques alloués par le Département pour accompagner les structures opérationnelles et adapter le dispositif

départemental d'aides financières. Elle a enfin permis de proposer de nouvelles perspectives de mise en œuvre du Schéma pour la période 2021-2024 avec plusieurs réorientations et simplifications.

La phase 2 du SDMA est composée d'un document de synthèse de présentation des perspectives et des orientations et de 12 fiches-actions multithématiques (cours d'eau, zones humides, animation et structuration des territoires, financements, ...). Le document a été finalisé et présenté aux élus lors de différentes commissions et sessions de travail. L'Assemblée départementale a validé les nouvelles fiches-actions lors de la session du Conseil départemental le 26 mars 2021.

Le tableau ci-après rappelle les orientations et fiches-actions de la phase 2 du SDMA :

ORIENTATIONS SDMA		NOUVELLES FICHES-ACTIONS (PHASE 2 SDMA)
A	RENFORCER LA PRESERVATION ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS	Action A.1 : Accompagner la structuration des bassins versants et soutenir les programmes de gestion territoriaux
		Action A.2 : Assurer la gestion de zones humides
B	RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LES PROJETS	Action B.1 : Poursuivre l'expertise et l'assistance technique du Conseil départemental
		Action B.2 : Proposer une offre d'accompagnement auprès des acteurs du secteur agricole
		Action B.3 : Élaborer des supports de sensibilisation et de conseil
C	AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET OPTIMISER LEUR DIFFUSION	Action C.1 : Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les zones humides
		Action C.2 : Poursuivre et renforcer l'acquisition des connaissances sur les thématiques quantitatives et qualitatives des cours d'eau
		Action C.3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et préserver les espèces patrimoniales
		Action C.4 : Développer un outil cartographique et une base de données sur les milieux aquatiques
D	SENSIBILISER AUX ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES	Action D.1 : Proposer des actions de sensibilisation à destination de différents publics
		Action D.2 : Assurer une communication sur les actions du Conseil départemental et promouvoir celles de nos partenaires
CONFORTER L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU SDMA ET L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER		Action transversale 1 : Poursuivre la mission départementale sur les milieux aquatiques (CATER-ZH)
		Action transversale 2 : Adapter les modalités d'intervention financière du Conseil départemental

- **L'évaluation finale du Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (période 2021-2024)**

La Mission Espaces Naturels et Ruraux a réalisé au 1^{er} semestre 2024 une analyse et une évaluation des 12 fiches actions validées en 2021 par l'Assemblée départementale.

En parallèle, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie biodiversité du Département, des entretiens avec différents partenaires (intercommunalités, syndicats mixtes, associations) ont été menés. Un questionnaire a également été réalisé. A ces occasions, des informations et avis concernant le Schéma ont été demandés aux interlocuteurs.

L'évaluation concerne également le volet financier sur cette période (2021-2024).

L'ensemble de ces résultats sont présentés dans ce rapport d'évaluation.

Principales actions sur la période complète de la mise en œuvre du Schéma départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques

- **Accompagnements acteurs GEMAPI**
 - Rencontres élus GEMAPI en amont des recrutements des cellules d'animation (techniciens rivières, animateurs, ...)
 - Contribution à la définition des périmètres des unités de gestion GEMAPI
 - Participation aux réunions des structures : avis, échanges, ...
 - Assistance technique et administrative aux structures constituées.
- **Animation réseau d'acteurs**
 - 10 groupes « milieux aquatiques »
 - 20 groupes techniques thématiques
 - Veille technique et juridique et réglementaire, animation du réseau techniques, ...
- **Financements du département**
 - Aides financières à l'animation des postes (10%-20%)
 - Aide financières à la réalisation de travaux (10%-20%)
- **Déploiement d'outils techniques de surveillance, actions de communication et de sensibilisation**
 - Observatoire de cours d'eau Cantal
 - Accompagnement réseaux thermie et étiages
 - Création d'outils : guide du riverain, lettres d'informations, brèves réseaux sociaux, ...
- **En interne**
 - Assistance technique pôle des mobilités (porters à connaissances, accompagnement travaux et dossiers loi sur l'eau)
 - Sensibilisation des agents (espèces, milieux à enjeux, réglementation)
 - Déploiement d'une signalétique des « cours d'eau » sur les routes départementales

Orientation A : Renforcer la préservation et la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants

OBJECTIFS :

Instaurer une nouvelle gouvernance de la gestion des milieux aquatiques constitue une priorité de la politique départementale. En accompagnant les territoires dans la mise en œuvre de politiques de l'eau globales et intégrées visant à l'atteinte des objectifs des SDAGE et de la Directive-Cadre sur l'eau (DCE), le Conseil départemental souhaite :

- Favoriser la concertation et l'appropriation locale,
- Mettre en œuvre des programmes de gestion à l'échelle d'unité de gestion adaptée,
- Optimiser et coordonner les actions des acteurs de l'environnement dans ce domaine.

FICHES-ACTION CONCERNÉES :

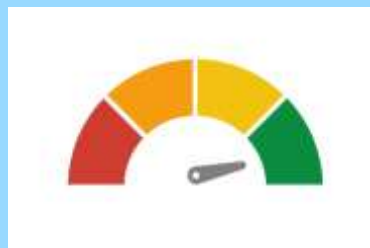
- **Action A.1** : Accompagner la structuration des bassins versants et soutenir les programmes de gestion territoriaux
- **Action A.2** : Assurer la gestion de zones humides

SITUATION AU 1^{er} JUILLET 2024 :

Orientation phare du SDMA, **la structuration complète du territoire est aujourd'hui effective** à l'échelle de bassins versants pour la gestion des cours d'eau (10 unités de gestion GEMAPI dits UGG). Des évolutions sont encore attendues pour conforter l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour les zones humides, les acteurs historiques ont poursuivi leurs actions et de nouvelles structures en charge de la compétence GEMAPI s'y sont intéressées sous différentes formes (réalisation d'études et inventaires en direct, conventionnement avec le CEN, ...).

L'accompagnement technique et financier du Département a été efficace et probablement indispensable pour boucler des plans de financement, permettre le recrutement de référents techniques sur tous les bassins et initier les démarches de gestion dans tous les territoires.



Les 2 actions prévues ont été mises en œuvre, avec un certain succès.

ACTION A.1 : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DES BASSINS VERSANTS ET SOUTENIR LES PROGRAMMES DE GESTION TERRITORIAUX

Orientation A – Renforcer la préservation et la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants

EVALUATION

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Département s'engage à accompagner techniquement et financièrement les outils de gestion créés sur le territoire (Plans Pluriannuels de Gestion, Contrats territoriaux, ...). Chaque territoire nouvellement structuré doit s'engager dans un programme de gestion des milieux, adopter l'outil le plus adapté, en intégrant les problématiques liées à son territoire.

1. Structurer le territoire à l'échelle des bassins versants :

- Poursuite et finalisation de la structuration complète du territoire départemental d'ici 2023
- Soutien à la labélisation de structures syndicales actuelles volontaires en Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)
- Soutien à la création de syndicats de rivière / EPAGE (nouvelles structures ou en remplacement d'ententes intercommunales/intercommunautaires)

2. Soutenir les structures dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes territoriaux :

- Incitation forte pour que chaque territoire nouvellement structuré bénéficie d'au moins un plan de gestion
- Incitation à la mise en place de nouveaux Contrats territoriaux pour différents bassins à forts enjeux avec plans de gestion opérationnel
- Accompagnement technique et financier du Conseil départemental pour la mise en place et l'animation de programmes territoriaux adaptées (en lien avec le dispositif d'aides financières du Département et en complément des autres financeurs : Union européenne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Agences de l'eau)
- Réflexions à mener pour l'émergence d'un SAGE sur le bassin Truyère, accompagnement à l'élaboration du SAGE Dordogne-amont, suivi des SAGE approuvés (Alagnon, Célé, Haut-Allier)

BILAN DE LA FICHE ACTION :

Le Département s'est pleinement engagé durant toute la durée du SDMA à accompagner techniquement et financièrement tous les outils contractuels de gestion créés sur le territoire, y compris sur les bassins majoritairement situés hors du Département (Dordogne moyenne-Cère aval, Haut-Allier, Sources de la Dordogne). Il s'est engagé par sa signature sur l'accompagnement et la mise en œuvre de Contrats territoriaux (Alagnon, Célé, Haut-Allier, Cère-amont, Affluents de la Truyère cantalienne) et a accompagné l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Pluriannuels de Gestion sur les bassins sans outils de types Contrats (Auze-Sumène, Maronne, Rhue, ...).

Le Département a soutenu financièrement l'animation des outils de gestion à tous les stades (émergence, élaboration, mise en œuvre et évaluation).

Concernant les SAGE, faute de temps et de référent technique identifié, la mission n'a pas été en mesure d'être présente aux réunions et/ou aux commissions locales de l'eau. En revanche, les informations issues de ces SAGE ont toujours été relayées aux élus via le Cabinet et des notes ont régulièrement été rédigées sur l'état d'avancement sur la base des sollicitations reçues. Pour les avis des CLE, le Département a été assez régulièrement sollicité sur le bassin Alagnon mais très peu sur les autres SAGE. Enfin, fin 2024, il n'y a toujours pas de dynamique locale pour l'émergence d'un tel outil réglementaire sur le bassin Truyère, mais l'aboutissement de la structuration en 2025 permettra d'initier une démarche de ce type très probablement.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

Indicateurs : nombre de structures en cours de constitution / nombre de structures constituées / programmes de gestion territoriaux élaborés ou en cours d'élaboration / nombre de programmes de gestion territoriaux validés

Objectifs fixés :

- 3 syndicats existants labélisés EPAGE / 2 nouveaux syndicats mixtes créés (possibles EPAGE) d'ici 2024
- 2 nouveaux programmes de gestion engagés d'ici 2024 sur des territoires encore orphelins en 2021

Au 1^{er} juillet 2024 :

→ **Une structuration qui se consolide** : 5 ententes intercommunautaires, aucun syndicat n'est actuellement reconnu EPAGE mais 3 syndicats en cours de labélisation (Lot-Dourdou, Célé - Lot médian et Dordogne moyenne - Cère aval) / 2 syndicats mixtes en cours de création pour labélisation EPAGE pour 2025 (Sources de la Dordogne - Rhue et Truyère) / 1 syndicat mixte non compétente GEMAPI (Alagnon) en cours de révision de ses statuts / 1 projet en émergence d'un syndicat mixte (Auze-Sumène). Ces évolutions ne dépendent pas des choix du Département, toutefois favorable aux structururations syndicales.

→ **Des outils de gestion sur tous les bassins versants** : élaboration (Haut-Allier, Maronne, Rhue, Truyère « Goul-Bromme »), mis en œuvre (Alagnon, Célé, Cère amont, Dordogne moyenne, Auze-Sumène, Truyère « Remontalou-Lebot-Levandès » - « Bès » - « Affluents Truyère cantalienne » et Sources de la Dordogne - Sancy-Artense).

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Très forte implication du Département sur la mise en place d'outils de gestion « milieux aquatiques » sur tous les bassins versants pour le recrutement d'un poste d'animation à minima sur l'ensemble des UGG. Le Département s'est engagé sur différentes missions : conseils et appuis techniques, animation réseau, suivi des dispositifs par sa présence aux comités techniques ou de pilotage. L'accompagnement financier du Département sur le fonctionnement a permis d'accélérer la structuration et le recrutement de référents techniques.

Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint

Objectif atteint : principale action du SDMA, confortée lors de la révision à mi-parcours, elle a été mise en œuvre et permet une autonomie des territoires sur les sujets de la GEMAPI ou connexes (biodiversité, état des masses d'eau, connaissances, ...).

ACTION A.2 : RENFORCER LA PRESERVATION ET LA GESTION DE ZONES HUMIDES

Orientation A – Renforcer la préservation et la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants

MAÎTRE D'OUVRAGE : STRUCTURES EN CHARGE DE LA GESTION DES ZONES HUMIDES, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

EVALUATION

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Conseil départemental souhaite inscrire son action dans les dynamiques actuelles et propose un accompagnement technique et financier de tout outil de gestion adapté, élaboré en fonction du type de la zone humide et de son état de conservation (CATZH locales, notices de gestion et plans de gestion, travaux de restauration, ...).

1. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de zones humides et des études de fonctionnalité

Ces actions pourront être conduites sous différentes maîtrises d'ouvrage.

- Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion,
- Finalisation et mise en œuvre des plans de gestion d'Espaces Naturels Sensibles (Tourbière du Jolan, Lac du Pêcher, Tourbière des Vergnes des Mazes, zones humides du bassin de St-Paul des Landes) d'ici 2024,
- Poursuite de la réalisation d'études de fonctionnalité de zones humides.

2. Créer et développer des outils d'animation dédiés aux zones humides

Ces actions pourront être conduites sous différentes maîtrises d'ouvrage.

- Création de Cellules d'Assistance technique aux Zones Humides (CATZH) locales à l'échelle des unités de gestion en supplément d'une CATZH à portée départementale,
- Accompagnement technique et financier du Conseil départemental pour la mise en place de plans de gestion de zones humides et de l'animation des CATZH locales.

BILAN DE LA FICHE ACTION :

Pour le Département, la finalisation et la mise en œuvre des plans de gestion d'Espaces Naturels Sensibles (tourbière du Jolan, Lac du Pêcher, zones humides du bassin de St-Paul des Landes, ...) a été engagée. Le Département s'est également engagé à soutenir financièrement les projets de gestion et de restauration de zones humides éligibles. Il a également initié une étude pour évaluer la faisabilité d'actualiser l'atlas département des zones humides : rapport et création d'un arbre de décision à destination des structures.

Le CEN Auvergne a été retenu par le Département pour réaliser le Schéma directeur de l'ENS de la tourbière des Vergnes des Mazes et s'est également fortement impliqué sur le site ENS des zones humides du bassin de St-Paul des Landes. Il a par ailleurs finalisé plusieurs plans de gestion sur des sites CEN sur des sites de zones humides. Sur le bassin du Célé, l'animation en interne a été efficace et a contribué à de nombreuses actions de restauration.

Les Parcs Naturels Régionaux se sont aussi engagés dans de nouvelles démarches : un Contrat territorial pour la préservation des zones humides et l'adaptation de l'élevage au changement climatique pour le PNR Aubrac (mise en œuvre) et un inventaire des zones humides en lien avec une démarche de labélisation RAMSAR (en élaboration) pour le PNR des Volcans d'Auvergne.

En revanche la politique nouvelle régionale initiée sur les sites Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes a freiné certaines dynamiques, suite à l'adoption de la loi 3DS et le transfert des sites Natura 2000 aux Régions.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

Indicateurs : nombre de surfaces de zones humides couvertes par un plan de gestion ou avec convention CATZH / nombre de CATZH à l'échelle d'unités de gestion adaptée.

Objectifs fixés :

- 3 CATZH locales supplémentaires sur territoires à enjeux d'ici 2024 en lien avec des unités de gestion adaptée retenues pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Rhue/SDSA, Truyère, Cère, ...) par création de postes (technicien zones humides) ou via des structures spécialistes
- 15 nouveaux plans de gestion en élaboration ou mis en œuvre (ENS, Natura 2000, sites CEN, autres...).

Au 1er juillet 2024 :

- La structuration des CATZH essentiellement portées et animées par le CEN Auvergne se fait à l'échelle des Contrats territoriaux ou des intercommunalités : des référents techniques sont désignés pour couvrir tous les territoires.
- Concernant les plans de gestion sur les ENS, un travail reste à mener pour finaliser différents Schémas directeurs mais la mission a bien avancée.
- La tourbière du Jolan, site ENS a été classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR) par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Parc Naturel des Volcans d'Auvergne a été désigné pour animer ce site.
- L'État a initié une démarche sur la Stratégie des Aires Protégées avec plusieurs zones humides identifiées.
- Le CEN a quant à lui finalisé plusieurs plans de gestion sur des sites CEN sur cette période.
- Pas de révision de DOCOB sur cette période / lien avec la nouvelle stratégie régionale sur les sites Natura 2000.
- Le Département a réalisé un test d'actualisation de l'Atlas départemental des zones humides sur le bassin Goul et différentes structures se sont engagés sur la réalisation d'inventaires (fiche C.2).

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Cette fiche action devait être portée par différents maîtres d'ouvrage ce qui a compliqué sa mise en œuvre en l'absence d'une structure identifiée « cheffe de file ».

Le Département aurait peut-être pu contribuer davantage à une structuration des CATZH à l'échelle des bassins versants (UGG) en étant plus restrictif dans l'éligibilité d'un dossier travaux, en le conditionnant à cette structuration : ce choix n'a finalement pas été fait car la réalisation de travaux de restauration est un enjeu plus important que la structuration administrative. Elle reste néanmoins nécessaire à terme afin de gagner en efficacité (idéalement 1 technicien zones humides pour chaque bassin).

Concernant l'animation des CATZH, l'accompagnement financier proposé par le Département n'a pas été sollicité et n'était donc probablement pas pertinent.

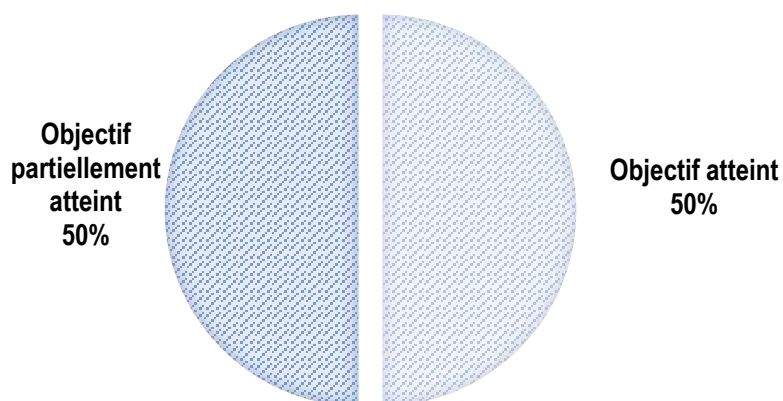
Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint : avec différents maîtres d'ouvrages définis et la non identification d'un coordinateur pour évaluer les actions de chacun, ces co-maîtrises d'ouvrage restent complexes et soumises au bon vouloir des structures (selon les opportunités, les financements, le partage des données/informations, ...).

Objectif atteint

BILAN DES ACTIONS DE L'ORIENTATION A :

Nombre d'actions	Niveau de réussite au 1er juillet 2024
2	Objectif atteint = 1
	Objectif partiellement atteint = 1



PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE BIODIVERSITE :

- Participation à poursuivre aux comités techniques d'actions soutenues financièrement par le Département (techniciens) et/ou aux COPIL annuels (élus).
- Poursuite du soutien financier aux actions des structures gestionnaires (fonctionnement et investissement).
- Soutien technique et financier à la mise en œuvre de plans de gestion de zones humides et cellules d'assistance techniques à l'échelle des bassins versants en lien avec les structures de gestion de milieux aquatiques.

Orientation B : Renforcer la cohérence des politiques publiques et la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets

OBJECTIFS :

Face à la progression de l'artificialisation et au mitage des espaces ruraux, une meilleure prise en compte des milieux aquatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement du territoire et de gestion de l'espace est incontournable pour réduire les atteintes et dégradations subies par les milieux aquatiques. De telles évolutions impliquent :

- Une recherche de cohérence entre les actions initiées et/ou soutenues par le Conseil départemental,
- Une sensibilisation et un accompagnement des collectivités locales,
- Une sensibilisation et un accompagnement des différentes structures de conseils agricoles,
- Une sensibilisation spécifique des usagers des cours d'eau.

FICHES-ACTION CONCERNÉES :

- **Action B.1** : Poursuivre l'expertise et l'assistance technique du Conseil départemental
- **Action B.2** : Proposer une offre d'accompagnement technique auprès du monde agricole
- **Action B.3** : Élaborer des supports de sensibilisation et de conseil

SITUATION AU 1^{er} JUILLET 2024 :

En interne, la Mission Espaces Naturels et Ruraux est maintenant reconnue pour l'accompagnement des services de la collectivité pour la prise en compte des enjeux environnementaux lors de la définition de projets ou la réalisation de travaux. L'investissement a principalement été porté auprès des services du Pôle des Mobilités, du service Tourisme et de la Mission d'Assistance à la gestion de l'eau (aujourd'hui Service d'Assistance à la gestion de l'eau et de l'assainissement). En revanche, des difficultés perdurent pour l'accompagnement des services de la direction des Bâtiments et de la mission Lioran (manque de sollicitations, opacité sur certaines actions, ...).

L'offre d'accompagnement technique auprès des acteurs du monde agricole a été initiée en 2021 par des rencontres techniques. Une seconde séquence devait être proposée en 2024 ou via la future stratégie départementale biodiversité 2025-2035.

Concernant l'élaboration des supports de sensibilisation et de conseil, le Département a notamment construit en partenariat avec les structures intervenant dans le domaine des milieux aquatiques et les services de l'État, un guide des bonnes pratiques aux abords des cours d'eau.



Les 3 actions ont été mises en œuvre, avec quelques réussites, mais perfectibles.

ACTION B.1 : POURSUIVRE L'EXPERTISE ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Orientation B - Renforcer la cohérence des politiques publiques et la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets

EVALUATION

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Conseil départemental du Cantal poursuit la dynamique instaurée en termes d'accompagnement technique des services en interne et des partenaires tels que les collectivités ou les établissements publics en externe (intercommunalités, syndicats, EPTB, ...).

- 1. Accompagner les différents services du Département afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de la collectivité**
 - Accompagnement dans de nouveaux projets pour la prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuité écologique, ouvrages d'art)
 - Réalisation des porters à connaissance, les réponses aux sollicitations, avis, suivi de projets, ...
- 2. Proposer une expertise/un avis technique aux territoires**
 - Réponse à toutes les sollicitations des collectivités locales (porters à connaissance, accompagnement pour les projets publics...) dont porters à connaissance obligatoires (PLU, SCOT) et s'assurer de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les nouveaux projets ;
 - Suivi des SAGE et SDAGE (synthèse, avis, délibération) et des autres outils à l'échelle des grands bassins hydrographiques (plan de gestion des risques d'inondation, Plans de Gestion des étiages, Programmes d'Actions de Prévention des Inondations).

BILAN DE LA FICHE ACTION :

En interne, la mission a réussi à apporter des conseils et préconisations auprès des services (routes, tourisme, SAGEA, CIT). C'est notamment le cas sur les dossiers en lien avec les services du Pôle des Mobilités : des études faune, des travaux de restauration des continuités écologiques, l'adaptation de projets ont été faits conjointement. Il reste encore des efforts à faire au niveau des services décentralisés (antennes, CRD).

Il reste des efforts à poursuivre auprès de certains services (Direction du Patrimoine Départemental, Lioran, ...) ce qui devrait être possible via la définition de la stratégie Biodiversité du Département. En effet, l'absence de sollicitation, la MENR ne s'est pas investie sur des sujets les concernant : il reste compliqué de proposer des pistes d'amélioration pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans leurs projets.

En externe, le Département a été peu mobilisé en direct par des communes pour une expertise technique en lien avec les espaces naturels et milieux aquatiques. Les référents locaux (structures GEMAPI) et associations spécialisées (CEN Auvergne, ...) ont été logiquement plus sollicités. Sur les documents d'urbanisme, le Département a fait des retours lorsqu'il a été sollicité pour avis. L'Agence départementale d'Ingénierie (CIT) a par ailleurs été la porte d'entrée de plusieurs demandes de la part des communes sur des projets de voiries par exemple : dans ce cas, la mission a pu apporter des avis et réaliser des porters à connaissance sur les projets et les orientations.

Conformément à ses engagements le Département a suivi les démarches relatives aux SDAGE et SAGE (synthèse, avis, délibérations). C'est également le cas pour les sollicitations concernant les suivis étiages, les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), les règlements de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC / SPC).

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

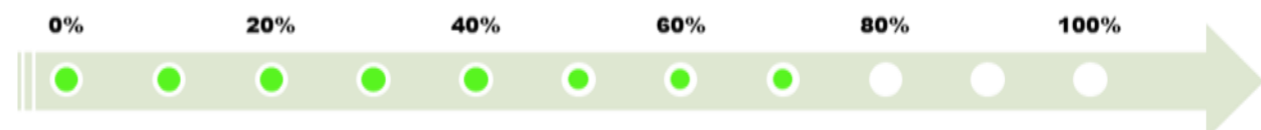
Indicateurs : nombre de dossiers traités / nombre de dossiers accompagnés par la MENR / Montants dédiés au volet « environnemental » dans les grands projets routiers (et pertinence des actions retenues)

Objectifs fixés : maintien des dynamiques existantes voire augmentation

Au 1^{er} juillet 2024 :

- La mission s'est fortement impliquée auprès des services du Pôle des Mobilités pour faire prendre en compte les enjeux environnementaux dans leurs dossiers études et travaux. En revanche, en l'absence de grands projets réalisés, il n'est pas possible à ce jour d'indiquer des montants dédiés à un volet « environnemental » ;
- Des actions concrètes ont été réalisées sur différents ouvrages (rétablissement de la continuité écologique sur la Petite-Rhue à Chapsal, restauration hydromorphologique sur la Salesse, étude hydrosédimentaire sur le bassin Sumène, étude sur la continuité écologique sur le Bouzaï et de nombreux projets sont initiés depuis 2022 sur d'autres secteurs (Doire, Levandès, Bertrande, ...). Des études et travaux pour la petite faune ont été mis en œuvre le long des routes départementales (dispositif amphibiens sur la RD17, études sur les aménagements pour la petite faune, pose de gîtes à chauves-souris, pose de pontons flottants dans 3 ouvrages de la RD 3, ...).
- Des axes pour la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité ont été intégrés dans le programme Cantal 2030 (axe Cantal responsable) et serviront de fil conducteur pour la Stratégie Biodiversité 2025-2035.
- En externe, le Département n'a pas été sollicité sur des projets d'assistance technique (missions exercées par l'agence d'ingénierie : CIT) mais a rendu des avis sur les documents d'urbanisme lorsqu'il a été consulté.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



En interne, la mission a été force de propositions et a réussi à tisser des liens avec les autres services pour apporter des conseils et accompagner à la prise en compte des enjeux environnementaux dans de nombreux dossiers.

Lorsque le Département est sollicité en externe, des conseils et propositions ont été réalisées, mais le volume de sollicitation a globalement été assez faible.

Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint : cette action relativement complexe à mettre en place a trouvé un écho favorable auprès des services et partenaires qui ont été bénéficiaires d'un accompagnement dans leurs projets.

Objectif atteint

ACTION B.2 : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

Orientation B - Renforcer la cohérence des politiques publiques et la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET AUTRES MAITRISES D'OUVRAGE

EVALUATION

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

La Mission Espaces Naturels et Ruraux et la mission « agriculture » de la collectivité souhaitent mettre en place un travail collaboratif avec les acteurs du secteur agricole pour une meilleure prise en compte des enjeux en lien avec la ressource en eau et les milieux aquatiques.

1. Promouvoir la prise en compte de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans les projets agricoles

- Mise en relation des techniciens des structures de conseils agricoles et des structures gestionnaires des milieux aquatiques pour partager/échanger sur les enjeux, les problématiques locales et les opportunités et construire des actions communes ;
- Réalisation d'actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles auprès des structures en charge des conseils agricoles (dispositifs de récupération des eaux pluviales, couverture des fumières, gestion des effluents, mise en défens des berges, ...) et des agriculteurs ;
- Réalisation de porters à connaissance sur les enjeux environnementaux auprès des structures concernées

2. Accompagner techniquement et financièrement les structures en charge du conseil agricole dans leurs projets en lien avec la préservation de la ressource en eau, de la trame verte et des milieux

Ces actions pourront être conduites sous différentes maitrisés d'ouvrage.

- Accompagnement des structures compétentes sur des projets en lien avec les milieux aquatiques ;
- Promotion des outils de gestion en lien avec les milieux aquatiques auprès des structures conseillères afin de faire bénéficier d'aides techniques et financières les exploitants agricoles ;
- Réflexion sur des accompagnements financiers au cas par cas (via différents dispositifs financiers)

BILAN DE LA FICHE ACTION :

Malgré l'investissement initial du Département sur cette action, peu d'opérations ont été réalisées.

La mise en relation des techniciens des structures de conseils agricoles et des structures gestionnaires des milieux aquatiques a été faite en 2021 à travers 3 sessions. Elles ont permis aux techniciens de partager/échanger sur les enjeux, les problématiques locales et les opportunités et construire des actions communes en faveur de la gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Sur plusieurs bassins, la dynamique a été entretenue par les référents techniques locaux.

En revanche, il n'y a pas eu de « porters à connaissance » sur les enjeux environnementaux auprès des structures en charge des conseils agricoles (mission liée à des sollicitations nécessaires). La mesure n'était donc probablement pas connue ou n'était donc probablement pas pertinente.

Idem, il n'y a pas eu de sollicitation auprès du Département pour un soutien financier des structures en charge du conseil agricole dans leurs projets en lien avec la préservation de la ressource en eau, de la trame verte et des milieux (sur lignes milieux aquatiques donc hors actions convention Chambre d'agriculture/Conseil départemental).

En revanche, le Département a soutenu les postes « d'animateur agricole » des structures en charge de la compétence GEMAPI ou équivalentes engagées sur un volet « agricole » (10% du poste).

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

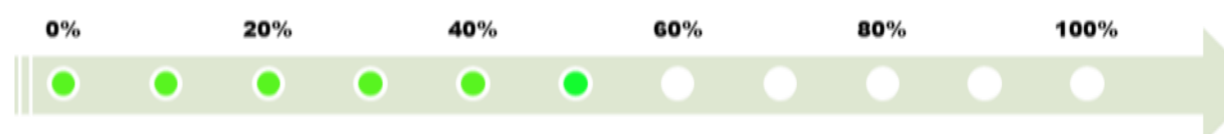
Indicateurs : nombre d'actions de sensibilisation réalisées / nombre de dossiers accompagnés et aidés

Objectifs fixés : 1 journée de rencontre avec les structures conseillères et les structures en charge de la gestion des milieux aquatiques / Entretenir une dynamique jusqu'en 2024 / Accompagner des projets jusqu'à leur réalisation

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Dès la première année (2021), trois groupes techniques avec les GVA ont été organisés par le Conseil départemental avec l'appui de la Chambre d'agriculture du Cantal ;
- Des cartes et des tableaux des interlocuteurs « milieux aquatiques » / « GVA - techniciens agricoles » ont été réalisés par la MENR.
- La mise en relation des techniciens agricoles et milieux aquatiques semblent avoir fonctionné sur différents secteurs (pas de retour global en revanche à l'échelle du Cantal)
- L'action 2 n'a pas été engagée

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



L'implication du Département n'a probablement pas été suffisante sur cette thématique, mais la multiplicité d'acteurs et de maitres d'ouvrage n'a pas facilité la mise en œuvre d'actions. Cette difficulté probable avait d'ailleurs été identifiée dès 2021 lors de la proposition de création de cette fiche-action.

De plus, l'accompagnement technique et financier proposé aux structures en charge du conseil agricole n'a pas été sollicité et n'était donc probablement pas pertinent.

Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint : avec différents maitres d'ouvrages définis et la non identification d'un coordinateur pour évaluer les actions de chacun, ces co-maitrisés d'ouvrage restent complexes et soumises au bon vouloir des structures (selon les opportunités, les financements, le partage des données/informations, ...). Les actions sous maîtrise d'ouvrage du Département ont été les seules initiées.

Objectif atteint

ACTION B.3 : ELABORER DES SUPPORTS DE SENSIBILISATION ET DE CONSEIL

Orientation B - Renforcer la cohérence des politiques publiques et la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET ENSEMBLE DES STRUCTURES INTERESSEES

EVALUATION

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

La désignation des services de l'État pour l'élaboration d'un guide technique à destination des riverains des cours d'eau a conduit la DDT du Cantal à éditer un guide du riverain en 2016. Le Conseil départemental propose un enrichissement du document et une nouvelle mise en forme du document existant afin de favoriser son accessibilité. Une déclinaison par bassins versants est également à étudier, en complémentarité et cohérence avec les actions initiées localement sur les territoires.

1. Produire collectivement un guide du riverain adapté aux enjeux et contextes locaux

- Organisation de réunions de cadrage avec les structures compétentes intéressées dans la gestion des milieux aquatiques afin de présenter la démarche et recueillir les propositions des partenaires pour l'actualisation du guide du riverain
- Élaboration de façon partenariale d'un document simple d'usage et de lecture à l'échelle départementale avec des déclinaisons par bassin versant
- Diffusion et promotion du document

2. Réaliser ou promouvoir des supports de communication à destination des usagers sur des sites sensibles du département

- Accompagnement des structures dans la création de supports de communication à destination des usagers sur des sites sensibles (gorges, têtes de bassin, secteurs abritant des espèces rares et protégées, ...)

BILAN DE LA FICHE ACTION :

Conformément à l'engagement pris en 2021, un livret a été réalisé par le Conseil départemental pour apporter aux riverains des conseils pratiques pour une bonne gestion des rivières. Richement illustré, clair et pédagogique, ce guide permet d'apporter des renseignements réglementaires et des informations aux usagers (particuliers, agriculteurs, communes, ...) afin de préserver la richesse des milieux aquatiques cantaliens. Il a été réalisé en partenariat avec les services de l'État, les structures gestionnaires des milieux aquatiques, la Chambre d'agriculture du Cantal, la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les structures de gestion et de préservation du patrimoine naturel et les structures intervenant dans l'éducation à l'environnement.

Le Département poursuit la pose de panneaux de signalisation le long des cours d'eau au niveau des ouvrages départementaux, en partenariat avec les CRD et la mission Réglementation-Signalisation. Une centaine de panneaux ont d'ores et déjà été posés. En 2023/2024, la dynamique côté Conseil départemental s'est essouffée, une relance serait souhaitable via l'inscription de ce type d'actions dans la Stratégie Biodiversité 2025-2035.

Plusieurs structures poursuivent leurs actions d'information et de sensibilisation des usagers à la préservation des ressources et des milieux naturels. Le Département a accompagné financièrement ces structures dans leurs outils de communication (flyers, guides, films capsules, ...). Néanmoins, le Département n'a pas été sollicité pour réaliser (ou promouvoir) des supports de communication à destination des usagers sur des sites sensibles du département, ce qui montre que cette mesure n'était probablement pas pertinente à l'échelle départementale.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

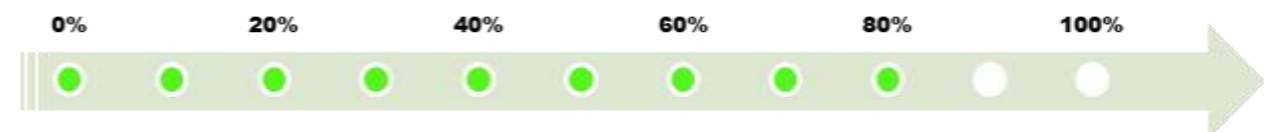
Indicateurs : guide technique validé / supports de communication créés et diffusés

Objectifs fixés : guide technique co-rédigé et diffusé

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Engagé en 2022, la création d'un guide des bonnes pratiques aux abords des cours d'eau (appelé également guide du riverain) a été finalisé en 2023. Il a été construit collectivement (Département, structures en charge de la GEMAPI, partenaires associatifs, services de l'État) et a bénéficié d'un soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le livret a été édité sous différentes formes (numérique et livret) et a bénéficié d'une promotion par le Département et ses partenaires (réseaux sociaux, liens en ligne, sites internet, ...).
- Le Conseil départemental n'a pas été sollicité pour accompagner à la création de supports de communication à destination des usagers sur des sites sensibles (gorges, têtes de bassin, secteurs abritant des espèces rares et protégées, ...).
- Le Département a contribué financièrement à l'élaboration d'outils par les structures (syndicats de rivières, intercommunalités).

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Forte implication du Département sur la l'axe 1 de cette action. En revanche, le 2nd axe n'a pas suffisamment été développé par le Département sur cette période (absence de sollicitation). Toutefois, le département a accompagné financièrement les structures souhaitant s'engager dans des supports de communication (SIGAL, PNR des Volcans d'Auvergne, SMCLM, ...).

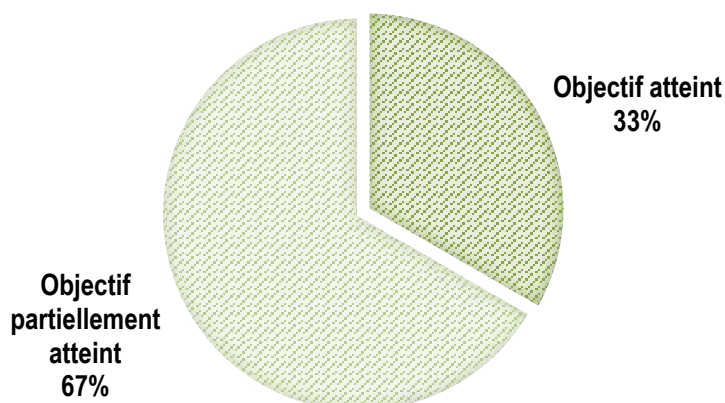
Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint

Objectif atteint : la réalisation collective du guide des bonnes pratiques aux abords des cours d'eau a démontré la possibilité de construire ensemble un outil de gestion et de conseils techniques entre différents partenaires avec des visions et stratégies parfois différentes. Elle démontre également l'utilité de désigner une structure cheffe de file. La pose d'une signalétique routière « cours d'eau » est appréciée des partenaires et des usagers, elle doit être poursuivie voire renforcée (axes touristiques, axes principaux, territoires avec Contrat de progrès, après travaux routiers ou ouvrages)

BILAN DES ACTIONS DE L'ORIENTATION B :

Nombre d'actions	Niveau de réussite au 1er juillet 2024
3	Objectif atteint = 1
	Objectif partiellement atteint = 2



PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE BIODIVERSITE :

- Réalisation d'une synthèse pluriannuelle de l'état des masses d'eau du Cantal (2000-2025) en tenant compte des données climatiques et des problématiques d'origine anthropique et des tendances liées au dérèglement climatique.
- Réalisation d'un document « grand public » sur l'état des masses d'eau du Cantal.
- Poursuivre l'accompagnement des différents services du Département afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de la collectivité. Développer cette mission également via l'agence technique départementale Cantal Ingénierie et Territoire.
- Accompagner techniquement et financièrement les structures en charge du conseil agricole dans leurs projets en lien avec la préservation de la ressource en eau, de la trame verte et des milieux.

Orientation C : Améliorer les connaissances et optimiser leur diffusion

OBJECTIFS :

L'acquisition de données et le partage des savoirs sont incontournables pour créer les conditions favorables à une bonne gouvernance et à la mise en œuvre d'actions territoriales de gestion de l'eau. Accroître les connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et leur mise à disposition doit notamment permettre :

- D'anticiper les évolutions relatives au domaine de l'eau,
- D'identifier les enjeux de gestion et de préservation des milieux aquatiques,
- De faciliter la prise de décision des acteurs de l'eau et du public, tout en contribuant à l'évaluation des politiques conduites.

FICHES-ACTION CONCERNÉES :

- **Action C.1** : Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les zones humides
- **Action C.2** : Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances sur les cours d'eau
- **Action C.3** : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et préserver les espèces patrimoniales
- **Action C.4** : Développer un outil cartographique et une base de données sur les milieux aquatiques

SITUATION AU 1^{er} JUILLET 2024 :

Les actions de connaissances ont été menées localement par différents partenaires dont le Conseil départemental. Elles sont essentiellement portées sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des masses d'eau superficielles (hors plans d'eau) et les espèces patrimoniales ou exotiques envahissantes. Ces données permettent de mieux comprendre l'état réels des milieux naturels (principalement milieux aquatiques) du Cantal en lieu et place à de nombreuses modélisations autrefois existantes.

Des efforts de suivis, d'harmonisation et de centralisation des données restent néanmoins le point faible et ces actions sont donc à poursuivre.



2 actions ont été mises en œuvre avec quelques réussites et 2 autres actions ont été initiées et restent perfectibles.

ACTION C.1 : POURSUIVRE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES SUR LES ZONES HUMIDES

Orientation C - Améliorer les connaissances et optimiser leur diffusion

EVALUATION

MAÎTRE D'OUVRAGE : SERVICES DE L'ETAT ET AUTRES MAITRISES D'OUVRAGE DONT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

La couverture complète du département du Cantal d'inventaires de zones humides est une priorité pour ce territoire de tête de bassins versants.

1. Poursuivre la réalisation des inventaires des zones humides (via l'Atlas départemental ou d'autres démarches) et mettre à jour les inventaires déjà réalisés

Ces actions pourront être conduites sous différentes maitrisés d'ouvrage.

- Poursuite de la réalisation d'inventaires des zones humides sur les secteurs couverts par le pré-inventaire départemental, sous maitrise d'ouvrage de la DDT ou de toute autre maitrise d'ouvrage (surface restante à couvrir sur le département : environ 1 800 km², soit environ 31% de la surface départementale) - sur la base d'un cahier des charges basé sur le protocole validé par les Agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne)

2. Actualiser les inventaires zones humides existants

Ces actions pourront être conduites sous différentes maitrisés d'ouvrage.

- Actualisation des données les plus anciennes (inventaires datant d'avant 2010), sous maitrise d'ouvrage du Conseil départemental ou de toute autre maitrise d'ouvrage (surfaces inventoriées à actualiser : 131 km² de zones humides) - sur la base d'un cahier des charges basé sur le protocole validé par les Agences de l'eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne)

BILAN DE LA FICHE ACTION :

Une forte implication de plusieurs structures depuis 2022 pour la réalisation d'inventaires de zones humides sur les territoires orphelins a été observée. C'est notamment le cas par des maitrisés d'ouvrage de structures en charge de la compétence GEMAPI (Maronne, Auze-Sumène) ou les Parcs Naturels Régionaux (PNR des Volcans d'Auvergne sur le bassin Rhue, PNR Aubrac sur l'Aubrac).

Le Département a souhaité s'impliquer sur cette fiche action par la réalisation de l'actualisation de l'Atlas des zones humides notamment par photo-interprétation. Néanmoins, plusieurs structures et partenaires ont émis des réserves sur cette action. Les réticences des partenaires sur l'actualisation par photo-interprétation ont donc conduit le Département à porter une phase de test sur un territoire. Ce test a été utile finalement car il a effectivement démontré les incohérences existantes sur la base de données. Le test conclut sur les améliorations possibles pouvant être réalisées selon les dates et la disponibilité des données de l'Atlas : l'action a débouché sur la création d'un guide et un arbre de décision pour les territoires en vue d'un programme d'inventaire ou d'actualisation. La méthodologie a été partagée (services de l'État, partenaire GEMAPI, Forum des Marais Atlantiques, Agences de l'eau).

Concernant la synthèse des études sur la fonctionnalité des zones humides, cette action n'a pas été initiée faute de nouveaux inventaires et de recensement des inventaires existants.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

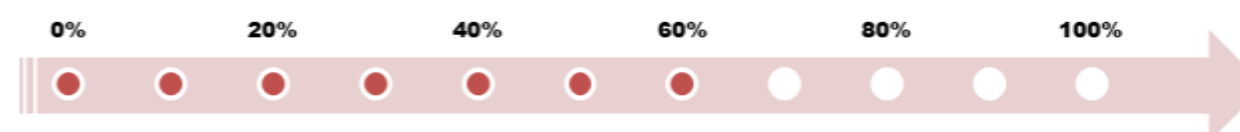
Indicateurs : % de la superficie du département couverte par l'Atlas / % de la superficie départementale / nombre d'études sur la fonctionnalité compilée

Objectifs fixés : 30 000 ha/an en moyenne soit 300 000 ha en 10 ans / fin 2024 : 100% du département / synthèse des études sur la fonctionnalité des zones humides rédigée et diffusée

Au 1^{er} juillet 2024 :

- La couverture du département par l'Atlas départemental des zones humides se poursuit mais le rythme n'a pas permis d'aboutir à la couverture totale du département. De plus, une analyse a démontré que la donnée « zones humides » est disparate selon les opérateurs et les années et une harmonie à l'échelle départementale, (nécessitant inventaires nouveaux et actualisation) serait nécessaire.
- La mission envisagée par le Département (actualisation des données par photo-interprétation) n'a pas été réalisée à l'échelle départementale car un test sur le bassin du Goul a démontré les limites de l'exercice.
- De nombreux territoires se sont lancés dans la réalisation d'un inventaire de leurs zones humides (selon méthodologie GWERN) : bassins Auze-Sumène, Maronne et Rhue notamment.
- La synthèse des études sur la fonctionnalité des zones humides n'a pas été réalisée, la faute probablement à la non identification d'une maitre d'ouvrage dès la création de la fiche-action.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint : La couverture du département par l'Atlas départemental des zones humides se poursuit mais les communes orphelines restent nombreuses dans le bassin Dordogne notamment. Sur d'autres secteurs, une analyse a montré que la donnée « zones humides » est disparate selon les opérateurs et les années et une harmonisation à l'échelle départementale (nécessitant inventaires nouveaux et actualisation) reste indispensable. Les SAGE pourraient notamment inciter à la réalisation de ces démarches, tout comme les démarches de labélisation (RAMSAR, ENS, ...).

Objectif atteint

ACTION C.2 : POURSUIVRE ET RENFORCER L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES COURS D'EAU

Orientation C - Améliorer les connaissances et optimiser leurs diffusions

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET ENSEMBLE DES STRUCTURES INTERESSEES

EVALUATION

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Conseil départemental veut poursuivre ses objectifs de bonne connaissance des milieux en mettant en place différents réseaux, afin d'obtenir un suivi complet. L'acquisition de cette connaissance se développera en fonction des partenariats et des volontés locales, et les données récoltées seront diffusées à l'ensemble des structures.

1. Mettre en place ou conforter les réseaux de suivi de la qualité des cours d'eau

Ces actions pourront être conduites sous différentes maitrises d'ouvrage.

- Poursuite de l'acquisition de la connaissance de la qualité des cours via le Réseau Complémentaire départemental (RCD)
- Contribution à la mise en œuvre de Réseaux de Contrôle Complémentaires (RCC) sur le territoire pour le suivi de la qualité des cours d'eau (suivis thermiques, suivis bactériologiques, ...)
- Développement de la mise en place de suivis des milieux en lien avec les activités humaines impactantes et élaborer une méthodologie (suivis milieux)
- Compilation des différentes données obtenues sur une base de données accessible aux membres du groupe milieux aquatiques et rédaction d'un rapport annuel

2. Mettre en place ou conforter les réseaux de suivi quantitatif des cours d'eau en lien avec les enjeux du réchauffement climatique

Ces actions pourront être conduites sous différentes maitrises d'ouvrage.

- Contribution à la mise en œuvre d'un observatoire des étiages sur les cours d'eau du Cantal (méthodologie unique adaptée)
Compilation des différentes données obtenues sur une base de données accessible aux membres du groupe milieux aquatiques

BILAN DE LA FICHE ACTION :

Le Conseil départemental s'est pleinement mobilisé sur cette action et de nombreux partenaires également comme la Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les structures en charge de la compétence GEAMPI et les Parcs Naturels Régionaux.

Le portage et l'animation d'un observatoire départemental des eaux superficielles est reconnu par l'ensemble des structures partenaires du Département. La Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique porte elle un réseau thermique en partenariat avec les structures gestionnaires des milieux aquatiques.

Sur le bassin Dordogne, un important réseau de suivi des étiages a été mis en place piloté par l'Établissement public du bassin Dordogne (EPIDOR).

Plus localement, plusieurs structures locales réalisent ou élaborent des suivis de la qualité des eaux superficielles (Cère amont, Affluents de la Truyère cantalienne, Alagnon, Célé).

Une réflexion sur le suivi des cyanobactéries et de leurs impacts émerge à l'échelle du Cantal.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

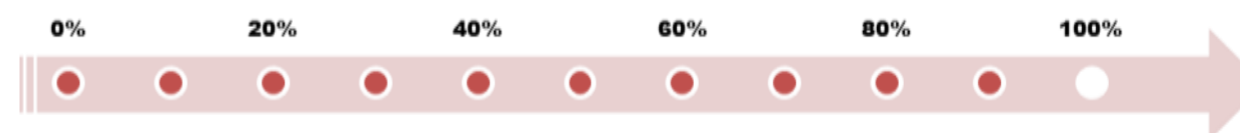
Indicateurs : nombre de réseaux de suivi installés sur le département, tendances d'évolution de la qualité des masses d'eau

Objectifs fixés : 3 RCC supplémentaires sur les bassins à enjeux d'ici 2024 (Cère, Truyère, Rhue, ...) / Maintien voire renforcement du RCD / Création de réseaux de suivi des étiages à l'échelle des grands bassins hydrographiques

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Refonte du réseau de suivi départemental avec création de nouvelles stations et d'une nouvelle campagne (novembre). Poursuite des suivis bactériologiques / 36 stations dès 2023.
- Suivis quantitatifs réalisés par le Département lors des suivis physico-chimiques
- Émergence de réseaux de suivi supplémentaires sur les bassins Alagnon et Cère. Ce n'est pas encore le cas sur les bassins Rhue et Truyère (sauf Affluents de la Truyère cantalienne)
- Suivis thermiques par de nombreuses structures, mais coordination perfectible (Fédération de pêche désignée comme pilote)
- Création d'un observatoire sur le périmètre du PNR Aubrac avec relais des données CD15 (<https://www.parc-naturel-aubrac.fr/en-action/observatoire-eau/>).

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint

Objectif atteint : le Département a renforcé son implication sur cette action notamment avec la refonte de son réseau de suivi et l'augmentation du nombre de stations. La Fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique et plusieurs partenaires se sont également impliqués sur des suivis (thermiques, quantitatifs, ...) notamment sur le bassin Dordogne. Cette action est bien engagée et devrait se poursuivre ces prochaines années.

ACTION C.3 : LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET PRÉSERVER LES ESPÈCES PATRIMONIALES

Orientation C - Améliorer les connaissances et optimiser leurs diffusions

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET AUTRES MAITRISES D'OUVRAGE

EVALUATION

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Plusieurs espèces exotiques envahissantes (renouées asiatiques, ambroisie à feuilles d'armoise, balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase, écrevisses exotiques dont écrevisses de Californie, ...) sont présentes aux abords et dans les cours d'eau du Cantal et nuisent aux espèces patrimoniales. Leurs aires de répartition sur le territoire ne sont pas toutes connues et les données disponibles sont diffuses.

1. Identifier les foyers d'espèces exotiques envahissantes et proposer des actions de gestion et d'éradication

Ces actions pourront être conduites sous différentes maitrisés d'ouvrage.

- À partir des données récoltées par les territoires et le Conseil départemental, réalisation d'un état des lieux des espèces exotiques envahissantes présentes dans le département et compiler les données obtenues
- Réalisation ou accompagnement (technique et financier) des actions de gestion sur ces dernières afin d'éviter la propagation voire des actions d'éradication sur les stations émergentes
- Sensibilisation des acteurs du territoire (élus communaux, techniciens, agriculteurs...)

2. Mettre en œuvre des actions de préservation et de protection des espèces patrimoniales

Ces actions pourront être conduites sous différentes maitrisés d'ouvrage.

- À partir des données récoltées par les territoires et le Conseil départemental, réalisation d'un état des lieux de la présence d'espèces patrimoniales présentes dans le département et compiler les données obtenues
- Réalisation ou accompagnement (technique et financier) des actions en vue de la préservation des espèces identifiées comme prioritaires à sauvegarder
- Sensibilisation des acteurs du territoire (élus communaux, techniciens, agriculteurs...)

BILAN DE LA FICHE ACTION :

De nombreuses structures possèdent aujourd'hui de bonnes connaissances de la localisation des espèces patrimoniales et des espèces exotiques envahissantes notamment suite à la réalisation des diagnostics de cours d'eau lors de l'élaboration des Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau.

Si plusieurs listes de données informatiques (couches et tables attributaires) concernant les espèces exotiques envahissantes ont été récupérées par le Département, il n'y a pas eu à ce jour une harmonisation des données ni la création d'une base de données unique croisant les routes et les milieux naturels. Ce travail reste à mener et est essentiel pour un territoire comme celui du Cantal (secteurs encore préservés, contamination des berges par la présence d'espèces exotiques envahissantes le long des routes et aux abords des ponts, ...). En revanche, le département n'a pas récupéré de données de localisation d'espèces patrimoniales (les structures restent réticentes à fournir ces éléments).

Concernant les espèces patrimoniales, les données sont notamment transmises par les structures aux partenaires tels que le CBNMC ou le CEN Auvergne.

Sur le secteur du Bonjon, le Département a initié en 2023 un protocole de gestion de la renouée du japon visant la suppression d'une station située sur un cours d'eau préservé (communes de Montgreleix et Marcenat). Un protocole a été rédigé. Il sera reconduit en 2024.

À noter que le Département n'a pas été sollicité spécifiquement pour des actions de gestion ou d'éradication d'espèces exotiques envahissantes, ni pour des actions de préservation d'espèces patrimoniales.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

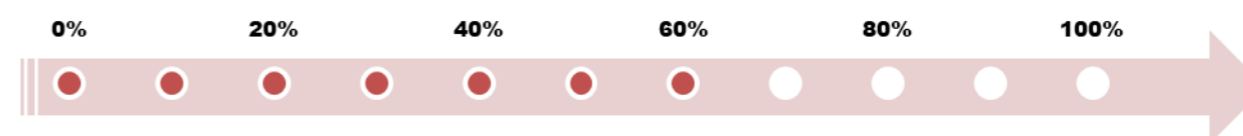
Indicateurs : nombre d'actions de sensibilisation / nombre de foyers d'espèces traités / nombre d'opérations de gestion visant à éviter la propagation ou d'actions de préservation

Objectifs fixés : partage de la connaissance entre les services du Conseil départemental, mutualisation et compilation des données dans des bases de données existantes, identification des espèces pour sensibiliser et accompagner les territoires

Au 1^{er} juillet 2024 :

- De nombreuses données existent localement ou à l'échelle du Conseil départemental mais on note un réel manque d'harmonisation ou de transmission des données par les structures. L'absence d'un protocole clairement défini et l'absence d'un maître d'ouvrage désigné sont probablement à l'origine du manque de dynamisme
- Au niveau des antennes et CRD du Conseil départemental, la remontée d'informations concernant les espèces exotiques envahissantes se poursuit mais à un rythme inégal selon les années. Un renforcement de la coordination et des attendus sur ces missions est à faire.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint : les données « espèces patrimoniales » et « espèces exotiques envahissantes » sont nombreuses, mais il n'y a pas d'harmonisation à l'échelle départementale. En revanche, les structures reversent leurs données en général aux structures spécialisées telles que le CEN ou le CBNMC. Si la création d'un outil départemental a été un temps envisagé, il n'est pas plébiscité par les partenaires. En revanche, un atlas départemental avec deux entrées (« routes » et « milieux aquatiques ») reste une nécessité pour mieux gérer ces espèces, limiter la destruction d'habitats ou d'espèces patrimoniales et diminuer le risque de propagation des espèces exotiques envahissantes.

Objectif atteint

ACTION C.4 : DÉVELOPPER UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE ET UNE BASE DE DONNÉES SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Orientation C - Améliorer les connaissances et optimiser leurs diffusions

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

EVALUATION

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

La base de données sur les milieux aquatiques, mise en place par le Conseil départemental du Cantal, est composée d'un espace compilant différentes données pouvant être échangées entre les partenaires mais également d'un outil SIG visant à assurer un même niveau de connaissance pour tous et étant consultable par les acteurs concernés via Atlas Cantal.

- 1. Créer un atlas cartographique SIG compilant des données à l'échelle départementale utiles pour l'ensemble des acteurs intervenant sur des travaux pouvant impacter les milieux aquatiques**
 - Ouverture des droits aux structures et partage des données sur l'outil SMARTGEO
 - Mise en ligne d'une cartographie SIG de données pertinentes à l'échelle départementale, issues des structures locales (liste non exhaustive : localisation zones humides, structures gestionnaires, cartographie des cours d'eau, espèces exotiques envahissantes, espèces patrimoniales, état des ripisylves, cours d'eau sensibles aux étiages, obstacles à l'écoulement, stations de suivi : données des réseaux de suivi qualité et quantité de l'eau)
- 2. Créer et développer une base de données**
 - En interne, le Conseil départemental poursuivra ses réflexions en vue de créer et développer une base de données sur les milieux aquatiques

BILAN DE LA FICHE ACTION :

En interne, l'outil existe et semble être utilisé bien que des incohérences existent entre les services (données non uniformes notamment sur les cours d'eau et les zones humides). De plus, l'intégration de nombreuses données sur Atlas Cantal est une réelle avancée mais si elle pose certaines questions : possibilité de faire une analyse sans solliciter les services compétents avec le risque d'une mauvaise interprétation de l'absence de données ou zonages (ce qui ne signifie pas l'absence d'enjeux mais plutôt l'absence de données sur un secteur).

En externe, un observatoire cartographique a été initié. Ce travail a dans un premier temps été mis en suspens avec le départ de la référente, puis abandonné faute de référent recruté. Avec le développement d'un outil similaire par la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'investissement initié d'une base de données par le Département n'est plus d'actualité sur le volet « milieux aquatiques ».

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

Indicateurs : réalisation, suivi et mise à jour de la base de données

Objectifs fixés : base de données établie d'ici fin 2022, mise à jour régulièrement, contenant un espace d'échanges entre les membres du groupe milieux aquatiques

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Mise en place sur Atlas Cantal de nombreuses données relatives aux espèces et espaces naturels (zonages, enjeux, ...)
- Ouverture des droits d'accès Atlas Cantal aux partenaires (syndicats et EPCI notamment)
- Une base de données « milieux aquatiques » a été engagée mais non finalisée liée au départ de la référente SIG/géomatique. Dès lors, du retard conséquent a été pris en 2023-2024 et l'action départementale a été abandonnée.
- En parallèle, la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avait engagé une mission similaire en lien avec la révision de son document cadre (Plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles /PDPG). Cet outil devient la référence auprès des structures, d'autant que son utilisation est simple et son actualisation régulière. Un doublon n'est pas nécessaire.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



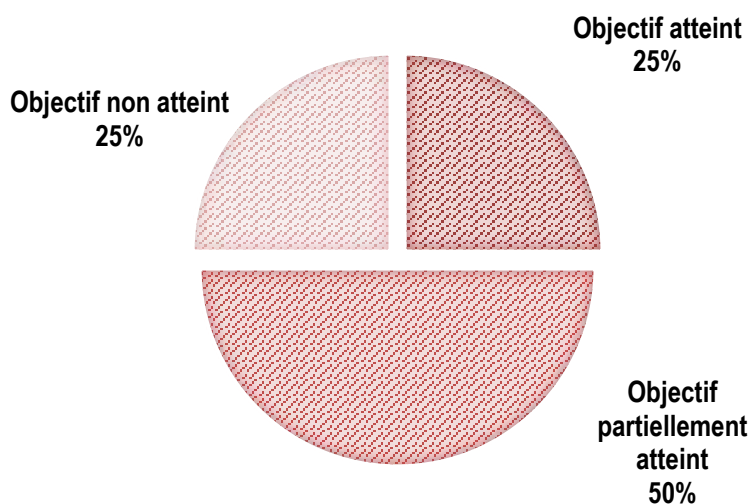
Objectif non atteint : l'outil développé par la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est devenu la référence pour les structures « milieux aquatiques ». L'outil externe du Département n'a pas vocation à être finalisé (doublon). En interne, les données transmises aux différents services manquent d'uniformisation et peuvent engendrer un manque de sollicitation de la MENR en amont de la définition de projets pouvant impacter le patrimoine naturel

Objectif partiellement atteint

Objectif atteint

BILAN DES ACTIONS DE L'ORIENTATION C :

Nombre d'actions	Niveau de réussite au 1er juillet 2024
4	Objectif atteint = 1
	Objectif partiellement atteint = 2
	Objectif non atteint = 1



PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE BIODIVERSITE :

- Poursuivre l'observatoire des eaux superficielles du Cantal avec ses différentes composantes (quantitatif, qualitatif) et contribuer à l'enrichissement de la base de données développée par la Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Renforcer la communication autour des résultats (cf. actions axe B).
- Accompagner financièrement les inventaires ou actualisation d'inventaire des zones humides. En réaliser si besoin sur les parcelles du Département.
- Mettre en place le géo-standard départemental concernant le patrimoine naturel à l'échelle des sites en lien avec une démarche du conseil départemental.
- Créer une base de données départementales des espèces exotiques envahissantes et des espèces patrimoniales alliant les données issues des partenaires notamment structures de gestion des milieux aquatiques) et les données du pôle des mobilités. Conditionner les aides du Département à la fourniture des données « espèces » pour la création de l'atlas départemental « routes/milieux aquatiques »

Orientation D : Sensibiliser aux enjeux des milieux aquatiques

OBJECTIFS :

Dans le cadre du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA), le Conseil départemental mène un programme global de sensibilisation aux enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, contribuant ainsi à faire prendre conscience au plus grand nombre de l'intérêt de préserver cours d'eau et zones humides. Le développement de ce programme global de sensibilisation est indispensable à la mise en œuvre du Schéma, à son application et participe à :

- Diffuser et rendre lisible la politique publique de l'eau et sa déclinaison dans les territoires,
- Inciter aux comportements responsables,
- Améliorer la transparence et la connaissance sur l'état des eaux,
- Susciter l'adhésion et l'évolution des comportements du plus grand nombre.

FICHES-ACTION CONCERNÉES :

- **Action D.1** : Proposer des actions de sensibilisation à destination de différents publics
- **Action D.2** : Réaliser des supports de communication et promouvoir les outils existants

SITUATION AU 1^{er} JUILLET 2024 :

Les actions de sensibilisation et de communication n'ont pas été suffisamment développées par la MENR par manque de temps et d'expertise dans ce domaine, mais également par un intérêt assez faible de la collectivité de communiquer sur les sujets de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.



Les 2 actions ont été mises en œuvre et présentent quelques réussites, mais globalement elles ont été insuffisamment développées.

ACTION D.1 : PROPOSER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À DESTINATION DE DIFFÉRENTS PUBLICS

Orientation D - Sensibiliser aux enjeux des milieux aquatiques

EVALUATION

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET AUTRES MAÎTRISES D'OUVRAGE

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Conseil départemental proposera différentes actions de sensibilisation afin d'atteindre le plus large public possible et pour ce faire, un accompagnement sera fourni aux différentes structures intervenant dans ces domaines.

1. Actions auprès de publics spécialisés :

Ces actions pourront être conduites sous différentes maîtrises d'ouvrage.

- Élus/Élus départementaux : actions de sensibilisation en lien avec l'AMF15, tables rondes, commissions, ...
- Entreprises du territoire et agents des collectivités : actions de sensibilisation/formation (en lien avec la FNTF pour les entreprises) sur les travaux en rivière et zones humides (génie végétal, espèces exotiques envahissantes, gestion des embâcles et des atterrissements, ...)
- Acteurs du monde agricole (cf. fiche-action B.2)

2. Actions auprès de scolaires :

Ces actions pourront être conduites sous différentes maîtrises d'ouvrage.

- Collèges (appels à projet collèges en lien avec la stratégie ENS et les milieux aquatiques et actions des partenaires)
- Primaires (actions des partenaires),
- Élèves en formations agricoles (actions des partenaires).

3. Actions auprès du grand public :

Ces actions pourront être conduites sous différentes maîtrises d'ouvrage. Participation aux manifestations organisées dans le cadre de journées découvertes (actions Conseil départemental du Cantal et des partenaires)

BILAN DE LA FICHE ACTION :

L'implication du Département s'est faite via les programmes de la stratégie ENS ou via les rencontres techniques annuelles, mais pas à travers d'une journée spécifique dédiée.

Les actions des partenaires sont nombreuses. Elles concernent notamment les scolaires et le grand public (notamment en période estivale : ateliers pêche nature, la découverte des amphibiens, la découverte des libellules, les petites bêtes de l'eau, ...). Néanmoins, les retours sont insuffisants sur ce qui a été proposé et sur les attentes.

Les actions initiées par le Département dans le cadre de son programme Cantal ENS scolaires sont appréciées et les candidatures nombreuses à chaque session annuelle (5 à 8 établissements/session) : plus de détails dans le cadre de l'évaluation de la stratégie ENS. Pour le « Grand public », le programme Cantal ENS Animation est également évalué dans la stratégie ENS. Ces deux programmes ne concernent pas uniquement des domaines de l'eau et des milieux aquatiques.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

Indicateurs : nombre d'actions de sensibilisation / public visé

Objectifs fixés : 1 action de sensibilisation chaque année selon les publics visés

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Aucune action auprès des entreprises du territoire n'a été engagée sur cette période.
- Les élus de la collectivité et via l'AMF ont été informés lors de diverses rencontres (bilan qualité des eaux, schéma départemental Eau/assainissement, carrefour des territoires,) mais la MENR n'a pas organisé une rencontre spécifique avec une sortie terrain comme imaginé initialement.
- Les actions auprès des scolaires existent et sont bien animées par nos partenaires sur tout le département mais il n'y a pas beaucoup de retours sur les sujets et les attentes. De plus, via le programme Cantal ENS scolaires, le Département est acteur de démarches de sensibilisation auprès des scolaires mais les sujets ne concernent pas uniquement les domaines des milieux aquatiques
- Pour le grand public, les agents du Département informent et sensibilisent via différents canaux : journées d'accueil des nouveaux arrivants, réseaux sociaux, magazine départemental, programme Cantal ENS Animation. Les partenaires du Département sont des acteurs principaux des animations « grand public »

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint : le volet « sensibilisation » pourrait être mieux développé en interne ou avec des partenaires mais nécessite des compétences dans le domaine de la vulgarisation et de l'animation de journées de sensibilisation (avoir un niveau élevé de technicité n'est pas un atout dans ce type d'actions).

Objectif atteint

ACTION D.2 : ASSURER UNE COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET PROMOUVOIR CELLES DE NOS PARTENAIRES

Orientation D - Sensibiliser aux enjeux des milieux aquatiques

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

EVALUATION

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Conseil départemental du Cantal, en lien avec les structures gestionnaires des milieux aquatiques, développe différents supports de communication dans le cadre de sa politique de sensibilisation du plus grand nombre. Cela peut prendre les formes suivantes (liste non exhaustive) :

- Site internet : www.cantal.fr/les-milieux-aquatiques
- Réseaux sociaux dont page Facebook Espace Nature Cantal notamment pour relayer les actualités des partenaires
- Lettres techniques et feuillets thématiques
- Plaques informatives sur les lieux des différents projets (restauration continuité écologique, ...)
- Articles de presse (interne, externe)
- Plaquettes d'information/ présentation (CATZH, ...)
- Outils de promotion (type poster-affiche, kakémonos, ...)

BILAN DE LA FICHE ACTION :

L'implication du Département n'a pas été suffisante sur cette thématique malgré les propositions faites par la MENR : aucune communication forte sur les volets « continuités écologiques », « préservation de la biodiversité », « actions en faveur de l'environnement », ce qui peut faire penser à une certaine frilosité de la collectivité à communiquer sur ses actions et ces sujets.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

Indicateurs : nombre de supports de communication réalisés et diffusés

Objectifs fixés : au moins 3 actions de communication réalisées par an jusqu'en 2024

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Le site de la collectivité est régulièrement alimenté en interne mais il n'est pas suffisamment connu des usagers et des cantaliens, d'autant que les lettres techniques restent utiles mais ne touchent qu'un public très restreint et spécialiste.
- La page Facebook Espace Nature Cantal n'a pas suffisamment été mise en avant par la collectivité et finalement a été fermée dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie départementale en matière de communication.
- Pour le « Grand public », malgré une page dédiée aux actions « environnement de la collectivité », la communication de la collectivité sur ses actions en faveur de la restauration ou la gestion des milieux naturels reste faible malgré les nombreux sujets pouvant être proposés (travaux ouvrages, continuité écologique, pose d'équipement faune, dispositif amphibiens, panneaux de signalisation, guide du riverain, ...)

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :

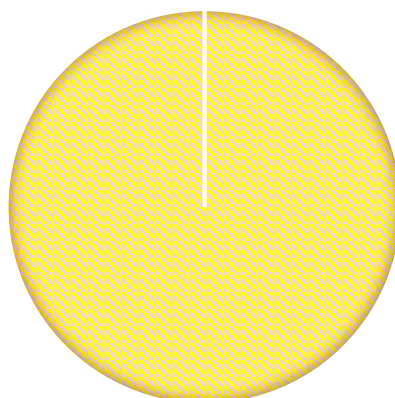


- Objectif non atteint
- Objectif partiellement atteint** : le volet « communication » aurait mérité d'être plus investi à l'instar d'autres Départements ou collectivités qui n'hésitent pas à promouvoir leurs actions en faveur de la restauration du patrimoine naturel
- Objectif atteint

BILAN DES ACTIONS DE L'ORIENTATION D :

Nombre d'actions	Niveau de réussite au 1er juillet 2024
2	Objectif partiellement atteint = 2

Objectif
partiellement
atteint
100%



PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE BIODIVERSITE :

- Poursuivre les rencontres techniques et l'animation d'un réseau d'acteurs techniques en lien avec le patrimoine naturel.
- Développer l'axe communication en interne et en externe.

Orientation transversale : Conforter l'assistance technique aux collectivités et aux partenaires, assurer la mise en œuvre du SDMA et l'accompagnement financier du Conseil départemental

OBJECTIFS

La mise en œuvre du programme d'actions du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA) ne peut s'envisager sans le confortement voire le renforcement des moyens humains d'animation territoriale et d'assistance technique qui auraient donc pour missions :

- L'émergence et le confortement des maîtrises d'ouvrage collectives sur des unités de gestion (bassins-versants),
- La promotion de mise en œuvre des programmes de gestion des milieux aquatiques et incitation à leur révision pour tenir compte des enjeux des SDAGE et SAGE,
- L'impulsion et l'animation des réseaux d'acteurs (groupes techniques),
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de gestion des milieux aquatiques dans le département,
- L'assistance technique en interne et en externe,
- L'acquisition et la diffusion de connaissance,
- La communication, la sensibilisation des différents publics (spécialisés ou non),
- L'accompagnement financier des structures intervenant dans le domaine de la gestion et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques (dispositif financier).

FICHES-ACTION CONCERNÉES :

- **Action transversale 1** : Poursuivre la mission départementale sur les milieux aquatiques (CATER-ZH)
- **Action transversale 2** : Adapter les modalités d'intervention financière du Conseil départemental

SITUATION AU 1^{er} JUILLET 2024 :

Ces deux actions transversales, nécessaires pour faire vivre la mise en œuvre du programme d'actions du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA), peuvent être évaluées mais ne sont pas des actions liées à des objectifs et des indicateurs.



Les 2 actions ont été mises en œuvre et les résultats sont positifs.

ACTION TRANSVERSALE 1 : POURSUIVRE LA MISSION DÉPARTEMENTALE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES (CATER-ZH)

Orientation transversale - Conforter l'assistance technique aux collectivités et aux partenaires, assurer la mise en œuvre du SDMA et l'accompagnement financier du Conseil départemental

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Conseil départemental entend poursuivre le portage et l'animation du réseau d'acteurs via sa Cellule d'animation territoriale rivières et zones humides (CATER-ZH), tout en affirmant la volonté d'un travail conjoint avec l'ensemble des acteurs des milieux aquatiques. Cela passe notamment par :

1. Animer le réseau départemental par la mise en œuvre des actions validées au SDMA :

- Coordonner, suivre, participer à la mise en œuvre des différentes actions du Schéma
- Relayer les politiques des Agences de l'eau et des partenaires techniques
- Améliorer la connaissance, sensibiliser et communiquer, mutualiser et diffuser les informations (veille juridique, réglementaires, actualités des partenaires)

2. Proposer et animer un groupe Milieux aquatiques et des groupes techniques thématiques :

Le réseau est constitué de techniciens des structures locales gestionnaires des milieux aquatiques et/ou de structures assurant des missions en lien avec les thématiques Eau/milieux aquatiques/biodiversité. Il est un espace de concertation et un lieu d'échanges et d'information avec possibles interventions des différents membres du réseau :

- Organisation et animation du Groupe milieux aquatiques (1/an)
- Organisation de journées de découverte et de sensibilisation avec interventions de partenaires
- Organisation de journées techniques qualifiantes

BILAN DE LA FICHE ACTION :

L'implication du Département dans le domaine des milieux aquatiques (assistance technique et financière, animation d'un réseau technique, ...) a été rendue possible par l'adoption et la mise en œuvre du SDMA entre 2015 et 2024. Sa mise en œuvre a été rendue possible par le recrutement et le maintien d'un poste à temps complet.

Le rôle joué par le Conseil départemental est également reconnu par les services de l'Etat et les établissements publics comme les Agences de l'eau.

L'animation du réseau technique (recherche des sujets, organisation, animation, ...) a bien fonctionné et les participants se sont toujours montrés intéressés par ces temps d'échanges et de moments partagés.

Le bilan du sondage dont plusieurs questions concernent le SDMA présente les avis sur l'outil actuel et les propositions de nos partenaires et pour repenser et construire la politique du Département sur les volets du patrimoine naturel. Ces éléments seront utiles à la construction de la stratégie Biodiversité 2025-2035.

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

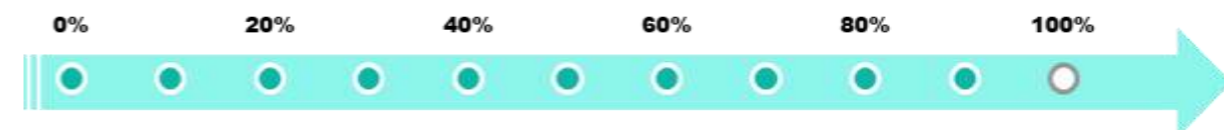
Indicateurs : nombre d'ETP dédiés aux milieux aquatiques, nombre de rencontres organisées, taux moyen de participation

Objectifs fixés : 1,2 ETP dédiés aux milieux aquatiques

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Les actions du Département en lien avec le plan d'actions du SDMA ont été bien intégrées par nos partenaires et la satisfaction est globalement bonne. Cette analyse est ressortie à l'occasion de l'élaboration de la stratégie Biodiversité 2025-2035, pour laquelle un questionnaire et des enquêtes ont été réalisés auprès de certains partenaires (associations, parcs naturels régional, structures GEMAPI).
- Le réseau d'acteurs animé par le Département a toujours été dynamique et les sujets qui ont été abordés variés (inventaire zones humides, passages à faune et continuité écologique, flore des zones humides, label végétal local, restauration hydromorphologique, indicateurs scientifiques de l'état des eaux, ...). À chaque rencontre, le nombre de participants a toujours été satisfaisant. Par ailleurs, deux sessions d'une formation qualifiante par le CNFPT ont été proposées aux partenaires sur l'impact des systèmes d'assainissement sur les milieux aquatiques.

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :



Objectif non atteint

Objectif partiellement atteint

Objectif atteint : l'animation du SDMA par un poste de CATER-ZH a été bénéfique pour la mise en œuvre des actions et l'animation d'un réseau d'acteurs techniques. Ce poste a bénéficié par ailleurs de subventions (Agence de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne à hauteur de 50% sur toute la période).

ACTION TRANSVERSALE 2 : ADAPTER LES MODALITES D'INTERVENTION FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Orientation transversale - Conforter l'assistance technique aux collectivités et aux partenaires, assurer la mise en œuvre du SDMA et l'accompagnement financier du Conseil départemental

MAÎTRE D'OUVRAGE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RAPPEL DU CONTENU DE L'ACTION :

Le Conseil départemental entend poursuivre le portage et l'animation du réseau d'acteurs via sa Cellule d'animation territoriale rivières et zones humides (CATER-ZH), tout en affirmant la volonté d'un travail conjoint avec l'ensemble des acteurs des milieux aquatiques. Cela passe notamment par :

1. Animer le réseau départemental par la mise en œuvre des actions validées au SDMA :

- Coordonner, suivre, participer à la mise en œuvre des différentes actions du Schéma
- Relayer les politiques des Agences de l'eau et des partenaires techniques
- Améliorer la connaissance, sensibiliser et communiquer, mutualiser et diffuser les informations (veille juridique, réglementaires, actualités des partenaires)

2. Proposer et animer un groupe Milieux aquatiques et des groupes techniques thématiques :

Le réseau est constitué de techniciens des structures locales gestionnaires des milieux aquatiques et/ou de structures assurant des missions en lien avec les thématiques Eau/milieux aquatiques/biodiversité. Il est un espace de concertation et un lieu d'échanges et d'information avec possibles interventions des différents membres du réseau :

- Organisation et animation du Groupe milieux aquatiques (1/an)
- Organisation de journées de découverte et de sensibilisation avec interventions de partenaires
- Organisation de journées techniques qualifiantes

BILAN DE LA FICHE ACTION :

L'ensemble des partenaires s'accorde sur l'intérêt des dispositifs financiers du Département sur les sujets en lien avec la préservation, la gestion et la restauration des milieux aquatiques.

Les aides au fonctionnement (postes) sont particulièrement sollicitées par l'ensemble des structures éligibles.

Les aides à l'investissement sont sollicitées par différentes structures, principalement pour des travaux de restauration hydromorphologique ou des études préalables.

En revanche, l'aide sur l'animation des cellules d'assistance techniques zones humides n'a jamais été sollicitée et seule une structure a sollicité les aides « communication/sensibilisation ».

MODALITÉS DE SUIVI ET CRITÈRES D'ÉVALUATION VALIDES EN 2020 :

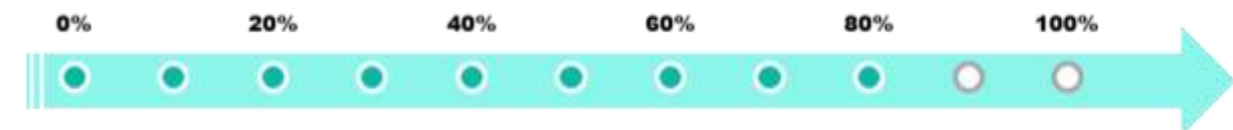
Indicateurs : non concerné

Objectifs fixés : non concerné

Au 1^{er} juillet 2024 :

- Toutes les structures éligibles ont sollicité au moins une fois une aide financière du Conseil départemental en fonctionnement et/ou en investissement pour leurs projets en lien avec les domaines de l'eau et des milieux aquatiques.
- Au fur et à mesure des années, les demandes ont augmenté sur le volet « fonctionnement » en lien avec le parfait achèvement de la structuration et le recrutement de moyens humains dans les structures.
- Concernant le volet « investissement », le Département est sollicité en fonction de la maturité des projets et dans les cas où le plan de financement n'est pas complet ce qui est logique au regard des taux proposés (10% à 20%).

NIVEAU DE REUSSITE DE L'ACTION (EVALUATION INTERNE) :

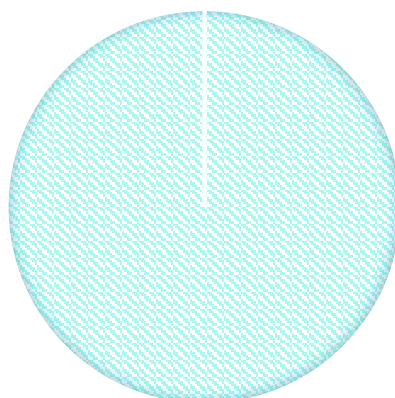


- Objectif non atteint
- Objectif partiellement atteint
- Objectif atteint** : les aides financières proposées par le Département ont été sollicitées par nos partenaires. Certaines aides n'ont pas été sollicitées néanmoins, ce qui révèle d'une offre probablement inadaptée aux besoins ou proposée trop en amont des structuration et démarches de labélisation. Les taux bonifiés n'ont pas eu d'effets positifs sur les sollicitations.

BILAN DES ACTIONS DE L'ORIENTATION TRANSVERSALE

Nombre d'actions	Niveau de réussite au 1er juillet 2024
2	Objectif atteint = 2

Objectif atteint
100%



PROPOSITIONS EN LIEN AVEC LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE BIODIVERSITE :

- Maintenir une animation sur l'axe « eau/ milieux aquatiques » dans la stratégie départementale biodiversité et ses déclinaison (animation technique, réseau d'acteurs, assistance technique interne,) et faire conserver au Département son rôle central de la dynamique établie.
- Redéfinir les dispositifs financiers d'aides aux territoires et moyens associés.

Synthèse financière

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA) sur la période 2021-2024, l'aide financière du Département a été essentiellement attribuée aux structures de gestion des milieux aquatiques pour les postes techniques d'animation (intercommunalités, syndicats de rivières, ...). Elle représente près de **365 000 €** sur la période complète. Côté investissement, le département a attribué sur la période 2021-2024 plus de **120 000 €** principalement pour des travaux de restauration de milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Les bénéficiaires sont également principalement les intercommunalités, syndicats de rivières.

Plusieurs actions ont également été pilotées sous maîtrise d'ouvrage du Département.

- **L'observatoire des eaux superficielles**

Cet observatoire des eaux superficielles représente sur la période 2021-2024 une dépense de **195 645 €**. Ce réseau permet le suivi de 36 tronçons de cours d'eau représentatifs du Cantal (têtes de bassin, zones de gorges, milieux dégradés, milieux préservés, ...) et permet de montrer une photographie annuelle de l'état des milieux aquatiques en tenant compte des conditions météorologiques et des débits. C'est un observatoire utile notamment pour évaluer la dégradation des milieux en lien avec les activités humaines et les conséquences du dérèglement climatique.

Ce réseau porté depuis 1997 par le Département a évolué ces dernières années passant de 20 à 26 stations et avec aujourd'hui de nombreux suivis : physico-chimiques et bactériologiques (7 campagnes/an), hydrobiologiques (poissons, diatomées, macroinvertébrés), quantitatifs (débits) et thermiques (enregistrement toutes les heures). Les résultats sont intégrés et référencés dans la base des Agences de l'eau et contribuent, au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, à définir l'état des eaux superficielles et les actions à mettre en place pour l'atteinte ou le maintien du bon état.

Cet observatoire est accompagné financièrement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne avec des taux variant entre 60% et 70% selon les années et les missions sur les stations du bassin concerné (car l'Agence de l'eau Loire-Bretagne n'accompagne plus financièrement cet observatoire sur son secteur d'intervention).

- **Actions en faveur de la préservation de la biodiversité**

Le Département a initié sur cette période plusieurs opérations en faveur de la préservation de la faune sauvage (amphibiens, loutres, petits mammifères dont chiroptères).

L'expérimentation de sauvegarde des amphibiens sur le site du lac des Graves (RD17) sur la commune de Lascelle : depuis son lancement, elle a coûté à la collectivité entre **38 000 €** (achat, pose, signalétique, suivis externalisés). Cette action a bénéficié d'une aide de 30% de la part de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Pilotée en interne en 2024, le coût annuel de la mise en œuvre du dispositif temporaire a été de **5 000 €** (pose, suivi et dépose, accueil d'une stagiaire pour la période).

Des études préalables à des projets d'aménagement pour réduire les mortalités routières de la faune sauvage ont été initiées sur différents tronçons pour un total de près de **51 000 €** à ce jour. Les secteurs étudiés ont été les suivants : RD3 entre Murat et Antignac, RD922 entre Saint-Cernin et Saint-Chamant, RD17 à Lascelles et RD9 au niveau de la tourbière du Jolan. Ces études ont bénéficié d'un soutien de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50%.

Sur le volet zones humides, l'actualisation de l'atlas départemental un temps envisagé n'a finalement pas été réalisée suite aux conclusions d'un test pour valider la méthodologie retenue. En effet, il s'est avéré que les données géographiques et techniques associées aux inventaires réalisés étaient parfois erronées ou insuffisamment renseignées et qu'une actualisation sans des opérations de terrain ne serait pas adaptée. Cette étude a coûté au Département environ **12 000 €**.

Enfin, le Département a souhaité porter la réalisation d'un guide des bonnes pratiques aux abords des cours d'eau (dit guide du riverain). Réalisé en partenariat avec de très nombreuses structures compétentes dans le domaine des milieux aquatiques et du patrimoine naturel, et des services de l'État, ce document a été mis en page et illustré par un prestataire externe pour montant total de **11 580 €**. Cette action a bénéficié d'une aide de 80% de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'Agence de l'eau est donc le principal soutien financier du Département. Elle accompagne la collectivité sur la plupart des actions éligibles et est notamment présente depuis de nombreuses années sur le poste d'animation (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières - CATER) et sur l'observatoire des eaux superficielles du Cantal.

Animation Cellule d'assistance technique ;

Année	ETP/an	Coût annuel * calcul issu des déclarations aux Agences de l'eau	Aides (subventions perçues)	Taux d'aide moyen
2021	1,22	91 335 €	42 669,15 €	47 %
2022	1,30	93 414 €	39 968,45 €	49 %
2023	1,34	101 044 €	39 424,00 €	44 %
2024*	1,22	78 500,00 €	39 251,20 €	50 %

* estimation au 1^{er} juillet 2024

Observatoire des eaux superficielles :

Année	Coût annuel	Aides (subventions perçues)	Taux d'aide moyen
2021	37 380,00 €	18 401,00 €	49,22 %
2022	37 380,00 €	20 706,00 €	55,40 %
2023	58 724,40 €	30 140,00 €	51,32 %
2024*	62 160,00 €	32 170,00 €	51,75 %

* estimation au 1^{er} juillet 2024

Conclusion

Concernant la notoriété de l'outil Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA), elle est montée en puissance au fur et à mesure des années et au nombre croissant de sollicitations pour l'accompagnement technique et financier des structures compétentes dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques (et notamment à partir de 2021 après la révision à mi-parcours du Schéma associée à une meilleure communication autour de l'outil). Cela se confirme avec l'analyse du sondage réalisé en interne en lien avec l'élaboration de la stratégie biodiversité départementale.

L'animation technique et la mise en place d'un réseau d'acteurs ont permis au Conseil département de se positionner comme un des acteurs dynamiques autour des enjeux de l'eau et des milieux naturels.

La mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage du Département a été plus facile à mettre en œuvre car elle se fait logiquement selon les choix de la collectivité et les opportunités. En revanche, sans réel coordinateur identifié, la mise en œuvre des actions sous des maîtrises d'ouvrage externes ou avec plusieurs maîtres d'ouvrage reste plus complexe et certaines actions n'ont pas été mises en œuvre (cf. bilan précédent).

Globalement la mise en œuvre du Schéma a été une réussite en contribuant à installer à l'échelle du département, des cellules techniques d'animation pour l'identification des enjeux « milieux aquatiques » à l'échelle des 10 grands bassins versants identifiés et en créant une dynamique autour de la préservation et restauration des milieux. Ainsi, le Cantal a su rattraper son retard dans l'organisation des moyens humains et techniques pour la prise de compétence GEMAPI. Les structurations se consolident aujourd'hui et les acteurs sont dorénavant bien identifiés par tous (collectivités, services de l'État, partenaires techniques, ...).

On remarque également que des opportunités au fil du temps peuvent accélérer ou au contraire freiner des actions (un appel à projet peut débloquent une situation, ou réorienter des actions ou faire émerger de nouvelles priorités qui n'avaient pas été initialement identifiées ou envisagées). Aussi, si la contractualisation reste utile, il faut néanmoins permettre une certaine souplesse afin de pouvoir accompagner des actions non identifiées sans spécialement envisager des démarches administratives complexes (avenant, passage en commission, nouvelle délibération,...) : le choix récent du Département de s'engager et contractualiser avec différentes structures « milieux aquatiques » sur leurs outils sans identifier des montants financiers précis a permis cette souplesse dans la durée tout en étant cadré néanmoins car elle était cadrée par les dispositifs financiers validés du SDMA (actions éligibles, taux et plafonds annuels).

À l'heure des conséquences actuelles et à venir du dérèglement climatique, les actions concrètes de restauration des milieux aquatiques dégradés pour préserver la ressource en eau devient une évidence. Des travaux ont été soutenus par le Conseil départemental depuis 2015 et la mise en œuvre du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA) : restauration de continuités écologiques, travaux hydromorphologiques (lits/berges/ripisylves), préservation et restauration des têtes de bassin et des zones humides, ...). Cette implication a vocation à être maintenue voire amplifiée à l'issue du Schéma tout en étant cohérent avec les taux des aides des autres partenaires (Agences de l'eau, Fonds européens, Région, ...).

ANNEXE 4- LISTE DES ZNIEFF DU DEPARTEMENT DU CANTAL

Code	Nom	Domaine	Type de protection
730011013	Vallée du Cayla, bois du Grand Communal et de la Luzette	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730011031	Rivière de la Cère et ruisseau d'Orgues	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730011296	Versant occidental des Monts d'Aubrac	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730011300	Plateau de l'Aubrac aveyronnais	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730011306	Zones humides de Laux	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730011313	Vallée de la Truyère, du Goul et de la Bromme	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730011315	Rivières de la Truyère et du Goul	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730011330	Zones humides de la Bromme	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730011332	Zones humides du Siniq	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730011380	Rivière Lot (partie Aveyron)	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730030033	Vallée du Lot (partie Aveyron)	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730030102	Vallée d'Escalmels	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730030119	Vallées de la Bromme et du Siniq, des limites du Cantal à la confluence de Brommat	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730030128	Ségala lotois : bassin versant du Célé	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730030130	Bassin de la Bave	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730030134	Vallée et gorges de la Cère	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
730030322	Zones humides du Veyre	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730030333	Zones humides de la vallée d'Embordes, de la basse vallée du Sargaliol et de la haute vallée du Veyre	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
730030560	Ruisseaux d'Escalmels, du Theil et basse vallée de la Ressègue	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
740006115	VALLÉE DE LA DORDOGNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
740006116	VALLÉE DE LA MARONNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
740006120	LANDES ET VALLON DU SAUT DE LA SAULE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
740006130	VALLÉE DE LA CERÉ	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
740120074	PRAIRIES, RUISSEAUX ET RAVINS AUTOUR DE CLÉMENSAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000195	LA GODIVELLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000196	LES MONTAGNES DE MASSEGUR ET DES CEPPE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000197	LES SAGNES DE BREUIL ET DE CARMANTRON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000199	VERNOLS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000200	LE JOLAN	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000201	LA COUSTEIX ET LE LAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000203	LA PIGNOLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000204	LAC DE COINDE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000205	LES MONTAGNES DES MAS , DE GROMONT , ET DE LANDEYRAT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000206	PLATEAU DE TRIZAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000207	ETANGS DES BONDES ET DU ROUSSILLON ET TOURBIERE DE TAPHANEL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000208	LA ZONE NORD DU PLATEAU DU LIMON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000210	LE FAYET LAC D'EN HAUT -LAC D'EN BAS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000212	LES MONTAGNES DE PIERREFITTE ET DES MANICAUDIÉS ET TOURBIERE de LAQUAIRIE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000213	LES SAIGNES DE GRAND-COMBE ET DE MURAT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830000214	LAC DE MONT DE BELIER	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830001051	NARSE DE LASCOLS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830001052	PLOMB DU CANTAL ET PRAT DE BOUC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830001053	PUY MARY	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1

830002107	GORGES DE LA DORDOGNE, SECTEUR AUVERGNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005461	MONT-CHAMAROUX	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005468	TOURBIERE D'ESPARZELOUX	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005469	LAC DE GRANCHER	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005480	SUC DE ROND - LE NEGRE - LA BOBBE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005481	BOIS DE LA BIOUDE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005482	VERSANTS DE LA VALLEE DU LAGNON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005483	BOIS DE LA PINATELLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005484	FORET DU FALGOUX	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005486	ETANG DE CHAMBLAT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005487	ROCHER DE LAQUEILLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005488	BOIS DE FORTUNIES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005489	LAC SAUVAGE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005490	VALLEE DE LA TRUYERE BARRAGE DE GRANDVAL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005491	VALLEE DE LA TRUYERE BARRAGE DE LANAU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005492	VALLEE DE LA TRUYERE, BARRAGE DE SARRANS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005528	BARRAGE DE SAINT ETIENNE CANTALES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005529	HAUTE VALLEE DE L'ALLAGNON - FORET DE MURAT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005531	VALLEE DE L'ALLANCHE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005532	LAC DE MENET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005533	GORGES DE LA RHUE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005534	MARAIS ET ZONES HUMIDES DE SAINT PAUL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005535	BUTTES DE SAINT PAUL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005557	VALLEE DU BAS ALAGNON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830005558	GORGES DU BES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830007458	CEZALLIER	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830007459	ARTENSE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830007461	MONTS DU CANTAL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830007462	PLATEAU DE L'AUBRAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830007464	BASSIN DE MAURS ET SUD DE LA CHATAIGNERAIE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830007465	VALLEE DE LA TRUYERE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830007468	MARGERIDE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830007469	HAUTE VALLEE DE L'ALLIER	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830008010	CHARMEGE, LE BARREAU ET CHAMBELADE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830008014	FORET DE LA MARGERIDE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009002	BOSQUETS DE PINS DE LA PLANEZE DE SAINT FLOUR	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009005	COTEAUX ENTRE RAULHAC COURBELIMAGNE MUR DE BARREZ ENVIRONS CROS DE RONESQUE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009006	ENVIRONS DU PUT DE VAURS COTEAUX DE YOLET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009007	GORGES DU MARILHOU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009008	VALLEE DU SOULOU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009009	VERSANTS ET REBORDS DE LA BASSE VALLEE DE LA SIANNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009011	ENVIRONS DE MEALLET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009021	LES CHASTELETS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009022	ZONES HUMIDES DE LA PLANEZE DE ST FLOUR	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009024	REBORT OUEST DE LA VALLEE DE LA CERE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009025	HAUTE VALLEE DU SINIQ	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1

830009026	VACHERIE DU CIBIAL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009027	BOIS MARY	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009028	HAUTE VALLEE DE L'ASPRE - BOIS NOIRS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009029	LAC DU PECHER	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009030	LAVERNIERE- VERGNE NEGRE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009031	FALAISES DE SAINT- PAUL -DE- SALERS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009032	VERSANTS AU NORD DE LA VALLEE DE L'ASPRE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009033	PUY D'AUBRAQUET-PUY DE LA TUILE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009034	VALLEE DU BES ET DU RIOMAU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009035	ENVIRONS DE ROQUETANIERE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009036	HAUTE VALLEE DU CELE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009037	VALLEE DU LOT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830009915	BUTTES CALCAIRES DU BASSIN DE MAURS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830015170	PLATEAU DE LA CHAUMETTE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830016053	LE PUECH	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830016054	VALLEE DE LA RANCE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830016055	VALLEE DE LA HAUTE SIANNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830016056	TOURBIERE DE LA BOUBOULIE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830016057	LES SAGNES DE VELONNIERE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830016070	VALLEE DE LA CRONCE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020004	ETANG DE MAJONENC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020156	SUD DU MONT MOUCHET, SOURCES DE LA GOURGUEYRE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020159	ENVIRONS DE BONNAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020160	PLATEAU DE CHALET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020161	BOIS DU CHEYLAT ET DE FONTEILLES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020162	SAIGNE - VEBRET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020163	SAIGNE DES TRAUS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020165	L'INCLAVADE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020166	TOURBIERE DE COUDERT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020167	FALAISES DE SAINT-BONNET DE CONDAT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020168	REBORD DU PLATEAU DE MONS A PRENTEGARDE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020169	VALLEE DE L'ANDER SOUS MONS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020170	BOIS DE CABRILLADE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020171	TOURBIERE DE LA MOULETTE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020172	LES VERGNES DES MAZES, LES CLAQUES ET LES PLANOUS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020173	LES VERGNES ET LES ISSENDIOUS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020174	VERSANT SUD DE LA VALLEE DE LA JORDANNE VERS SAINT-SIMON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020175	ETANG DE SION	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020176	GORGES DE LA MARONNE - BARRAGE D'ENCHANET, SECTEUR AUVERGNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020177	BASSE VALLEE DU MARS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020178	LA FONT MADAME ET LES QUATRE ROUTES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020179	LE PUY SOUTRO	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020180	MASDURAND	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020181	MARAI DE FREYTET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020182	RIVIERE L'ETZE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020183	PUY DU LAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020184	PLAN D'EAU DE CABANNET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1

830020185	PLAN D'EAU DE LA SERRE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020186	RUISSEAU DE LA BARBARIE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020187	PLAN D'EAU LA MAJOUFLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020188	LE RUISSEAU DE NAUTUC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020189	LE TERRIER	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020190	RUISSEAUX DE LA CAPIE ET DE JALENQUES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020191	VALLEE DE LA RESSEGUE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020192	LE CAYROU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020193	VAURS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020194	ETANG DE VIC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020195	LE ROUGET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020196	LA CERE A SANSAC-DE-MARMIESSE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020197	LA SOUQUOTTE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020198	RUISSEAU DE ROANNES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020199	MOULIN DE LACAPELLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020200	ENTRE LEYGONIE ET LONGUEVERGNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020201	ETANG DU MOULINIER	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020202	GRAVIERES D'ARPAJON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020203	VALLEE DU GOUL SOUS MESSILHAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020204	RAVIN DU DOUX	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020205	LA CERE A POLMINHAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020206	VACHERIE DE LASTIC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020207	VERSANTS ET TORRENT DE LA VALLEE DU BREZONS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020208	HAUTE-VALLEE DU GOUL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020209	ROQUETANOU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020210	FALAISES DE THIEZAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020211	ELANCEZE ET COL DU PERTUS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020212	VALLEE DE LA JORDANNE VERS LES LIAUMIERS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020213	VERSANT NORD DE LA VALLEE DU MARS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020214	SOURCES DE LA SUMENE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020215	HAUTE VALLEE DU MARILHOU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020216	SOURCES DU RUISSEAU DU CHEYLAT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020217	VERSANTS DU COL DE LEGAL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020218	BOIS DE LA BRAGOUSSE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020219	BOIS DE RECUSSET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020220	PUY DE LOURADOU	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020221	BOS DEL BLAT, BOIS DE BELINAY ET DE MURATEL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020222	VALLON DE FERVAL - BOIS GRAND	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020223	VALLON DU VIAGUIN	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020224	RUISSEAU D'OUTRE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020225	PUY DE SEYCHEUSE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020226	MEYNIAL ET LA BEISSEYRE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020227	LA COURBATIERE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020228	PUY DE NIERMONT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020229	PUY DE MATHONIERE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020230	HAUTE VALLEE DE L'ALLANCHE ET AFFLUENTS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020231	LA CHAPELLE DE VALENTINE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1

830020232	LA COSTE ET LES CHAUSSES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020233	LES INCHANETS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020235	TOURBIERE DES MOUROUSES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020236	GRASPET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020246	TOURBIERE DE L'ESCLAUZETTE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020249	LAC DE LA CREGUT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020250	LAC DE LASTIOULLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020253	LA SUMENE A ANTIGNAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020254	BOIS DE SAINT-URCIZE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020255	RUISSEAU DE BUSSAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020406	FORET DE GRAVIERES ET BORD DE TARENTAINE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020407	HAUTE VALLEE DE LA JORDANNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020408	LES MONTAGNES, LE LAC GLORY ET LE CAMINAL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020410	PUYS DE PRAT DE BOUC ET DE NIERMONT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020413	HAUTE VALLEE DE L'IMPRADINE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020414	ROCHE DE L'AYGUE ET SUC GROS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020432	GRAVIERES ET PRAIRIES D'ESPINASSOL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020433	COURPOU SAUVAGE- ROC DU CHAUVE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020434	FALAISES DU VERDELON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020436	FALAISES DE SAINT-VINCENT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020437	LAC DE SERIERS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020438	NARSE DE NOUVIALLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020439	LE SAILHANT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020440	LA CHAU ET PUY DE PAGROS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020441	PLATEAU DE MONS, ROCHE MURAT, LACHAU, PUY DE LA BALLE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020442	VALLEE DE L'ALAGNONETTE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020443	VALLEE DE L'AUZE VERS DRUGEAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020444	ENVIRONS DE SAINT-CONSTANT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020445	ENVIRONS DE PIERRES-BLANCHES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020446	RUISSEAUX DE L'ESTRADE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020447	LA BERTRANDE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020448	LE CELE A BAGNAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020449	GORGES DU DON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020450	LES GRIVALDES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020451	ENVIRONS DE CHAUDES-AIGUES - SANSSARD	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020452	VALLEE DE LA CERE VERS LAROQUEBROU, SECTEUR AUVERGNE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020453	BOIS DE VAURS, RUISSEAUX DE CABROL ET D'ANGLARDS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020454	HAUTE-VALLEE DE LA MARONNE - BOIS DU THEIL	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020455	LA VOIREUZE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020474	VALLEE DU CEROUX - TUNNEL D'ARTIGES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020501	VALLEE DE LA BAVE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020502	COTES DE BAVE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020506	ENVIRONS DE CHASTEL SUR MURAT	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020507	SAGNES DE SECOURIEUX	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020539	COLSAC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020544	BOIS DE CHAZELLES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020550	LAC ET LANDES HUMIDES DE MADIC	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1

830020563	ZONES HUMIDES DES CHAMS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020583	TOURBIERE DE LASPARET	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020584	TOURBIERE DU PETIT-JOLON	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020588	GORGES DE LA DORDOGNE ET AFFLUENTS	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830020589	PAYS COUPES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830020590	PLANEZE DE ST FLOUR	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2
830020597	TEISSIERES	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
830020598	LA COSTE	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
910030247	Vallée de la Truyère entre Chaulhac et le Terran	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 1
910030640	Plateau de l'Aubrac lozérien	CONTINENTAL	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale de type 2

ANNEXE 5 – LISTE DES ZICO DU DEPARTEMENT DU CANTAL

ID	ID_SPN	ID_DIREN	ID_IBA	NOM	SURFACE (ha)
4	201	Ae04	149	MONTS ET PLOMB DU CANTAL	6480
6	289	Ae12	157	LES COUZES DU SUD	16493
1	173	Ae10	155	GORGES DE LA TRUYERE	21593
5	202	Ae05	150	PLANEZE DE SAINT FLOUR	24294
2	176	In03	145	GORGES DE LA DORDOGNE	45949
3	199	Ae02	147	HAUT VAL D'ALLIER	53089

ANNEXE 6 – LISTE DES GÉSITES DU CANTAL

Code	Nom	Domaine	Type de programme
ARA0006	Premier site de découverte d'inversion magnétique à Pont Farin	CONTINENTAL	STARS_3
ARA0037	Coulée basaltique mio-pliocène de Carlat en inversion de relief	CONTINENTAL	STARS_2
ARA0038	Necks basaltiques pliocène alignés sur la fissure éruptive de la Chevade	CONTINENTAL	STARS_2
ARA0039	Coulée basaltique avec figures de flux de Chanzac/Grachou, d'âge Miocène supérieur	CONTINENTAL	STARS_3
ARA0042	Déformations en duplex des projections stromboliennes de Farges	CONTINENTAL	STARS_3
AUV0060	Gisements fossilifères du Miocène supérieur de Joursac	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0061	Maar de Belinay	CONTINENTAL	STARS_1
AUV0062	Orgues basaltiques de Saint-Flour	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0063	Dôme phonolitique du Roc d'Hozières	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0064	Dôme trachytique du Puy Mary	CONTINENTAL	STARS_3
AUV0065	Cirque glaciaire de l'Impradine	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0066	Contact avalanches de débris et substratum dans le bassin sédimentaire de Mauriac	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0067	Champ de drumlins de Narnhac et de Malbo	CONTINENTAL	STARS_1
AUV0075	Formations cendro-ponceuses et bois carbonisés de la Peyre del Cros	CONTINENTAL	STARS_3
AUV0076	Monzonite et gabbros hypovolcaniques de la Jordanne	CONTINENTAL	STARS_3
AUV0077	Dômes trachytiques de Menet	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0078	Plomb du Cantal	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0101	Table basaltique de Chastel-Marlhac	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0102	Coupe géologique du Puy Courny	CONTINENTAL	STARS_3
AUV0103	Sources thermales de Chaudes-Aigues	CONTINENTAL	STARS_3
AUV0104	Tor granitique des Rochers de Faulat	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0106	Série sédimentaire oligocène du Puy de Vours	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0107	Verrou glaciaire et avalanche de débris du Pas de Cère	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0108	Falaise volcanique et « Chaos » de Casteltinet	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0109	Coupe des formations volcaniques d'Aulac	CONTINENTAL	STARS_1
AUV0111	Coulées basaltiques de Charmensac	CONTINENTAL	STARS_2
AUV0114	Diatomites de Virargues	CONTINENTAL	STARS_3
AUV0118	Paléolac de lave du Rocher de Laval	CONTINENTAL	STARS_2

ANNEXE 7 – LISTE DES SITES NATURA 2000 DU CANTAL

Code	Nom	Domaine	Type de protection	Type de programme
FR7300874	Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent-d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR7300900	Vallée de la Cère et tributaires	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR7412001	Gorges de la Dordogne	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)	ZPS
FR8301039	Artense	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301040	Cézallier	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301055	Massif cantalien	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301056	Tourbières et zones humides du nord-est du massif cantalien	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301057	Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301058	Environs de Meallet	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301059	Zones humides de la Planèze de Saint-Flour	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301060	Zones humides de la région de Riom-es-Montagne	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301061	Côteaux de Raulhac et Cros de Ronesque	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301065	Vallées et côteaux thermophiles de la région de Maurs	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301067	Vallées et Gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301068	Gorges de la Rhue	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301069	Aubrac	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301070	Sommets du nord Margeride	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301094	Section à moules perlières de la Truyère	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8301095	Lacs et rivières à loutres	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302003	Marais du Cassan et de Prentegarde	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302014	Site de Teissières	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302015	Site des Grivaldes	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302016	Site de Compaing	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302017	Site de Palmont	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302018	Site de Salins	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302019	Site de la Coste	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302032	Affluents rive droite de la Truyère amont	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302033	Affluents de la Cère en Chataigneraie	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302034	Vallées de l'Allanche et du Haut Alagnon	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302035	Entre Sumène et Mars	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8302041	Vallées de la Cère et de la Jordanne	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	SIC
FR8310066	Monts et Plomb du Cantal	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)	ZPS
FR8312005	Planèze de Saint Flour	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)	ZPS
FR8312010	Gorges de la Truyère	CONTINENTAL	Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)	ZPS

ANNEXE 8 – LISTE DES SITES INSCRITS DU DEPARTEMENT

Date de protection, nom du site, communes concernées

- 30/05/1979 Bourg ancien de Laroquebrou, Laroquebrou
- 28/01/1942 Cascade de Faillitoux, Thiezac
- 28/01/1942 Cascade de la Conche , Vic-sur-Cère
- 28/01/1945 Cascade de la Roucolle, Thiezac
- 13/09/1943 Cascade de Salins, Salins
- 28/01/1942 Cascade du Pas de Cère, Thiezac
- 24/05/1982 Centre urbain de Murat, Murat
- 09/03/1943 Chapelle Saint Antoine, Chastel sur Murat
- 31/12/1942 Château d'Anjony et village de Tournemire, Tournemire
- 28/01/1944 Château de Branzac et ses abords, Pleaux
- 05/02/1943 Château de Cologne et ses abords, Naucelles
- 04/04/1945 Château de Couzan et ses abords, Vebret
- 23/05/1940 Château de la Laubie et partie du village, Saint-Simon
- 24/08/1944 Château de la Vigne, Ally
- 24/01/1944 Château de la Voulte, Marmanhac
- 20/07/1944 Château de Mazerolles et ses abords, Salins
- 07/02/1944 Château de Murat et ses abords, Saint Etienne de Maurs
- 20/09/1973 Château de Pesteils et ses abords, Polminhac
- 07/02/1945 Château de Saillant et cascade de Basbory, Andelat
- 27/08/1943 Château de Sourniac, Sourniac
- 02/08/1945 Château de Val parc et chapelle St Blaise, Lanobre
- 18/01/1943 Château de Vixouze et ses abords, Polminhac
- 20/01/1976 Colline du Buis, Aurillac
- 02/10/1974 Colline du château de Saint Etienne, Aurillac
- 24/08/1942 Ensemble des orgues basaltiques à Saint Flour, Saint-Flour
- 11/02/1943 Ensemble urbain de Salers, Salers
- 25/03/1973 Lac de Lestioulles et de la Crégut, Trémouille, Saint-Genès-Champespe (63)
- 07/06/1944 Lande d'Enchanet, Pleaux
- 26/10/1972 Le site du Puy de l'Arbre, Montsalvy
- 18/06/1965 Plateau de Saint Victor et de Chalet , Massiac
- 04/01/1945 Pont d'Aynes, Chalvignac
- 17/06/1943 Pont de Cabrières et rives de la Cère, Arpajon/Cère, Ytrac, Roannes-Saint-Mary
- 22/01/1947 Promenade Spy des ternes, Saint-Flour
- 28/01/1944 Propriété et château de Messilhac, Raulhac
- 25/02/1976 Quartiers anciens d'Aurillac, Aurillac
- 21/02/1944 Roc et chapelle de Notre Dame du château, Saignes
- 06/03/1972 Roche de Landeyrat, Landeyrat
- 17/01/1944 Rocher de Carlat, Carlat
- 17/06/1943 Rocher de la chapelle de Bredons, Albepierre Bredons
- 23/05/1945 Ruines du château de Miremont, Chalvignac
- 04/01/1945 Ruines du château de Madic et ses abords, Madic
- 22/07/1996 Site de Chastel Marlhac, Le Monteil, Vebret

Chapelle Notre-Dame du Vignonnet

Date de l'arrêté : 19 février 1934

Commune concernée : Antignac

Superficie : 5,27 ha

Ancien couvent de la Visitation

Date de l'arrêté : 20 janvier 1976

Commune concernée : Aurillac

Superficie : 2,84 ha

Château de Pesteils et ses abords

Date de l'arrêté : 20 septembre 1973

Commune concernée : Polminhac

Superficie : 7,92 ha

Massif cantalien

Date de l'arrêté : 23 octobre 1985

Communes concernées : Le Claux, Dienne, le Falgoux, le Fau, Laveissière, Lavigerie, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Projet-de-Salers

Superficie : 8 569 ha

Ruines du château d'Apchon et son dyke volcanique

Date de l'arrêté : 8 juillet 1941

Commune concernée : Apchon

Superficie : 0,93 ha

Site d'Alleuze

Date de l'arrêté : 21 novembre 1933

Commune concernée : Alleuze

Superficie : 45,64 ha













Vallée ennoyée de la Truyère et du Bès Garabit-Grandval

Date du décret : 22 décembre 2022

Commune concernée : Albaret-le-Comtal, Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Chaudes-Aigues, Fridefont, Maurines, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Saint-Gorges, Saint-Martial, Val d'Arcomie

Superficie : 10 350 ha

ANNEXE 10 - LISTE DES ESPECES A PNA DANS LE CANTAL

Groupe	Espèce(s)	PNA	
Mammifères		Chiroptères	PNA n°3 2016-2025
		Loutre	PNA n°2 2019-2028
		Loup	PNA n°3 2018-2022 / PNA n°4 en cours de rédaction
Amphibiens et reptiles		Sonneur à ventre Jaune	PNA n°1 2011-2015 / PNA n°2 en cours de rédaction
		Lézard ocellé	PNA n°2 2020-2029
Insectes		Odonates	PNA n°2 2020-2030
		Papillons Diurnes patrimoniaux	PNA n°2 2021-2026
		Pollinisateurs	PNA n°2 2021-2026
Espèce aquatique		Mulette perlière	PNA n°1 2012-2017 / PNA n°2 en cours de rédaction
Oiseaux		Milan Royal	PNA n°2 2018-2027
		Pies Grièches	PNA n°1 2014-2018 / PNA n°2 en cours de rédaction
Oiseaux (plans régionaux)		Busards	Plan régional 2019-2023 (LPO AURA)

Annexe 11 - Résultats de la consultation des territoires pour la Stratégie Départementale Biodiversité

Diffusion du 15/03/24 au 26/04/24 à 31 structures (ComCom, Syndicats Mixtes, Services de l'Etat...).

25 structures ont répondu

Liste des participants :

SIVU Auze Ouest-Cantal, Président
Hautes Terres Communauté
Sumène-Artense Communauté Technicienne Environnement
Commune de Trizac Adjoint au Maire
Mairie d'Aurillac / Référent environnement
Communauté de communes Cère et Goul en Carladès - chargée de mission
SYNDICAT MIXTE DU Puy Mary - Audrey LEGALLAIS Directrice
CC pays Gentiane - Présidente
Saint-Flour Communauté service environnement
Entente Auze-Sumène. Technicien rivières/milieus aquatiques et animateur Natura 2000
SMDMCA, chargée de mission GEMAPI
Etablissement public Loire - Animateur CT Haut-Allier
Technicien rivière pour l'Entente du bassin Bromme-Siniq-Goul
SIGAL - Animateur Contrat territorial
Entente Cère amont, Technicien et animateur d'un contrat de progrès territorial en lien avec la GEMAPI
Technicien rivière Sumène Artense Communauté
Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval - Technicien rivière
Communauté de communes
Sumène Artense communauté - DGA du Pôle Environnement
Entente intercommunautaire du Bassin de la Maronne. Technicien rivière
CC Chataigneraie Cantalienne - Responsable du service eau et milieux naturels
Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian - Directeur et Directeur adjoint

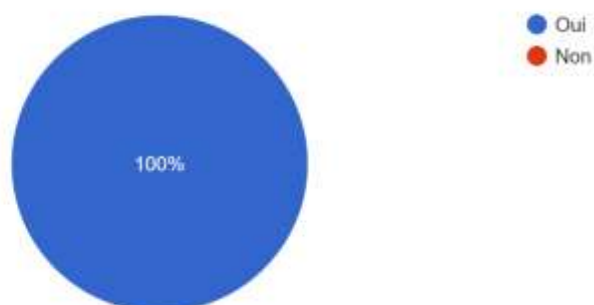
Direction Départementale des Territoires du Cantal

CPIE Haute Auvergne / Directrice
CEN Auvergne - responsable pôle Cantal
Parc des volcans, conservateur RNR Jolan et chargé de mission biodiversité
Parc naturel régional de l'Aubrac



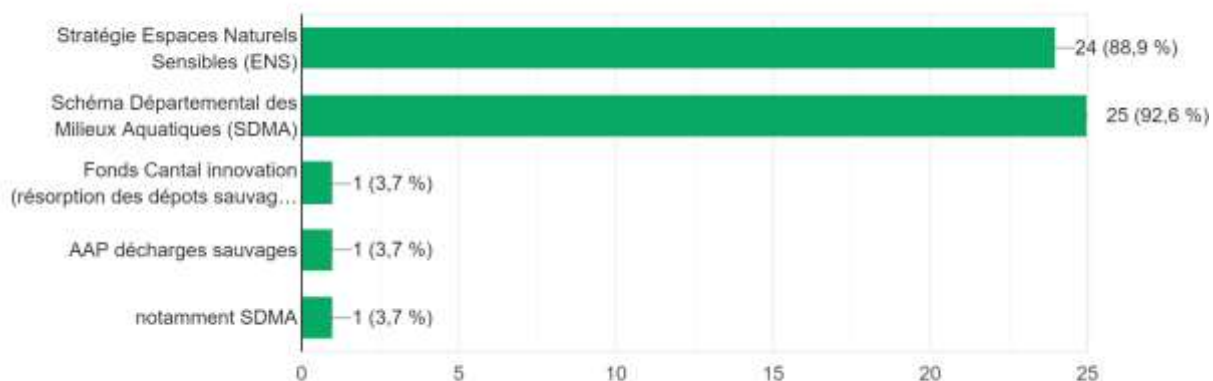
1. Avez-vous connaissance des politiques/ outils développés par le Conseil Départemental dans les domaines du patrimoine naturel et de la biodiversité ?

27 réponses



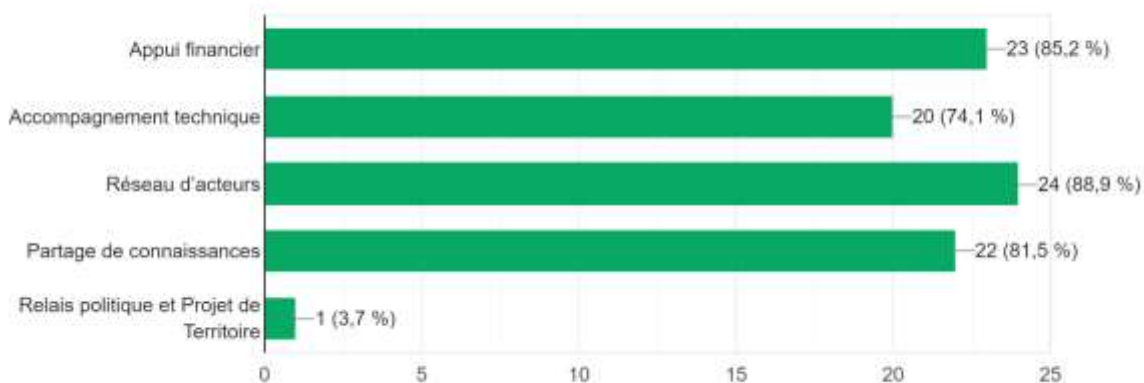
1.1 Si oui, lesquels ?

27 réponses



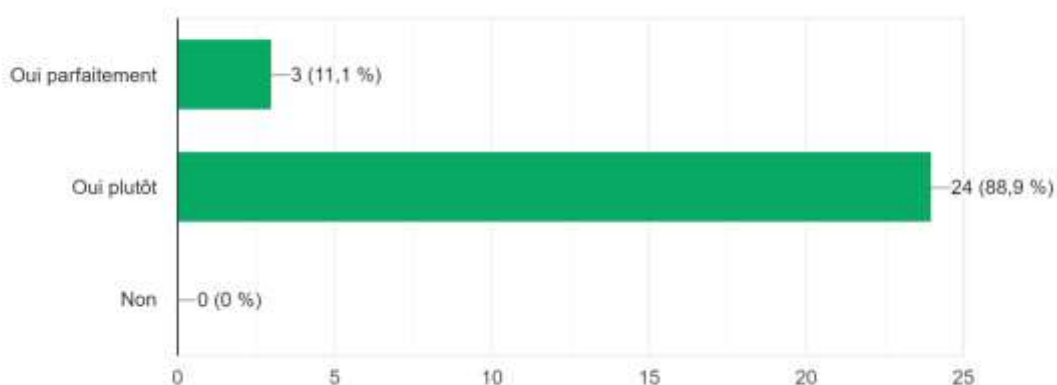
2. Quels sont les intérêts de ces politiques-outils pour votre structure

27 réponses



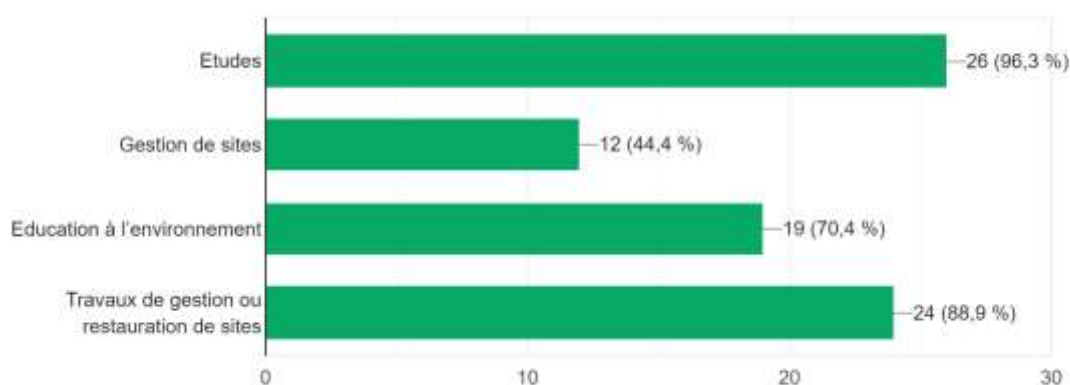
3. Avez-vous connaissance des outils existants et des modalités de financement ?

27 réponses



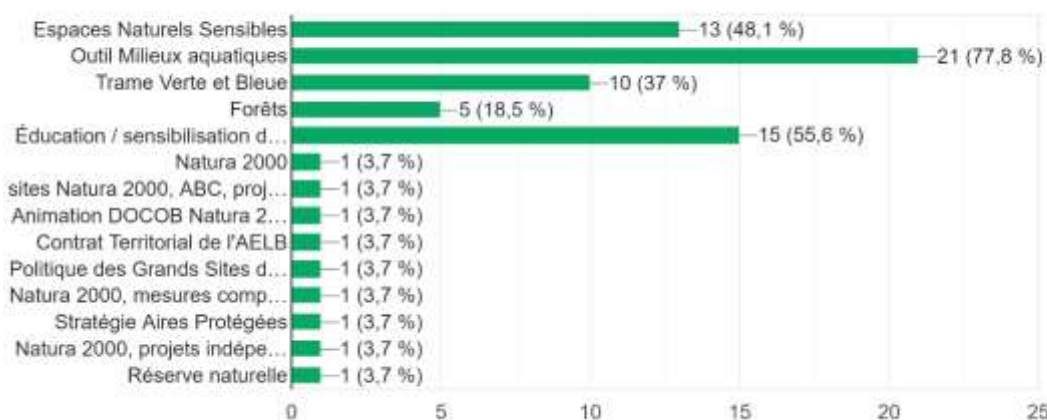
4. Quelles actions portez /conduisez-vous dans le domaine du patrimoine naturel et de la biodiversité ?

27 réponses



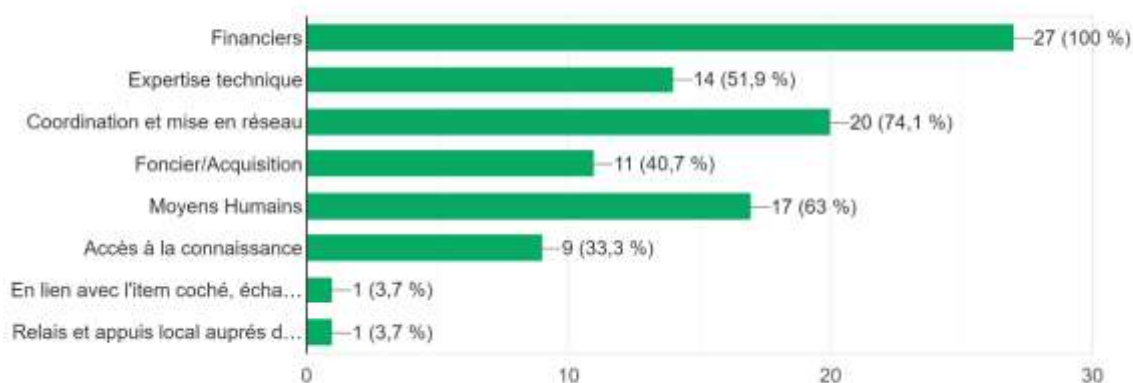
4.1 Dans quel cadre s'inscrivent-elles ?

27 réponses



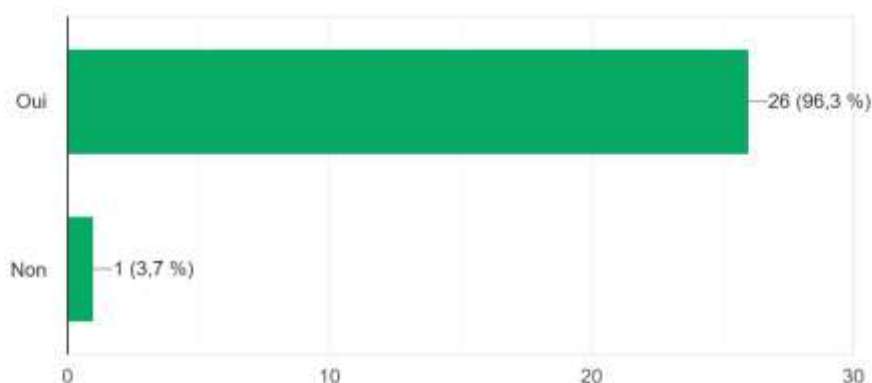
5. Quels sont vos besoins dans ce domaine ?

27 réponses



6. Avez-vous de nouveaux projets sur les 5 prochaines années ?

27 réponses



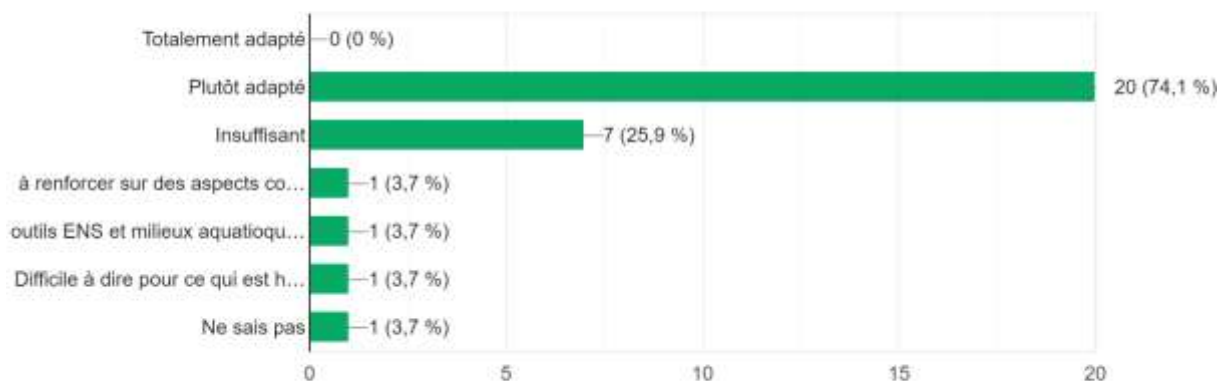
6.1 Si oui, lesquels ?

- Mise en œuvre du PPG Auze-Sumène, mise en œuvre du DocOb du site N2000
- Projets sur la préservation des pollinisateurs et de la trame nocturne notamment. Poursuite d'actions EEDD, qui restent au cœur de nos missions. Souhait de mener des actions sur l'axe Eau et Changement climatique. Poursuite de projets sur la végétalisation / désimperméabilisation Positionnement du CPIE sur la facilitation de l'action commune en territoire pour accélérer la résolution des problématiques environnementales.
- Plantation de haie Contrat de progrès 2026-2030 Renouvellement plan de gestion APPB Lascols Labellisation Ramsar Charte forestière territoriale
- A préciser avec le technicien rivière du secteur : cf. programmation PPG Cère Aval
- Plan de gestion ENS / Contrat territorial GEMAPI
- Mise en œuvre de travaux de restauration de ZH et travaux en cours d'eau. Nécessité que les EPCI exercent, délèguent ou transfèrent la compétence Gemapi et y attribuent un budget.
- Elaboration du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) en cours, actions sur les milieux aquatiques prévues sur les 5 prochaines années

- Contrat territorial Alagnon, SAGE Alagnon,
- Valoriser l'accès aux sites de restaurations de zones humides
- Porter un maximum d'actions inscrites dans le contrat de progrès territorial Cère amont, signé fin 2023.
- bilan du contrat ENS - renouvellement de ce contrat
- élaboration d'un PPG "travaux rivière et ZH"
- Plan d'actions ENS de Récusset, Restauration de Zones Erodées sur le Massif Cantalien, Réhabilitation de points d'abreuvement
- Mise en œuvre du contrat de progrès territorial pour la préservation des zones humides et l'adaptation de l'élevage au changement climatique + mise en œuvre du programme TRAMEs portant sur la sous-trame bocagère, la sous-trame prairiale, la sous-trame vieille forêt et la trame lithique.
- restauration zones humides, entretien sentiers, éducation à l'environnement
- Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant de la Cère Aval : - Restauration hydromorphologique / Restauration de zones humides / Restauration de la continuité écologique / Sensibilisation des élus et du grand public / Mise en défens, mise en place de système d'abreuvement déporté, de passage à gué, de passerelle / Restauration de la ripisylve
- Restauration de rivières et zones humides
- Mise sous protection forte
- Actions GEMAPI
- Essayer de développer une émulation auprès des élus pour faire émerger des projets pour la protection de la biodiversité (lien avec étude d'inventaire ZH, PLUI, PCAET...)
- Mise en place d'un Programme Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin de la Maronne
- Principalement des travaux de gestion/restauration de milieux aquatiques (cours d'eau et ZH) dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion
- Plans d'eau : atténuation de l'impact ; réactualisation des inventaires zones humides ; poursuite actions de restauration des milieux aquatiques et continuité écologique, révision du SAGE Célé, actions forestières, PAEC, programmes inondation, programmes agricoles,
- Poursuite et déploiement des actions de restauration de ZH, poursuite et déploiement du programme Sylvae en faveur de la préservation des vieilles forêts anciennes, projets de préservation des milieux ouverts herbacés avec objectif d'une meilleure résilience face au changement climatique, ...
- Nombreux dans le cadre du PG

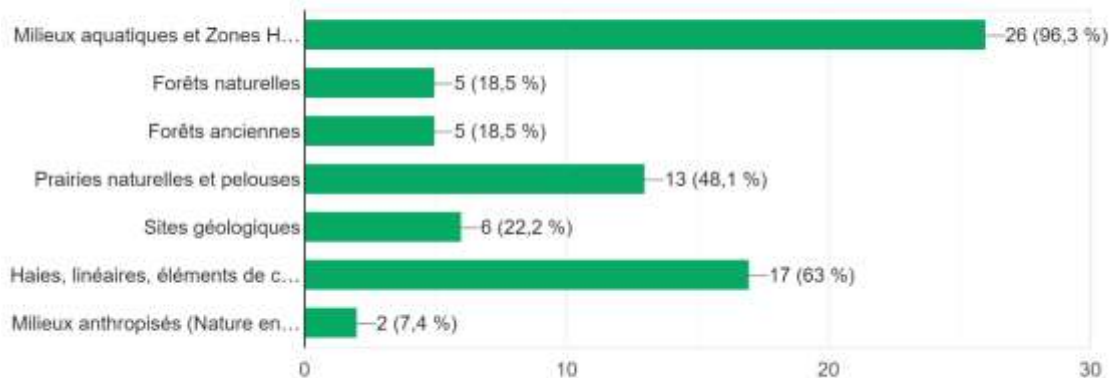
7. Quel est votre avis sur l'adéquation entre les outils départementaux actuels et les besoins des territoires dans le domaine du patrimoine naturel et de la biodiversité ?

27 réponses



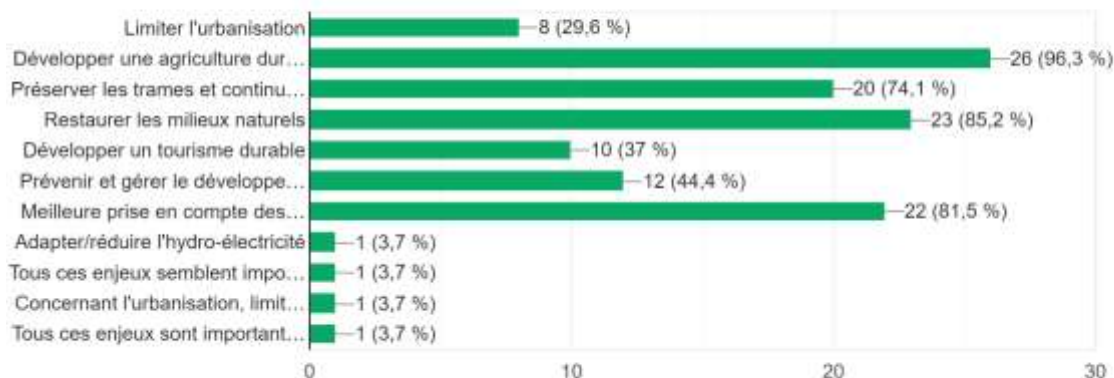
8. Quels sont les milieux prioritaires pour votre structure ?

27 réponses



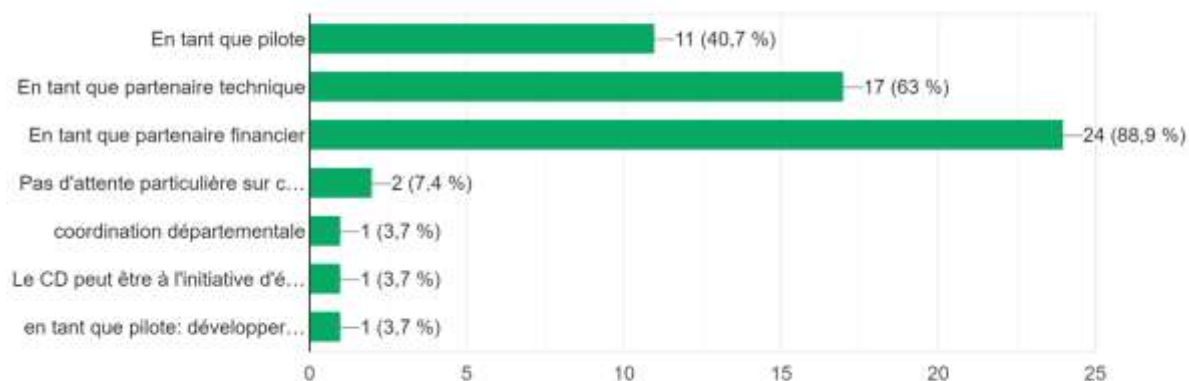
9. Selon vous quels sont les enjeux de politique publique pour préserver la biodiversité sur votre territoire ?

27 réponses



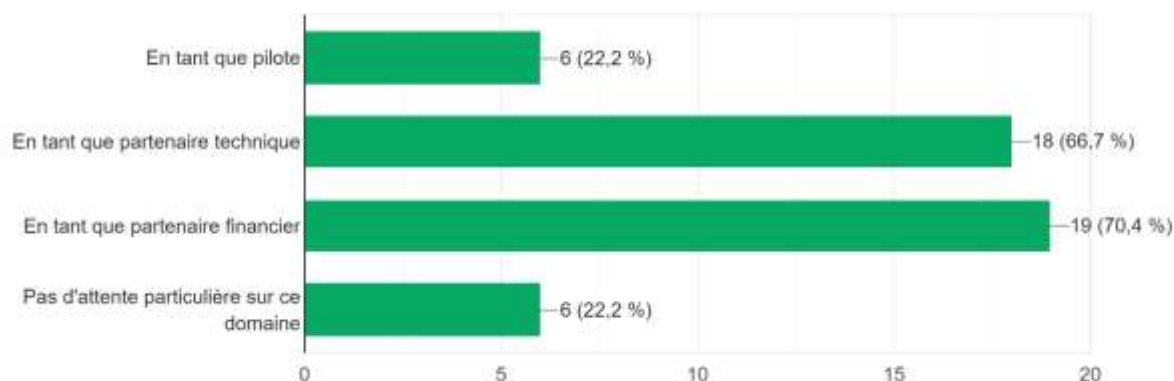
10. En matière de connaissance, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



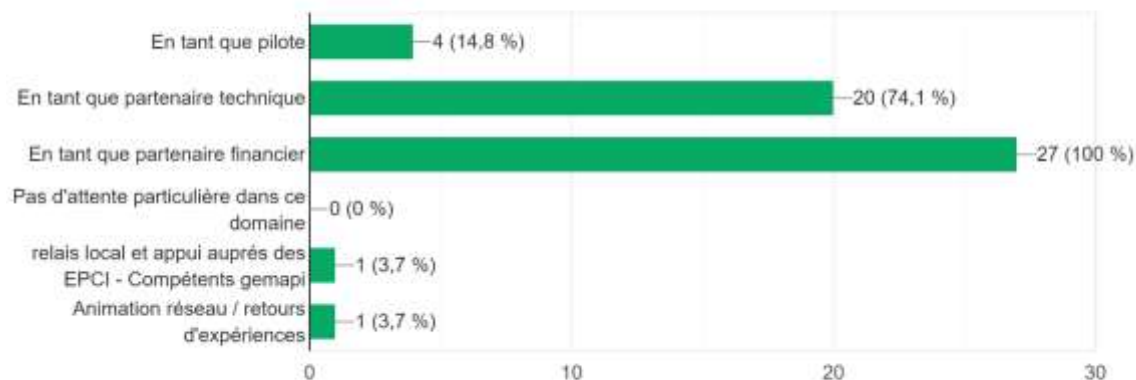
10.2 En matière de Gestion de site, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



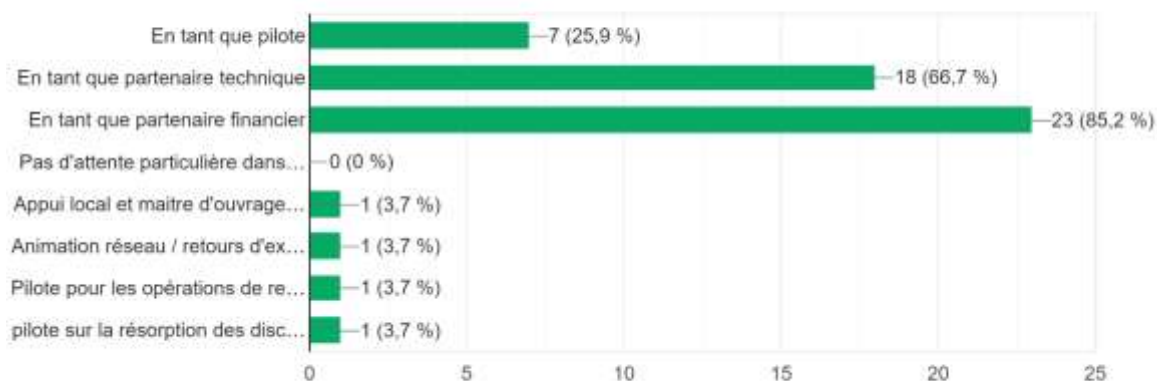
10.3 En matière de restauration des milieux, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



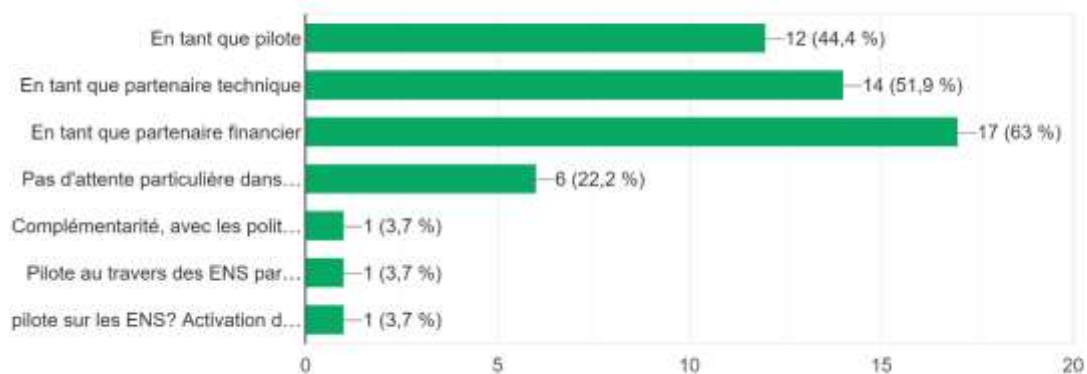
10.4 En matière de continuités écologiques, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



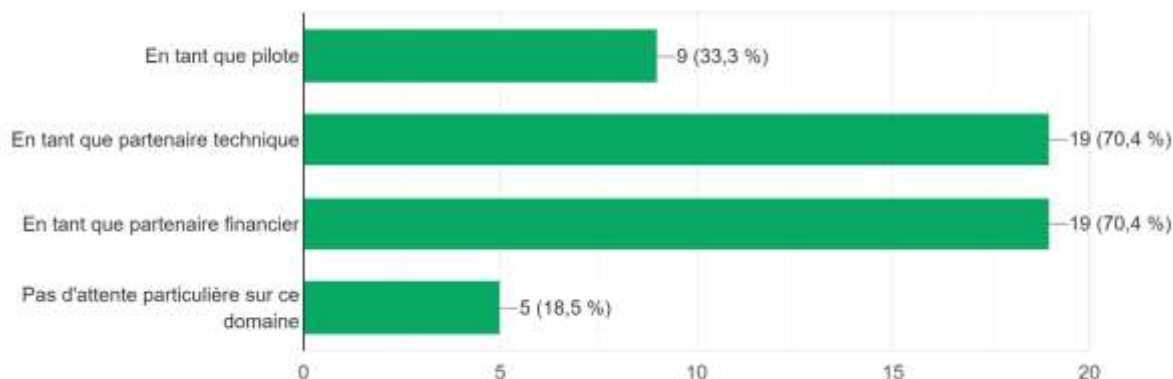
10.5 En matière d'actions sur le foncier, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



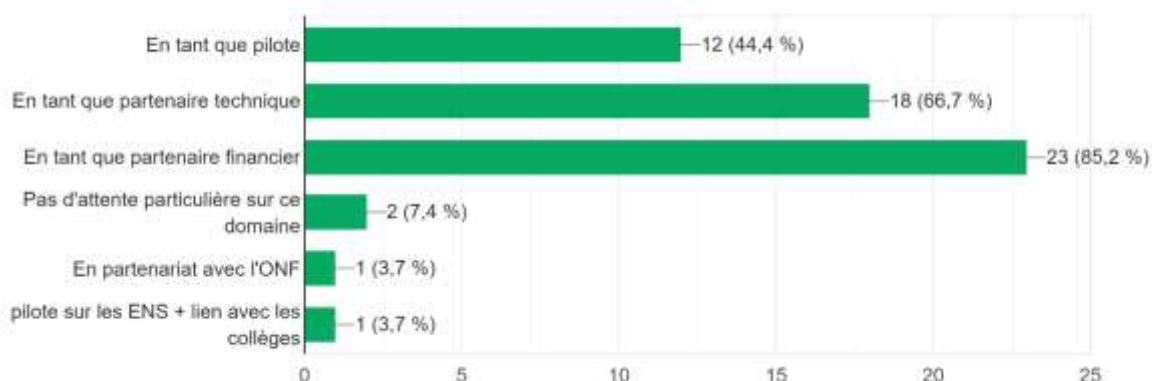
10.6 En matière de Valorisation de sites, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



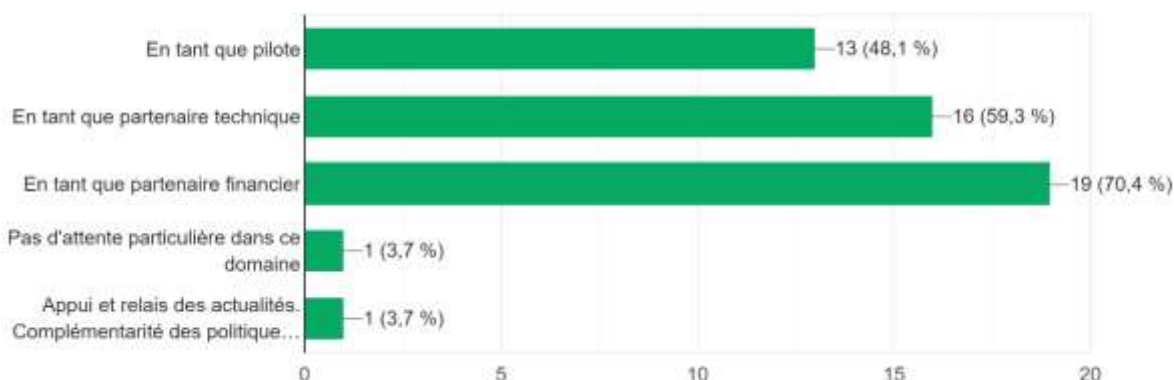
10.7 En matière d'Éducation à l'environnement et sensibilisation, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



10.8 En matière de Communication, de quelle manière attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

27 réponses



11. Dans quels domaines en lien avec le patrimoine naturel et la biodiversité attendez-vous l'implication d'un Conseil Départemental ?

Nouvelles orientations, nouvelles missions ?

Réduction des perturbations des infrastructures routières, sensibilisation à l'environnement des collégiens

Développement de l'outil géo nature à l'échelle départementale.

Développer une stratégie départementale pour concilier protection du patrimoine naturel et développement touristique.

Développer avec la DDT 15 et les communes concernées un axe de travail sur la gestion des loisirs motorisés en milieux naturels

Accompagner les actions de gestions forestière à l'échelle du département pour prendre en compte les enjeux environnementaux présents

Accompagner les structures du territoire pour la préservation des zones humides à enjeux et la biodiversité associée

Réfléchir à un dispositif financier mobilisable sur des actions qui ne sont plus financées par certains partenaires (Contrat vert et bleu anciennement porté par la région AURA, ...) afin d'être complémentaire

Appui financier sur des milieux ou espèces emblématiques du département hors ENS et SDMA. Par exemple : pelouses sèches, forêts anciennes, ...

Partenariat financier plus fort

Agricole : maintenir l'élevage et les prairies permanentes

Limiter l'urbanisation, la sauvegarde des zones humides, la valorisation d'une agriculture durable, la communication en général

Orientations et outils (financiers ?) complémentaires aux outils milieux aquatiques, mais pas à leur détriment

Développement de chemins d'accès vers les zones restaurées.

Toutes les opérations en lien avec la gestion des milieux aquatiques, par un accompagnement financier plus ambitieux qu'actuellement.

Plus d'interactions et collaboration avec le PNRVA

Le Département pourrait mettre en place une politique foncière d'acquisition et de gestion dans les ENS (comme ça peut se faire dans d'autres départements tels que l'Hérault).

Devenir propriétaire pour mieux gérer le site / intégration de quelques ENS sous protection forte

Propositions d'interventions de sensibilisation sur les territoires tournés vers différents publics (élus, agents techniques, techniciens, grand public, scolaires...)

Pas spécialement de nouvelles orientations ou missions mais la préservation de celles déjà en place (notamment SDMA) et selon les mêmes modalités (appui technique et financier).

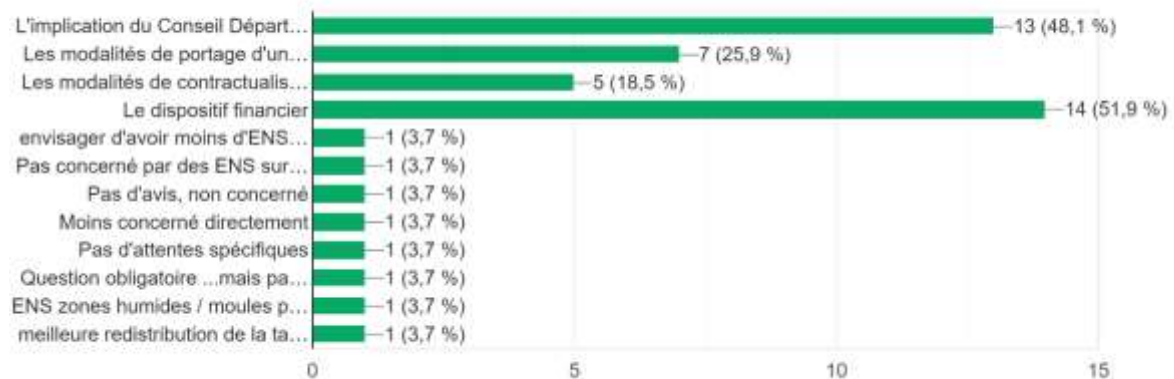
Stratégie départementale des aires protégées

Accompagnement des missions de techniciens pour l'animation des programmes d'actions ; actions de restauration des milieux aquatiques, continuité écologique, zones humides, actions agricoles, limitation de l'impact des plans d'eau, actions de communication et sensibilisation, suivi qualité de l'eau

Exemplarité sur les domaines de compétence du Dpt - ENS, prise en compte de la biodiversité le long des infrastructures routières, + largement sur le foncier du département - secteur du Lioran ? Sensibilisation, information des élus, des collégiens,

Pas d'avis pour le moment

12. Concernant la politique des Espaces Naturels Sensibles, attendez-vous des évolutions sur : 27 réponses

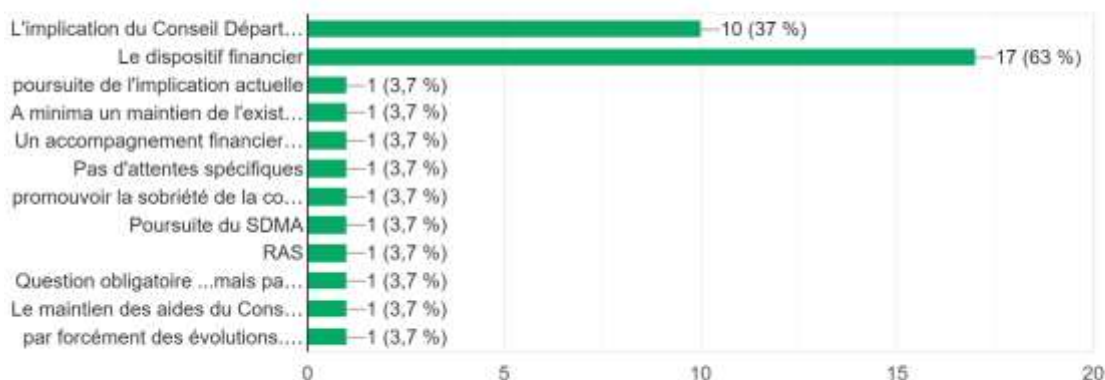


13. Autres remarques concernant les ENS :

- Développement très positif de nombreuses actions de sensibilisation et valorisation ces dernières années
- Augmenter le taux de cofinancement du CD15 (+50%). Poursuivre les séminaires annuels des ENS qui permettent l'interconnaissance du territoire et acteurs
- Poursuivre la complémentarité des outils pour rendre l'action locale plus efficace
- Evolutions demandées concernant le dispositif financier car à ce jour le portage d'un ENS pour le Conseil départemental représente un engagement (autofinancement 60%) plus important pour la structure porteuse que celui du Département (40%)
- Complexité sur les moyens à mettre en place alors que ces sujets ne passionnent pas nos élus

14. Concernant la politique Départementale en faveur des milieux aquatiques, attendez-vous des évolutions sur :

27 réponses



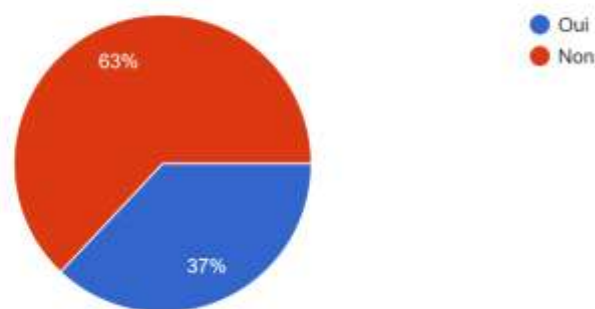
15. Autres remarques concernant les milieux aquatiques :

- Réduction des perturbations des infrastructures routières sur les MA, gestion des EEE sur le foncier départemental
- Maintenir à minima l'existant du SDMA, notamment sur le financement du fonctionnement. Ceci est une vraie plus-value pour la mise en œuvre de la GEMAPI.
- Finir de structurer la GEmapi, et anticiper transfert compétence AEP/Assainissement. Lier les deux à la ressource en eau disponible (Etudes HMUC et Volumes prélevables)
- Le soutien du département actuel est appréciable et marque un engagement de la collectivité dans la préservation de son patrimoine naturel, et cela contribue aussi à son attractivité (tourisme, pêche, ...). On ne retrouve pas cette cohérence partout, à faire perdurer !
- Utiliser ces sites comme zone pédagogique auprès des écoles.
- La forte implication du Département dans ce domaine ainsi que les modalités financières du SDMA sont conformes aux attentes du territoire. La structuration du Cantal vis à vis de l'exercice de la compétence GEMAPI aboutit à la mise en œuvre de programme de gestion ambitieux qui nécessitent la poursuite de l'engagement financier du Département sur cette thématique.
- Lutte contre les pollutions, contrôle des stations d'épuration

- Poursuites des aides financières primordiales pour développer la compétence GEMAPI
- Nécessité d'une continuité des aides pour les postes en fonctionnement sinon les élus ne valideront pas ou ne renouvelleront pas des postes (et à terme il y aura une diminution des moyens sur les milieux aquatiques)
- Pour continuer de travailler sur un maintien quantitatif et qualitatif de notre ressource en eau, il semble important que le CD15 poursuive son appui financier auprès des collectivités concernant les charges de fonctionnements. De plus, les actions et travaux en faveur du fonctionnement des MA et de leur qualité prévoit d'augmenter ces prochaines années afin de pallier aux problématiques liées aux usages et changements climatiques. Un appui financier plus important du CD serait appréciable pour des programmes ambitieux.
- Les milieux aquatiques sont riches et identitaires sur le Département du Cantal d'autant plus dans un contexte de changement climatique et de crise de la biodiversité.
- Formations ?

16. Avez-vous d'autres attentes sur les dispositifs financiers du Conseil Départemental ?

27 réponses



16.1 Si oui, lesquelles ?

- Maintien des aides à l'animation
- Poursuite du soutien aux associations environnementales, Lancement de plans d'actions spécifiques liés aux enjeux du territoire avec moyens financiers pour accompagner la mise en œuvre
- Développer et cofinancer des postes pour maintenir ou développer une animation territoriale environnementales de proximité avec les acteurs du territoire. D'autant plus si une stratégie "biodiversité" départementale doit voir le jour.
- Évolution des taux d'aides + importants quand il s'agit d'une action prioritaire
- Financement animation Contrat et SAGE, et poste technicien GEMAPI
- Pourquoi ne pas aller sur le soutien des SAGE, qui œuvrent pour une politique concertée locale de l'eau ?
- Facilitateur d'accès aux aides techniques et financières.
- Gemapi
- Une augmentation des taux de financements sur les actions en liens avec le monde agricole. Ces actions pluri bénéfiques (MA + exploitants) sont indispensables pour pérenniser l'accès à une eau de qualité, et en quantité, à la principale activité économique du département.

17. Avez-vous des remarques ? Autres ?

- Anticiper et prendre en compte la ressource en eau en terme quantitatif de manière transversale dans les politiques du département. Ne pas rajouter un volet spécifique mais plutôt le traduire dans les compétences aménagement territoire et économique.
- + de soutien dans la recherche de financements complémentaires / simplification des demandes d'aides / + de soutien financier dans l'animation

